Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
Documents officiels

27e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Vendredi 30 juin 1978, à 18 h 25
NEW YORK

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINTS 9, 10, 11 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et évaluation de la situation internationale actuelle compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, de la poursuite de la course aux armements et des rapports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique

Adoption d'une déclaration sur le désarmement

Adoption d'un programme d'action relatif au désarmement

Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement et du mécanisme international de négociations sur le désarmement, y compris en particulier la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

1. M. BENSMAIL (Algérie), rapporteur de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport sur le travail de la Commission spéciale concernant les points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le rapport est publié sous la cote A/S-10/23; il est en deux parties : les travaux de la Commission sont décrits dans la première partie, et l'on trouve dans la seconde le projet de document final.

2. La Commission spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui contient le texte du document final.

3. Qu'il me soit permis de dire que le projet de document final soumis à l'examen de l'Assemblée générale constitue le couronnement d'un travail acharné et le résultat de longs mois d'efforts continus, de débats assidus et de négociations délicates qui ont eu lieu avant que l'accord n'intervienne enfin au sein de la Commission spéciale, tôt dans la matinée, sur ce document très attendu.

4. Lorsque l'Assemblée générale a décidé, à sa trentième session, de convoquer, en mai et juin 1978, une session extraordinaire consacrée au désarmement, c'était pour répondre à un sentiment croissant d'inquiétude et de profond découragement motivé par la carence des efforts déployés pour ralentir la course aux armements et freiner l'augmentation incessante des dépenses d'armements dans le monde. Bien que consciente de la difficulté et de la complexité du problème, la communauté internationale nourrissait l'espoir qu'une nouvelle approche permettrait d'inverser la course aux armements et d'aboutir ainsi à des résultats que les efforts précédents n'avaient pas permis de réaliser.

5. En outre, le changement intervenu dans la situation politique et socio-économique du monde a mis au premier plan les forces nouvelles réclamant une action radicale afin de modifier une situation qui menace de conduire le monde à la catastrophe.

6. C'est dans ce contexte que s'est accru le désir d'une action internationale capable d'assurer un désarmement véritable. C'est dans cette conjoncture également que la session extraordinaire a été convoquée à l'initiative des pays non alignées.

7. Le rapport que je présente aujourd'hui s'inscrit également dans le contexte d'un grand nombre de documents et de textes de travail et des inappréciables apports des délégations. Le résultat de ces longs mois de négociations et de rédaction se reflète dans le projet de document final qui, conformément aux recommandations formulées par le Comité préparatoire et approuvées par l'Assemblée générale, se compose des parties suivantes : un projet de résolution contenant le projet de document final, une introduction, une déclaration, un programme d'action et, enfin, une partie consacrée au mécanisme.

8. Au cours de ses travaux, la Commission spéciale a reçu environ 40 documents et textes de travail de délégations contenant d'autres propositions incorporées au projet de document final. Ces documents sont énumérés au paragraphe 9 du rapport.

9. La Commission spéciale a reçu en outre un grand nombre de projets de résolution : un projet a été présenté par 33 pays (A/S-10/AC.1/L.1 et Rev. 1); un projet a été présenté par l'Inde et parrainé aussi par Chypre et l'Ethiopie (A/S-10/AC.1/L.10) et un autre par l'Ethiopie et l'Inde (A/S-10/AC.1/L.11); trois projets de résolution présentés par la France (A/S-10/AC.1/L.14, L.15 et L.16); enfin, un projet de résolution présenté par Sri Lanka (A/S-10/AC.1/L.17). A la dernière séance de la Commission spéciale, il a été annoncé que ces projets de résolutions ne seraient pas mis aux voix.

10. Dans le cas du projet de résolution A/S-10/AC.1/L.1/Rev.1, les auteurs, répondant à l'appel du Président, ont accepté de ne pas insister pour

le mettre aux voix. En outre, la Commission spéciale a décidé de prendre note du projet de résolution et de le transmettre à l'Assemblée plénière en recommandant que ce texte soit renvoyé pour examen à la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

11. Il a été convenu, dès le départ, de tout faire pour que le projet de document final soit adopté par consensus. La Commission spéciale y est parvenue très tôt ce matin, et j'espère que l'Assemblée l'adoptera de la même manière.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission spéciale.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : A ce propos, je crois comprendre que le sentiment général est que l'Assemblée devrait procéder immédiatement à l'adoption de la recommandation de la Commission spéciale, étant entendu que toute délégation qui le souhaiterait pourra faire une déclaration énonçant sa position ou ses réserves sur le sujet après l'adoption de cette recommandation. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire suivre cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport de la Commission spéciale apparaît dans le document A/S-10/23.

14. Au paragraphe 26 du rapport, il est question des incidences financières pour 1978 de l'adoption du projet de résolution. A ce propos, j'ai été prié d'informer l'Assemblée que le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation de procéder aux premiers engagements de dépenses au titre de la résolution 32/214 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1978-1979. Les ouvertures de crédits nécessaires seront décidées à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, lorsque l'Assemblée examinera également les incidences financières du projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis pour la deuxième année de l'exercice biennal 1978-1979.

15. Avant de passer à l'adoption du projet de résolution, je vais donner la parole au représentant de la Belgique, qui désire apporter quelques clarifications.

16. M. ERNEMANN (Belgique) : Nous venons de prendre connaissance, pendant quelques brèves minutes, de la version française du document A/S-10/23. Nous comprenons les difficultés dans lesquelles le Secrétariat a dû travailler. Nous savons aussi que l'original de ce document a été établi en anglais. L'examen sommaire auquel certaines délégations francophones se sont livrées pendant quelques minutes a permis de constater un certain nombre d'erreurs ou d'omissions. Elles pourraient résulter notamment du fait que la traduction paraît avoir été établie à partir d'une version anglaise non définitive du document.

17. Si, par exemple, l'on jette un coup d'œil rapide sur le paragraphe 58, on constatera qu'il existe des disparités importantes entre les deux versions. Aussi, je pense que les délégations francophones doivent se réserver de communiquer au Secrétariat les remarques qu'elles estiment devoir faire. Nous voulons surtout espérer que le Secrétariat voudra bien revoir attentivement la traduction française de ce document et en sortir une version révisée. Il n'est pas nécessaire de souligner que cela oblige les délégations francophones à faire abstraction des droits que leur confère le règlement intérieur de l'Assemblée générale et à se reporter uniquement au texte original anglais.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : A propos de l'intervention du représentant de la Belgique, je tiens à dire officiellement que le texte original du document dont nous sommes saisis est en anglais, comme l'indique clairement ce document. Toutes les observations concernant la traduction dans les autres langues doivent être communiquées au Secrétariat, et celui-ci en tiendra compte lors de la rédaction définitive du texte du document dans les autres langues.

19. Nous passons maintenant à l'adoption du projet de résolution recommandé au paragraphe 28.

20. Lors de la 16e séance de la Commission spéciale, qui a eu lieu au début de la matinée, le projet de résolution a été adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte également ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-10/2).

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au dernier paragraphe du document A/S-10/23, la Commission spéciale recommande à l'Assemblée générale de renvoyer à la trente-troisième session l'examen du projet de résolution A/S-10/AC.1/L.1/Rev.1.

22. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

La recommandation figurant au paragraphe 29 du document A/S-10/23 est adoptée (décision S-10/24).

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

24. M. CAHANA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Si cette recommandation avait été mise aux voix, la délégation d'Israël aurait voté contre.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La position exprimée par le représentant d'Israël sera reflétée dans le compte rendu sténographique.

26. J'invite maintenant le Secrétaire général à faire une déclaration.

27. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Lors de l'ouverture de cette session extraordinaire, le 23 mai, j'ai déclaré que cette session sans précédent serait la réunion la plus vaste et la plus représentative qui ait jamais été convoquée pour examiner le problème du désarmement. Je peux maintenant ajouter que cette session a donné lieu, sur une base mondiale, à la discussion la plus large et la plus utile dont le désarmement ait jamais fait l'objet. L'ampleur et le niveau de la participation à cette session historique ont été remarquables. Ce fait a nettement démontré que les gouvernements et les peuples du monde entier sont profondément conscients de la menace que représentent pour leur survie des armements et des techniques

militaires toujours plus poussés. Et nos débats ont permis à cette prise de conscience d'être plus vive encore.

28. Avant la session actuelle, il était de plus en plus évident que le problème du désarmement était devenu si complexe qu'il convenait de le traiter dans un cadre global. L'une de nos grandes réalisations a été la création de ce cadre, grâce à un accord sur les principes et les priorités fondamentaux qu'il convient de respecter dans la recherche de l'objectif du désarmement général et complet.

29. Dans une période de temps relativement courte, on a pu procéder à une discussion très approfondie de tous les aspects majeurs du désarmement. De nouveaux éléments, tant aux fins d'étude que de négociation, ont été introduits et un consensus très large s'est dégagé parmi les Etats Membres.

30. Ces résultats positifs sont dus en partie à l'efficacité des préparatifs accomplis sous l'habile direction de M. Ortiz de Rozas; nous lui devons beaucoup pour les efforts dévoués qu'il a déployés tout au long de cette session.

31. Ces résultats reflètent également les efforts inlassables des présidents des groupes de travail et des coordonnateurs, ainsi que des nombreuses délégations qui ont travaillé jour et nuit pour arriver à cet aboutissement concerté.

32. L'Assemblée a tout lieu de s'enorgueillir de cette réalisation et nous leur devons tous beaucoup pour la façon constructive, sérieuse et efficace dont s'est déroulé le travail de la présente session. Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à tous les membres du Secrétariat qui ont travaillé durement pendant de longues heures pour aider les délégations à parvenir à ce résultat.

33. Il est également satisfaisant que des progrès importants en fait d'idées nouvelles, de perspectives nouvelles et de terrains de consensus nouvellement élargis aient été accompagnés dans la pratique par l'amélioration du mécanisme de désarmement. Une instance de négociation a maintenant été convenue sur la base du consensus des Membres des Nations Unies. Voilà une évolution importante qui rend possible la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

34. Je voudrais également dire ma satisfaction que les Etats Membres aient permis aux Nations Unies de poursuivre leur engagement actif dans le processus de désarmement. Un organe délibérant des Nations Unies, la Commission du désarmement, donnera suite à cet engagement en donnant un rôle important à tous les Etats Membres dans l'étude, sur une base continue, des éléments d'un programme général de désarmement.

35. Je suis particulièrement satisfait de la réponse positive des Etats Membres à ma proposition de créer un organe consultatif de personnes éminentes.

36. Il y a eu des progrès dans la participation directe des peuples également. Un rôle sans précédent a été accordé aux organisations non gouvernementales. Elles ont joué un rôle des plus valables au cours de la présente session et, grâce à leur participation, elles ont stimulé le débat et enrichi les échanges d'idées. J'espère très vivement que leur attachement à la cause du désarmement permettra à l'élan provoqué par la session extraordinaire de se maintenir dans l'avenir.

37. Voilà quelques résultats tangibles et concrets de la présente session. On sent ici un climat d'engagement politique accru au niveau gouvernemental le plus élevé en vue d'arriver à un désarmement substantiel dans l'intérêt de la sécurité, dans l'intérêt du progrès et du développement économiques et dans l'intérêt des droits de l'homme et de la justice sociale.

38. Monsieur le Président, je ne saurais achever ces propos sans vous rendre un hommage particulier. Il ne faudrait pas que cette session s'achève sans que soit exprimée la profonde reconnaissance qu'éprouvent les Nations Unies pour les efforts compétents et dévoués que vous n'avez cessé de déployer dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale. Vous avez établi un record, car aucun président dans toute l'histoire des Nations Unies n'a présidé autant de sessions que vous. Si nous avons réussi à tant faire, cela est dû dans une large mesure à votre savoir faire en tant que président et en tant que négociateur. Vous vous êtes acquis le respect et l'admiration de tous ceux qui ont travaillé à vos côtés durant ces longs mois passés avec nous, et je tiens, devant cette Assemblée, à vous exprimer ma reconnaissance personnelle. Je suis certain que ce faisant j'exprime également les sentiments de tous les Membres des Nations Unies.

39. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le Secrétaire général et de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

40. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui se sont fait inscrire pour expliquer leur position. Etant donné qu'ils sont nombreux — 44 jusqu'ici — et que nous disposons de peu de temps, je leur demanderai personnellement d'être aussi brefs que possible.

41. M. FUENTES IBÁÑEZ (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : En cette dernière séance de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, alors qu'on peut affirmer avoir mis en marche une des entreprises les plus ambitieuses de la communauté internationale, à savoir un accord qui rendra possible le désarmement général et complet, qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation devant le travail accompli.

42. Chacun peut avoir son idée sur les résultats de cette session, mais même s'ils peuvent être considérés comme modestes au regard de l'ampleur du programme, il n'en faut pas moins reconnaître qu'un processus très prometteur a été amorcé. On a discuté, au cours de ces débats, un sujet qui suscitait la méfiance et qui, de ce fait même, est toujours apparu comme entouré de mystère et accessible aux seuls initiés.

43. Tout s'est fait avec beaucoup de franchise, malgré les limitations qu'imposait le sujet, malgré le jeu puissant des intérêts en présence, ce qui montre que notre Organisation est parvenue à un degré de maturité féconde, qu'elle peut assumer de grandes responsabilités

lorsqu'il s'agit d'un intérêt universel fondé sur la justice et la sécurité internationales.

44. La délégation bolivienne voudrait maintenant faire quelques observations qui, nous l'espérons, rentrent dans le cadre de la large documentation qui restera comme un témoignage de ce qu'a fait l'Assemblée et servira à l'avenir de source de références.

45. Nous souhaitons que lorsque les initiatives qui n'ont pas eu de suite seront reprises à tête plus reposée et sans être pressés par le temps, il sera possible d'approfondir le programme d'action et de l'élargir afin que ses buts soient plus objectifs et plus réalistes. Ainsi seulement pourra-t-on dissiper l'anxiété des peuples qui voient dans le désarmement général et complet le moyen le plus positif de renforcer la paix.

46. Ma délégation regrette que le mémorandum en date du 8 juin 1978, adressé au Secrétariat par les représentants de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède sous le titre "Raffermissement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'établissement de la sécurité par le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix", au titre du point 11 de l'ordre du jour [*A/S-10/AC.1/26 et Corr. 1 et 2*], n'ait pas joué un rôle plus important et ne soit pas reflété d'une façon plus précise dans la résolution que nous avons sous les yeux.

47. Les idées exprimées dans cette communication coïncident avec le point de vue du Gouvernement de la Bolivie : nous estimons qu'il est indispensable d'examiner en temps utile toutes les situations qui pourraient, le cas échéant, changer les relations internationales et compromettre la paix, avant qu'elles ne se transforment en différends ou ne dégénèrent en conflits. Si nous n'agissons pas, nous courons le risque de voir des pressions s'exercer en vue d'un accroissement des armements à titre de mesure de précaution.

48. Il convient que l'Organisation des Nations Unies crée et perfectionne autant que possible un mécanisme destiné à détecter et à contrôler les dangers potentiels avant qu'ils ne se transforment en crises. On renforcerait de la sorte la capacité de l'Organisation d'examiner les cas qui nécessitent un traitement préventif et on éviterait ce paradoxe de pays qui se trouvent dans l'obligation de consacrer une partie importante de leurs revenus à l'acquisition de matériel de guerre, ce qui les empêche de satisfaire les besoins essentiels de leur peuple : santé, alimentation et enseignement.

49. Le paragraphe 4 du mémorandum susmentionné contient des observations que ma délégation approuve entièrement, en particulier quand il est dit que les Nations Unies n'ont pas encore examiné une "question essentielle" comme "celle de la prévention des crises ou, comme il est indiqué à l'Article premier de la Charte, la question des mesures visant à prévenir... les menaces à la paix".

50. A ce jour, le Conseil de sécurité n'a agi que dans les cas de violations flagrantes de la paix ou de la sécurité. Il serait injuste, sans aucun doute, de méconnaître l'efficacité avec laquelle il a agi dans de tels cas, mais nous ne devons pas oublier qu'il existe d'autres situations qui restent ignorées parce qu'elles n'ont pas atteint gravement la paix par des actes de violence. Aussi faut-il identifier les anomalies et les injustices latentes qui risquent de causer des conflits si les circonstances les rendent perceptibles.

51. D'où l'efficacité de l'action préventive. Ce n'est pas très difficile. Très souvent, il serait facile de diagnostiquer la présence de telles situations en se fondant sur des symptômes indirects comme, par exemple, l'augmentation excessive des dépenses en armements dont les nouvelles nous parviennent au travers de l'écran de fumée des déclarations de paix, malgré les conventions internationales en vigueur. Il est impossible d'éviter que ces acquisitions d'armes ne créent un sentiment d'insécurité causé à la fois par l'action de ceux qui accumulent les armes qui seront sans doute employées et par l'inquiétude de leurs voisins qui se demandent contre qui elles vont être employées et qui ne peuvent manquer de voir là une menace à leur propre sécurité.

52. Par ailleurs, la notion classique de la non-révision des traités peut donner lieu à controverse quand lesdits instruments n'ont plus de valeur logique ou pratique du fait que le temps a révélé les anomalies qu'ils contiennent et les circonstances quelquefois injustes qui leur ont donné lieu.

53. Il peut également exister des cas où l'on se trouve en conflit avec la réalité, avec les besoins toujours croissants des peuples. Il convient aussi d'ajouter des politiques nouvelles qui exigent l'interdépendance et la satisfaction des aspirations légitimes de nations vigoureuses qui ne peuvent se développer de façon satisfaisante parce qu'elles sont asphyxiées entre des frontières dépourvues de bases historiques, qui leur ont été imposées par la force, de même que celle des peuples privés des communications nécessaires avec le monde et dont les droits à l'intégration et au développement dans des conditions d'égalité sont diminués, pour des raisons indépendantes de leur volonté et nées de situations injustes, comme c'est le cas de la Bolivie.

54. Pour toutes ces raisons, ma délégation estime de son devoir d'attirer l'attention de la communauté internationale, en un moment aussi significatif que celui-ci, sur un problème dont l'existence a été reconnue par d'importantes réunions internationales ainsi que par de hauts dignitaires des Etats — et, il y a quelques jours encore, par M. Carter, président des Etats-Unis —, le problème de l'emprisonnement géographique de la Bolivie, lequel mérite l'attention de l'Organisation des Nations Unies.

55. Nous savons par expérience que l'Organisation est la seule force de persuasion qui puisse jouer un rôle d'intermédiaire et de médiateur amiable. Ne pas coopérer avec elle serait abandonner les décisions à la seule volonté d'une des parties en présence. Il en irait de même si l'on revenait aux négociations directes sans

autre option et sans délai déterminé, sans garant ni garantie explicitement prévus pour les deux parties, sous la seule protection d'une bonne foi qui n'engage pas une volonté politique de solution et qui, par-là même, à la longue, ne fait qu'engendrer de nouvelles déceptions et une plus grande méfiance.

56. Je répète une fois encore que la Bolivie est un pays pacifique, par tempérament et par tradition. Son potentiel militaire est certes faible, mais ce n'est pas un pays sans défense, car il est sûr de sa force morale et du bien-fondé de ses droits immanents.

57. Notre exigence d'un accès libre et souverain à la mer n'est pas une aspiration passagère, fondée sur des raisons économiques, ni une réaction affective ni un vain désir d'expansion territoriale. La mer est le complément naturel de la géographie complexe et accidentée de notre pays, ainsi que de notre condition et destinée de pays de contacts. Cette réalité géopolitique a rendu possible la nouvelle route interocéanique entre le port de Santos, sur l'Atlantique, et Arica, sur le Pacifique. C'est pourquoi, donnant une preuve de plus de sa modération, de son esprit de coopération et de sa vocation fermement établie de paix, notre pays est prêt à offrir toutes espèces de compensation, dans la mesure où cela n'implique pas d'abandon territorial. Ce serait en effet inacceptable pour un peuple qui s'est vu privé plus d'une fois d'une partie de son territoire et qui, néanmoins, ne perd pas la foi et continue d'avancer sereinement et résolument vers l'avenir.

58. En ce qui concerne le projet de résolution adopté ce matin et qui vient de recevoir l'appui de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de faire un certain nombre d'observations préliminaires.

59. Loin de moi, loin de ma délégation l'idée d'accuser le moins du monde le personnel des conférences et de la documentation, qui a fait œuvre de titan. Mais il nous paraît toutefois nécessaire de souligner la façon irrégulière dont ont dû travailler les délégations qui n'utilisent pas l'anglais comme langue de travail. Nous savons, certes, que les services du Département des conférences ont travaillé avec la plus grande efficacité et la plus haute abnégation, mais cela ne doit pas nous empêcher de signaler qu'il est anormal, voire dangereux, que beaucoup d'entre nous doivent faire des jugements sur des considérations, des préceptes et des principes qui engagent nos mandants, dans une langue dont la connaissance approfondie n'est pas le privilège de toutes les délégations.

60. Nous reconnaissons au demeurant que ce défaut n'est pas propre à la présente conférence, et que c'est peut-être quelque chose d'inévitable dans une réunion de cette ampleur, que l'on pourrait bien appeler "le marathon des crochets". Nous ne saurions toutefois rester silencieux à ce sujet, car cette situation nous a empêchés de remplir complètement nos obligations.

61. A cette réserve et à cet éclaircissement près, je voudrais également exprimer le complet accord de ma délégation avec la proposition, qui est tout à fait dans l'esprit de Bolívar, relative aux zones de paix. Cette initiative, qui a pour antécédent le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine[1], a reçu une impulsion positive dans la Déclaration d'Ayacucho, signée en 1974 et ratifiée le 22 juin dernier par les Ministres des affaires étrangères de huit pays de l'hémisphère sud.

62. Mais la création de zones de paix, telles que prévues à l'origine, n'est que la pierre angulaire d'un édifice qui, une fois qu'on l'aura défini et perfectionné en tant que doctrine, constituera un apport remarquable des pays en développement aux efforts faits pour consolider un monde nouveau, fondé sur la coexistence la plus pacifique et la plus harmonieuse. La pureté des intentions et l'espoir de se faire l'interprète du désir d'une respectable majorité de protéger l'Amérique des soupçons et de la méfiance doivent être pris en considération.

63. Le fait que les huit ministres des affaires étrangères latino-américains soient tombés d'accord, ces derniers jours comme déjà en 1974, pour déclarer que la persistance des problèmes d'ordre international est l'une des causes principales de la course aux armements, montre qu'on a pris conscience qu'il faut renforcer d'urgence l'action préventive car, si l'on n'élimine pas les causes fondamentales qui engendrent les situations d'inégalité, de discrimination ou d'injustice, toute action qui prétendrait y remédier ne ferait que passer pour un jeu de spéculation politique ou un florilège sémantique. A dissimuler ou passer sous silence ces causes fondamentales, on ne créera que d'hallucinants mirages de paix et de sécurité, qui porteront atteinte à l'essence même de la paix.

64. Il convient également de se rappeler que la patience des peuples qui souffrent d'injustice a des limites. L'histoire fourmille d'exemples. Tout retard qui nous ferait dépasser les bornes de la prudence et de la raison pourrait entraîner une perte de foi dans la solidarité internationale, faisant naître les réactions naturelles de ceux qui sont aux prises avec l'asphyxie et l'oppression et se sentent oubliés de leurs semblables.

65. Mais nous ne pensons pas que ce soit notre cas. La Déclaration à laquelle ont souscrit les huit ministres des affaires étrangères à la dernière réunion de l'Organisation des Etats américains révèle une volonté politique claire au service de la paix — pas d'une paix boiteuse, soutenue par les baïonnettes ou les déclarations lyriques, mais bien une paix réelle et authentique, disposés que nous sommes à affronter les causes sous-jacentes qui, en entraînant l'incertitude et le découragement, engendrent à leur tour la course aux armements.

66. Si l'on ne remédie pas aux injustices passées, n'importe quel accord qui pourrait intervenir n'apparaîtrait que comme un palliatif provisoire tournant le dos à l'histoire et incapable, par conséquent, de résister aux assauts du temps et aux exigences des générations nouvelles.

67. Ma délégation regrette que l'action préventive n'ait pas été plus explicitement et plus vigoureusement encouragée dans le texte qui vient de recevoir son

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

approbation finale. Pour le reste, nous suivons la majorité, en particulier en ce qui concerne la décision visant à poursuivre l'étude de la question du désarmement, que ce soit dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale ou d'une commission spéciale structurée d'une façon appropriée. Nous estimons qu'il doit en être ainsi et espérons que l'engagement pris ne va pas se diluer ni être transféré à un comité privé, comme cela s'est passé il y a quelques années, lorsqu'un groupe initial a été réduit, sur le plan de la participation et du nombre, au point que son action fut l'action exclusive de quelques-uns, une action stérile et inutile par rapport au but poursuivi et pour le reste du monde.

68. Le document que nous venons d'adopter n'est ni ne pouvait être parfait étant donné sa nature si complexe et le peu de temps dont on disposait. S'il avait été parfait, cela aurait signifié que nous avions exagéré l'ampleur du problème du désarmement ainsi que ses conséquences et ses difficultés, ce qui n'est pas le cas. Il faut reconnaître que la communauté internationale n'en est encore qu'à ses balbutiements lorsqu'elle rejette la course aux armements — sujet tabou qui jusqu'ici n'était réservé qu'aux seigneurs de la guerre. Mais elle a fait face à ce problème avec courage. Il convient de rendre à nouveau hommage à ceux qui ont lancé cette initiative, et de répéter qu'elle est venue de pays qui sont vraiment épris de paix et qui n'ont jamais profité de la guerre, ayant eux-mêmes leur propre champ de bataille quotidien lorsqu'ils luttent contre les maux du sous-développement qui les assaillent tant à l'intérieur du pays que de l'extérieur.

69. Ayant maintenant achevé la première partie de notre travail et ainsi ravivé les espoirs, il nous faut veiller à l'application rigoureuse des mesures qui ont été arrêtées. Bien que nous ne soyons pas arrivés à faire accepter sous sa forme la plus efficace la proposition concernant un moratoire, que ce dernier demeure néanmoins une obligation morale, un engagement solennel pour la paix et la survie de l'humanité, puisqu'en dernier recours c'est à cela que revient le mandat de la présente Assemblée.

70. Je ne saurais mettre fin à cette intervention sans manifester la reconnaissance de ma délégation au Président de la Commission spéciale et Président du Comité préparatoire, M. Ortiz de Rozas, qui a su diriger nos travaux avec tant de sagesse, de patience et d'intelligence. Nous adressons aussi toute notre reconnaissance aux Présidents des groupes de travail A et B, tout particulièrement au coordonnateur principal, M. García Robles, ainsi qu'aux autres coordonnateurs, car c'est grâce à leur zèle, à leur dévouement et à leurs efforts que nous avons pu adopter le projet de résolution par consensus.

71. M. ULRICHSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Parlant au nom des neuf pays de la Communauté européenne, je voudrais saluer les résultats de la onzième, — plutôt de la douzième — heure de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

72. Tout d'abord je voudrais rendre hommage au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, et à son principal coordonnateur, M. García Robles ainsi qu'aux autres coordonnateurs. Ils ont dirigé d'une manière remarquable les négociations et les consultations officieuses. Grâce à eux et grâce à l'esprit de compromis dont toutes les délégations ont fait preuve, nous sommes maintenant en mesure d'achever cette session extraordinaire sur une note positive.

73. Nos débats ont confirmé une fois de plus la complexité des problèmes relatifs au contrôle des armements et au désarmement. Je rappellerai à ce sujet la déclaration faite au nom des neuf pays de la Communauté européenne, à la Commission spéciale le 26 juin [*4e séance*], dans laquelle nous avons indiqué que le document final ne reprenait pas pleinement, dans tous les domaines, les buts et les principes de la Charte.

74. Il est de fait que l'obligation de tous les Etats de s'abstenir de recourir à la force d'une manière incompatible avec la Charte des Nations Unies, de même que le droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, sont des principes fondamentaux consacrés dans la Charte.

75. Etant donné les problèmes complexes devant lesquels nous nous trouvons, il est remarquable que nous ayons réussi à façonner un document final qui nous présente un certain consensus international sur les questions difficiles et urgentes. Certes, nombre d'entre nous estiment que le Programme d'action n'est pas entièrement équilibré et ne va pas aussi loin qu'ils l'auraient souhaité. Mais il exprime cependant un sentiment d'urgence en présence des dangers de la course mondiale aux armements qui se poursuit, et il énonce certaines priorités appropriées.

76. Pendant le débat général, un certain nombre d'idées et de propositions nouvelles et importantes se sont fait jour. Malheureusement, il n'a pas été possible, vu le peu de temps dont nous disposions et également la complexité des questions, de traiter en détail ces nouvelles initiatives. Nous croyons comprendre que ces initiatives — dont un grand nombre ont été proposées par des pays membres de la Communauté européenne — seront renvoyées aux organes appropriés pour qu'elles soient examinées en détail.

77. Pour ce qui est du mécanisme, un accord s'est fait sur une structure nouvelle qui, nous l'espérons, donnera un élan nouveau au processus de négociation multilatéral avec participation élargie des membres de la communauté internationale. C'est là un résultat important de la session extraordinaire.

78. Je voudrais aussi souligner d'autres aspects positifs de la session extraordinaire. Pour tous, les débats ont contribué à mieux faire comprendre les positions nationales dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement, qui sont étroitement liées à des considérations vitales de sécurité nationale et qui traduisent des perspectives et des convictions très divergentes. Ces discussions n'ont certainement pas manqué non plus de stimuler l'intérêt du public en faveur du désarmement.

79. De l'avis des neuf pays de la Communauté européenne, les mesures prises et amorcées lors de la session extraordinaire ne sont que le point de départ d'un processus qui peut et doit être poursuivi de manière continue afin d'arrêter et d'inverser la course internationale aux armements. Comme le Ministre d'Etat du Danemark, Mme Oestergaard, l'a dit, au nom des neuf pays, dans sa déclaration au cours du débat général, le 25 mai :

"les neuf pays de la Communauté ont en commun la conviction qu'il existe une solution de rechange à une course aux armements mondiale débridée, coûteuse et déstabilisatrice. Ils ont l'intime conviction qu'un processus de désarmement doit aller de pair avec un effort soutenu tendant à éliminer les sources de tension et d'injustice dans le monde." [*4e séance, par. 41.*]

80. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation suédoise voudrait, en cette importante occasion, manifester sa satisfaction devant l'heureux résultat auquel est arrivée la session extraordinaire. Je tiens, Monsieur le Président, à vous rendre hommage pour votre direction si sage, qui a indéniablement joué un rôle important et nous a permis d'obtenir ce résultat.

81. Le Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, jouera un rôle clé à l'avenir lorsqu'on évaluera les résultats du processus de négociation lancé au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je voudrais dire ici publiquement la profonde gratitude et l'admiration de ma délégation à M. Ortiz de Rozas pour la façon si adroite dont il a dirigé les travaux de la Commission spéciale et les négociations officieuses intensives qui ont eu lieu.

82. Je voudrais également manifester ma reconnaissance à M. García Robles qui a joué un rôle très important au cours des dernières étapes si difficiles des négociations. Nous exprimons aussi toute notre gratitude aux autres coordonnateurs, de même qu'au Secrétariat, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés.

83. La session extraordinaire sur le désarmement a fourni l'occasion de mener des délibérations et des consultations très importantes en ce qui concerne les problèmes critiques de la course aux armements. Nos discussions ont couvert la gamme complète des problèmes du désarmement. Toutefois, c'est à juste titre qu'on a particulièrement mis l'accent sur les problèmes ayant trait aux armes nucléaires et les risques de prolifération de telles armes.

84. Inévitablement, ce que l'on attendait de cette session variait. Peu de délégations s'attendaient à des percées vraiment importantes. Après tout, les problèmes du désarmement sont en même temps des problèmes fondamentalement politiques et techniquement très complexes. Toutefois, chaque participant a la responsabilité de continuer le travail commencé au cours de cette réunion qui est la plus représentative qui ait jamais été convoquée pour ne discuter que du désarmement.

85. Nous nous félicitons du fait que, pour la première fois, tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont participé de manière active aux délibérations sur le désarmement. Nous sommes encouragés par les échanges de vue ouverts qui ont eu lieu. Quelles que soient les différences d'opinions ou d'intérêt national qui peuvent continuer à exister entre les nations, un tel échange de vue ouvert est une condition préalable si l'on veut créer un climat de plus grande compréhension mutuelle. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies continue à jouer un rôle central.

86. Le document final que l'Assemblée a adopté par consensus sera utile en tant que partie intégrante de ce processus. Il témoigne du fait que des progrès ont été accomplis dans certains domaines importants. Le mécanisme de délibération et de négociation s'est trouvé modifié d'une manière qui correspond à la fois à l'intérêt évident d'une participation directe très large et à la nécessité de garder un instrument de négociation efficace. Il importe également de noter que la session extraordinaire a tracé les grandes lignes d'un programme d'études poussé pour une analyse plus détaillée des problèmes du désarmement.

87. Nous avons été encouragés de constater l'accord général qui s'est fait sur la proposition nordique visant à effectuer une étude approfondie sur le rapport complexe entre le désarmement et le développement [*A/S-10/1, vol. V, document A/AC.187/80*]. Nous sommes convaincus que cette étude [*A/S-10/9*] recevra l'appui nécessaire des Etats Membres et que, le moment venu, elle entraînera des résultats substantiels, surtout dans l'intérêt des pays en développement.

88. De nombreux documents ont été présentés au cours de la session. Dans certains cas, ils représentent des points de vue nationaux concertés, dans d'autres, ils sont la manifestation d'intérêts en conflit ou divergents. Evidemment, un document de consensus ne peut englober qu'une partie de ces propositions. Il est le reflet du degré de compréhension parmi les Etats auquel on peut parvenir à cette étape du processus de négociation. Cependant, il est indéniable qu'un programme d'action plus substantiel dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération aurait mieux correspondu à la gravité de la situation de la course aux armements.

89. Il suffit de noter ici que, lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, on espérait à la fois qu'un traité d'interdiction complète des essais et un nouvel accord sur la limitation des armes stratégiques auraient été conclus avant la session extraordinaire. L'Assemblée aurait alors été en mesure d'obtenir des résultats plus substantiels et de mieux contribuer à la mise au point de mesures d'action ultérieures. Nous espérons que les négociations trilatérales qui durent depuis si longtemps sur un traité d'interdiction complète pourront être terminées sans plus attendre.

90. Le texte concernant un traité d'interdiction complète qui figure dans le Programme d'action exige de ma part un commentaire particulier. Le Gouvernement de la Suède estime qu'un accord de ce genre aurait une valeur en soi. Il jouerait un rôle clef dans tous les efforts visant à empêcher une amélioration qualitative des

armes nucléaires et dans les efforts pour empêcher la prolifération de telles armes. Un traité d'interdiction complète efficace ne constituerait pas en lui-même une mesure de désarmement, mais serait une contribution substantielle au processus visant à ralentir la course aux armements nucléaires.

91. La responsabilité particulière des puissances dotées d'armes nucléaires pour ce qui est de l'adoption de mesures pour arriver à un désarmement nucléaire est clairement exprimée dans le Programme d'action. De l'avis de la Suède, des mesures concrètes doivent être prises dans les domaines de négociation suivants : blocage de l'amélioration qualitative des armes nucléaires existantes et de leurs vecteurs, cessation de la recherche et du développement de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes nucléaires ainsi que de leurs vecteurs et de leur système de guidage, cessation de la production d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires, réduction équilibrée des stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs et prévention de la prolifération de telles armes et systèmes.

92. La Suède n'a pas proposé de calendrier pour les négociations. Cependant, des résultats substantiels s'avèrent nécessaires aussi rapidement que possible. Le renforcement des arsenaux nucléaires accélère l'ensemble de la course aux armements. En outre, il mine le potentiel de détente, à la fois au niveau international et dans les zones particulièrement sensibles.

93. Dans ce contexte, je désire préciser que ce besoin d'action immédiate ne se rapporte pas seulement aux armes stratégiques. La persistance d'une accumulation d'armes nucléaires non stratégiques qui ne sont pas couvertes par les accords sur la limitation des armes stratégiques présente aussi de grands risques. Il faut prêter une attention adéquate à ces armes dans le processus de négociation.

94. Il existe un certain nombre d'exemples particulièrement préoccupants dans la mise au point de ces armes non stratégiques, telles que l'arme à neutrons. Nous estimons que l'arme à neutrons est une arme nucléaire spécialisée qui peut abaisser le seuil nucléaire. C'est une des caractéristiques inacceptables de cette arme et c'est la raison pour laquelle nous la considérons comme ce qu'il est convenu d'appeler les armes mininucléaires, contre lesquelles la Suède s'est toujours élevée très fermement dans diverses instances.

95. Les missiles nucléaires à moyenne portée constituent également une catégorie d'armes dont la mise au point suscite une grande préoccupation. Un exemple est le missile mobile connu sous l'appellation SS-20. Ce missile peut être utilisé avec une grande précision et a une puissance de destruction terrible. La mise au point de missiles de croisière et de satellites tueurs sont d'autres exemples de la course aux armements actuelle qui soulèvent de nouveaux obstacles sur la route du désarmement.

96. Les liens étroits entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération ont été nettement mis en lumière lors des délibérations de la session extraordinaire. Il est d'une importance vitale de parvenir à un accord sur un point fondamental : tous les Etats ont à la fois un intérêt national et un intérêt commun à veiller à ce que le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires ne s'accroisse pas.

97. Trois ans se sont écoulés depuis la première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Deux ans seulement nous séparent de la prochaine conférence de révision. Aucun effort ne doit être épargné pendant ce temps pour maintenir et renforcer un régime de non-prolifération efficace et universellement accepté.

98. Le risque de prolifération d'armes nucléaires est étroitement lié aussi à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Tous les Etats ont le droit de décider de quelle manière ils peuvent au mieux satisfaire leurs besoins énergétiques. En ce qui concerne l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la coopération internationale et la concorde sont d'une importance décisive. Afin d'éviter toute discrimination, tous les Etats doivent, à notre avis, accepter des garanties internationales complètes et efficaces de tous matériaux fissiles dans le cycle du combustible nucléaire. Le risque inhérent au développement rapide et incontrôlé de l'énergie nucléaire ne doit pas être perdu de vue, et il faut saisir toutes les possibilités de recours à d'autres techniques de conservation de l'énergie.

99. La délégation de la Suède voudrait souligner l'importance qu'elle attache au problème de l'accumulation mondiale des armes classiques et au transfert international de telles armes. Un des résultats de la session extraordinaire a été la réalisation d'un consensus sur le fait que la limitation et la réduction par étapes de ces stocks d'armes doivent se poursuivre. C'est la première fois qu'il s'est avéré possible d'examiner cette importante question de manière constructive aux Nations Unies. Il est maintenant nettement établi qu'il s'agit là d'une question prioritaire dans les délibérations des Nations Unies sur le désarmement.

100. Au cours de la session, on a également discuté des mesures à prendre sur le plan international s'agissant de la question des armes particulièrement inhumaines. Nous prenons note du fait que l'on s'est accordé à reconnaître que des mesures de ce genre doivent être prises afin d'interdire ou de limiter, pour des considérations humanitaires, l'utilisation de certaines armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination. La délégation suédoise en appelle à tous les Etats — y compris ceux qui sont membres des deux principales alliances militaires — pour qu'ils profitent pleinement de l'occasion que leur fournira la conférence des Nations Unies de 1979 sur cette question, en d'autres termes, pour qu'ils parviennent à un accord sur l'interdiction ou la limitation de ces catégories d'armes et participent activement aux travaux préparatoires de cette conférence.

101. Quiconque a participé aux travaux de la présente session sait combien est importante la question d'un franc exposé des budgets militaires en tant que progrès sur la voie de réductions arrêtées d'un commun accord

que tous les Etats pourraient accepter. Ce serait là une mesure qui contribuerait grandement à instaurer un climat de confiance. Compte tenu de la difficulté des problèmes en jeu, il importe de continuer à délibérer sur ce sujet et on a, au cours de la présente session, jeté les bases voulues pour ces délibérations.

102. Toute mesure concrète pouvant contribuer à empêcher la poursuite de la course aux armements reste de la plus haute importance. L'objectif essentiel demeure une protection commune de la sécurité nationale et collective avec des niveaux d'armements progressivement abaissés. La session extraordinaire a permis de voir où résident les difficultés, ce qui peut être fait à l'étape actuelle et quelles mesures devraient être adoptées d'urgence. La seconde série de négociations sur la limitation des armes stratégiques et le traité d'interdiction complète seront les premières "pierres de touche" de la nouvelle phase du processus de désarmement.

103. Au cours des nouveaux efforts qui seront déployés en vue du désarmement, gouvernements, organisations non gouvernementales et instituts de recherche devront travailler, séparément et de concert, pour ouvrir de nouvelles voies. Nous sommes convaincus qu'une participation plus active et toujours élargie des organisations non gouvernementales et de l'opinion publique constituerait un apport fort utile à cette fin.

104. Compte tenu du tableau que je viens de brosser, je ne pense pas pécher par manque de réalisme en terminant sur une note d'espoir. Ce qu'il faut maintenant, c'est susciter une volonté d'action politique et de coopération constructive. Travaillons dans cet esprit au cours des années qui viennent, jusqu'à ce que nous soyons à nouveau réunis ici pour la prochaine session extraordinaire.

105. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, en tout premier lieu, vous féliciter très chaleureusement d'avoir su guider les travaux de cette session historique à une conclusion heureuse. Par moments, la gravité des problèmes en jeu et les différences souvent marquées des positions de nombreux pays participants menaçaient de nous déborder. Mais les efforts que vous avez déployés avec tant de doigté et les contributions inestimables du Président de la Commission spéciale et de son équipe dévouée de coordonnateurs ont suscité notre admiration, notre respect et notre reconnaissance au fur et à mesure que, grâce à leur inlassable bonne volonté, tous les obstacles qui hérissaient la voie du progrès s'effondraient l'un après l'autre.

106. Le document final, malgré de nombreuses prédictions d'échec, est un texte de consensus dont nous pouvons tous nous enorgueillir. Il résume, en termes sobrement contraignants, ce qu'exige l'humanité tout entière, à savoir que l'on parvienne, d'une façon ou d'une autre, à transformer les épées en socs de charrues. Et il va au-delà, puisqu'il ouvre la voie à des mesures concrètes et à des activités pratiques qui seront utiles s'agissant des priorités et des objectifs qui nous sont communs.

107. Pour ma délégation, et pour d'autres qui partagent notre point de vue, il est particulièrement agréable de retrouver dans le Programme d'action, exposés de manière implicite ou explicite, les principaux éléments de ce que le Premier Ministre de mon pays a décrit comme la stratégie de l'asphyxie permettant de résister à la dynamique de la course aux armements nucléaires [*6e séance*].

108. Naturellement, il n'est pas d'assemblée de cette dimension et traitant de problèmes aussi importants pour le monde entier qui puisse promettre de répondre pleinement à toutes les exigences présentées individuellement par chaque pays participant. Mon pays aurait préféré que l'on trouvât, pour un certain nombre de questions, des solutions autres que celles adoptées par consensus pour le document final. Nos convictions profondes quant à la nécessité de renforcer le système international de non-prolifération et d'encourager une adhésion plus large au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne sont certes pas exposées comme nous l'aurions fait si nous n'étions pas restés loyaux à l'objectif fixé d'un commun accord : un seul document, un document de consensus. Le fait est, bien sûr, que nous avons tous dû faire d'importantes concessions sur de nombreux points présentant un intérêt tout particulier pour nos gouvernements et nos peuples. Ce faisant, toutefois, nous avons réussi à mettre au point un document final — un document de consensus — qui est important, en raison de ce qu'il contient et du fait qu'il rallie l'accord de la quasi-totalité du monde.

109. Il est difficile de croire que le débat général, auquel ont pris part tant d'éminentes personnalités du monde entier et qui a marqué nos travaux du sceau de l'importance, se soit terminé il y a quelques semaines seulement. On a tant fait dans l'intervalle qu'il n'est pas encore possible de donner une évaluation complète et équitable de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Mais je puis dire d'ores et déjà que ma délégation souscrit sans réserve aux conclusions qu'ont tirées pour nous les délégations du Mexique et de la Suède et qui sont maintenant incorporées au document final.

110. Comme l'a laissé entendre le Premier Ministre du Canada au cours du débat général, une grande responsabilité incombait à l'Assemblée générale pendant la session extraordinaire. Nous n'étions pas réunis ici pour négocier des accords. C'est là une tâche qui revient à d'autres instances. Mais nous avions pour tâche d'évaluer et de donner des lignes directrices. Cette tâche a été accomplie — bien accomplie. Qui plus est, nous avons fait en sorte que la communauté internationale dispose du mécanisme voulu pour l'aider à se mieux organiser dans sa volonté nouvellement affirmée d'arrêter et d'inverser la course aux armements. Mon pays continue de se dévouer sans réserve à cet effort acharné.

111. Sir Derick ASHE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant de faire des

observations sur la manière dont s'achève le travail de la présente session, j'ai grand plaisir à associer la délégation britannique aux hommages qui vous ont déjà été rendus personnellement pour la sagesse avec laquelle vous avez guidé nos affaires et, par votre intermédiaire, à votre gouvernement, qui est à l'origine de la session.

112. Je voudrais également rendre hommage au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, surtout pour l'habileté avec laquelle il a su nous piloter dans les eaux difficiles où nous avons dû naviguer ces jours derniers; je rends hommage aussi à son coordonnateur et conciliateur, M. García Robles, pour la contribution qu'a représentée son attitude patiente et ferme au cours de négociations parfois difficiles.

113. Le Gouvernement britannique, de toute évidence, a attaché une grande importance à la session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Premier Ministre de mon pays a prononcé ici, le 2 juin, un discours de grande importance [*14e séance*]. Le Royaume-Uni a figuré parmi les auteurs de projets de textes pour les trois sections du document final. Nous avons attaché une importance particulière au Programme d'action, et le projet de texte des pays occidentaux contenait un certain nombre de propositions importantes. Nous continuerons à poursuivre ces idées, qu'elles apparaissent ou non maintenant dans le document final de la session.

114. A l'origine, nous avions espéré que la session extraordinaire viendrait stimuler le progrès vers le succès des négociations en cours et vers la mise en train de négociations nouvelles. Nous espérions attirer une attention internationale plus grande sur le désarmement. Nous voulions des réformes rationnelles dans le domaine du mécanisme du désarmement, surtout afin de donner un caractère plus représentatif à la Conférence du Comité du désarmement.

115. Qu'avons-nous réalisé? Assurément, une attention plus grande a été attirée sur le désarmement. Sans aucun doute, de nombreuses questions ont été discutées sur une base plus large peut-être que jamais auparavant. Cela constitue un fait positif en soi. Nous nous félicitons de l'intérêt accru que les gouvernements comme les peuples accordent au désarmement, et nous sommes très heureux d'avoir pu jouer un certain rôle en associant plus étroitement les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche qui s'occupent de désarmement aux activités de la session extraordinaire, étant donné que nous reconnaissons en fait le rôle important qu'ils jouent pour guider et éclairer l'opinion publique.

116. La session extraordinaire a également permis des progrès en ce qui concerne le mécanisme. Nous nous sommes notamment mis d'accord sur un ensemble rationnel de changements concernant l'organe de négociation, qui sera désormais plus représentatif et doté d'une meilleure structure. Nous nous félicitons de ce résultat et sommes fiers d'y avoir quelque peu contribué. Nous continuerons à jouer notre rôle d'une façon aussi active qu'auparavant dans l'organe de négociation, au sein duquel nous nous attendons à coopérer étroitement avec les nouveaux membres comme avec nos vieux amis.

117. Tels sont les éléments positifs à dégager de ce qui s'est passé. Lorsque nous procéderons dans les semaines à venir à l'évaluation de l'ensemble de la session, nous les apprécierons à leur juste valeur. Mais je ne cacherai pas à l'Assemblée que je suis par ailleurs déçu par d'autres aspects des résultats de cette première tentative d'aborder le désarmement d'une manière nouvelle. J'aurais aimé surtout que nous puissions mettre en relief un accord sur une ou plusieurs idées nouvelles et réalistes lancées lors de la session et de nature à produire des résultats concrets susceptibles d'accroître la sécurité internationale. J'aurais aimé que le document final et la résolution qui lui sert de couverture soient mieux équilibrés de façon à mettre l'accent sur le désarmement classique et nucléaire, ainsi que sur les mesures propres à empêcher la prolifération nucléaire. Bien entendu, nous comprenons fort bien la vivacité des sentiments qu'inspirent les armes nucléaires, mais n'oublions pas que la Charte des Nations Unies nous exhorte "à préserver les générations futures du fléau de la guerre". Le désarmement est un moyen d'arriver à ce but et il exige un progrès parallèle à l'égard des armes de tout type. Il doit, en outre, être équilibré et contrôlé de manière à accroître la stabilité et à réduire les risques de conflit.

118. A propos du document final qui vient d'être adopté, je voudrais faire les observations suivantes quant à la position de mon gouvernement.

119. Nous tenons à préciser, à propos des références que font les paragraphes 22 et 83 à la limitation des transferts d'armes classiques, que la nécessité de tenir compte du droit des peuples à l'autodétermination ne signifie nullement que nous reconnaissions qu'il est souhaitable d'employer la force pour venir à bout de conflits survenant dans la recherche de l'autodétermination. Nous avons toujours pensé que ces questions devaient être résolues par des moyens pacifiques.

120. Nous sommes heureux de constater qu'au paragraphe 50 du document final le passage traitant des nouvelles mesures de désarmement nucléaire reconnaisse que les négociations d'accords doivent avoir lieu à des stades appropriés du progrès vers l'objectif final qui est d'éliminer les armes nucléaires, et avec des mesures de vérification adéquates.

121. A propos du paragraphe 56, les Etats Membres, en vertu de la Charte des Nations Unies, sont tenus, dans leurs relations internationales, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. La Charte sauvegarde aussi le droit des Etats à la légitime défense individuelle ou collective. Mon gouvernement a fait savoir qu'il n'utiliserait pas d'armes nucléaires, sauf en cas de légitime défense tel que le prévoit la Charte, c'est-à-dire dans le cas d'une attaque armée contre le Royaume-Uni, ses territoires non autonomes, ses forces armées ou ses alliés. Mon gouvernement ne peut renoncer ou limiter en principe son droit à utiliser, si besoin est, les moyens dont il dispose pour sa défense.

122. Pour ce qui est des garanties de sécurité, question qui est traitée aux paragraphes 32 et 59 du document

final, je voudrais rappeler la déclaration que j'ai faite à la 26e séance plénière. Dans cette déclaration, j'ai, au nom de mon gouvernement, fourni des garanties de sécurité négative qui, en fait, donne aux Etats non dotés d'armes nucléaires une garantie appropriée quant au recours, à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires.

123. En ce qui concerne le paragraphe 77 relatif aux armes de destruction massive fondée sur des principes scientifiques nouveaux, la position du Gouvernement britannique demeure similaire à celle qui est reflétée dans la résolution 32/84 B de l'Assemblée générale.

124. A propos du paragraphe 120, il est entendu pour mon gouvernement que l'accord sur l'organe de négociation s'est fait en partant du principe que ceux qui sont actuellement membres du Comité du désarmement le demeureront, s'ils le désirent.

125. Je voudrais achever mes dernières remarques sur cette session par une note d'espoir. Un progrès modeste, trop modeste, a été réalisé. Beaucoup d'entre nous ici sont peut-être déçus par le document final. Je dois avouer qu'à certains moments nos débats sur ce document m'ont paru ressembler davantage à la danse rituelle des éléphants à l'agonie qu'à la rencontre la plus grande et la plus féconde des puissances du monde unies dans leur recherche commune de désarmement et de sécurité internationale. Mais cela ne signifie nullement que nos efforts aient échoué. De toute évidence, nous avons à notre actif des réalisations très solides. A une réunion internationale comme celle-ci, appelée à discuter de sujets aussi complexes, de questions qui intéressent les intérêts vitaux et fondamentaux des Etats, on ne pouvait guère s'attendre qu'il n'y ait aucun point de vue contradictoire ou que l'on parviendrait à les concilier. Tirons quelque encouragement de ce que nous avons pu réaliser et du fait que, pour la première fois de l'histoire, le monde entier a été en mesure de s'entendre sur un document unique concernant le désarmement.

126. Pour sa part, le Royaume-Uni continuera dans tous les organes appropriés à rechercher des progrès dans la voie du désarmement par le biais d'accords de désarmement multilatéraux, équilibrés et vérifiés, capables de nous conduire vers un monde plus sûr. Notre tâche la plus urgente et immédiate est d'aboutir, dans les négociations tripartites de Genève, à un accord sur un traité d'interdiction totale des essais et de maintenir l'élan nouvellement imprimé aux négociations qui ont lieu à Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

127. M. HOVEYDA (Iran) : Quoique ma délégation ait participé au consensus, je dois dire que le texte qui vient d'être adopté ne nous satisfait pas complètement. Et cela, parce qu'il ne répond pas vraiment aux espoirs que la réunion de la session extraordinaire avait soulevés à travers le monde. Nous nous trouvons toujours face aux mêmes problèmes de substance. Certes, nous avons enregistré quelques modestes progrès dans certains domaines comme, par exemple, ceux des organes de délibération et de négociation, mais il nous faut reconnaître que les questions essentielles et les divergences de vues demeurent presque entièrement ce qu'elles étaient avant la réunion de la session extraordinaire.

128. En ce qui nous concerne, nous avons toujours participé en toute bonne foi aux efforts entrepris en vue d'un désarmement général et contrôlé, mieux encore, nous avons essayé de prendre dans ce domaine des initiatives qui, pour être symboliques, n'en sont pas moins concrètes. La dernière remonte à une quinzaine de jours seulement, quand mon souverain a annoncé le prélèvement d'une somme de 7 millions de dollars sur notre budget de défense afin d'aider à la mise en œuvre des projets concernant l'Année internationale de l'enfant. Nous espérons que de tels gestes se multiplieront partout et contribueront ainsi à créer un climat propice aux efforts de la communauté internationale.

M. N'Dong (Gabon), vice-président, prend la présidence.

129. Pour revenir à cette session qui s'achève, je crois qu'elle a été, malgré les déceptions, utile. En effet, elle a permis un large échange de vues et une meilleure compréhension des problèmes. Et si les décisions, quelques modestes qu'elles soient, étaient poursuivies, il ne fait aucun doute qu'elles faciliteraient les négociations et les discussions.

130. Connaissant les énormes difficultés rencontrées au cours de nos travaux — difficultés illustrées par le nombre incalculable de parenthèses encombrant nos documents de travail —, je ne peux terminer qu'en exprimant notre gratitude à tous ceux dont les efforts ont permis d'aboutir au consensus. Nos remerciements vont avant tout au Président pour la manière admirable dont il a dirigé nos travaux. Nous voudrions également féliciter M. Ortiz de Rozas, président de la Commission spéciale, ainsi que M. García Robles et les présidents et coordonnateurs des groupes de travail et de rédaction qui se sont dépensés jour et nuit afin de rapprocher les points de vue divergents et afin d'éviter que l'idée même de désarmement ne finisse par être mise entre parenthèses.

131. M. ERNEMANN (Belgique) : Rarement un président de comité a eu un rôle aussi important et décisif que M. Ortiz de Rozas, président du Comité préparatoire, puis de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire. Nous lui attribuons largement le succès réalisé. Ce mérite est partagé par les membres du Bureau de la Commission spéciale, par son rapporteur, M. Besmail, par les présidents et coordonnateurs des groupes de travail et, en particulier, par M. García Robles, du Mexique. A lui aussi, nous devons une grande part des résultats atteints.

132. Le succès de nos travaux peut être également attribué à l'esprit qui y a présidé. La fidélité de tous à la règle du consensus, tant dans les groupes restreints que dans la Commission spéciale, est digne d'être relevée. A l'Assemblée générale, la loi du nombre pourrait exercer son emprise et la majorité dominer. Mais son affirmation serait éphémère. Nous voulons voir dans la pratique du consensus le développement de l'esprit de coopération internationale. Le consensus est fait de tolérance, du respect de la politique et de l'opinion des autres. Sa

pratique contribue à améliorer la valeur des travaux de l'Organisation. A cet égard, nous voulons rendre hommage aux auteurs du document A/S-10/AC.1/L.1/Rev.1, et en particulier aux pays arabes pour avoir laissé prévaloir le consensus sur des préoccupations particulières, malgré leur conviction qu'elles sont légitimes et partagées.

133. Le consensus auquel nous nous sommes ralliés ne signifie pas que nous approuvons toute la pensée, toutes les phrases et tous les mots du document final. Hier soir, nous avons donné notre accord afin qu'un document, qui n'existait qu'en anglais, incomplètement imprimé et partiellement erroné, puisse être soumis à l'Assemblée générale. Aujourd'hui également, nous nous sommes joints au consensus, mais sans que nos autorités aient pu être saisies du texte français définitif et sans qu'elles aient pu étudier la portée de chaque disposition. Aussi notre accord est-il, avant tout, le reflet de notre attitude positive, sans qu'il signifie pour autant un accord sur tous les paragraphes.

134. Cela m'amène à formuler des réserves sur les méthodes de travail utilisées, outre celles exprimées au début de cette séance. Les articles 51, 56, 78 et 120 du règlement intérieur de l'Assemblée générale n'ont pas toujours été respectés. La multiplicité des groupes de travail, leur concomitance, leur fréquence, l'exiguïté des salles, le fait que les documents n'ont pas fait l'objet d'une publication simultanée dans les langues officielles ont empêché souvent la présence de chacun aux discussions, une information adéquate sur les travaux et la prise en considération, en temps utile, d'avis valables. Nous devons le déplorer et espérer que l'expérience vécue ne servira pas de précédent. Cela n'entame en rien la satisfaction exprimée tout à l'heure sur la conduite même des travaux.

135. Quant aux résultats, notre appréciation est une satisfaction raisonnable. Le représentant du Danemark, pays qui assure la présidence de la Communauté européenne, l'a déclaré au début de cette séance en notre nom.

136. Je reprendrai très brièvement dans l'ordre les trois principaux chapitres du document final.

137. La déclaration de principe est un document généralement équilibré. Toutefois, nous aurions préféré un texte plus court, plus apte à toucher l'opinion publique. La partie introductive aurait gagné à être concise et moins polémique.

138. Le Programme d'action est le résultat d'un compromis entre des thèses différentes et il ne manquera certes pas d'être diversement apprécié. Certains insisteront sur les questions qui n'ont pu être convenues et les estimeront plus importantes que les quelques mesures ayant fait l'unanimité. Je pense, pour ma part, qu'une analyse réaliste situera le Programme d'action dans une perspective de continuité. Cette continuité se manifeste en particulier par la décision de tenir une nouvelle session extraordinaire et est aussi un des acquis essentiels de nos travaux.

139. Les décisions touchant aux mécanismes revêtent une importance capitale pour l'avenir. L'aménagement intervenu au niveau des organes de délibération et de négociation tient compte de deux principes essentiels : l'universalité, qui confère à chaque pays un droit à la participation, et l'efficacité, qui impose une certaine limitation de la participation au processus de négociation. La recherche d'un équilibre entre ces deux principes contradictoires nous a conduits, lors de la 16e séance de la Commission spéciale, à préciser un doute sur l'interprétation du paragraphe 120 du document final. La Belgique est satisfaite que M. Ortiz de Rozas ait approuvé, au nom de la Commission, l'interprétation selon laquelle, lors des révisions à intervalles réguliers de la composition du Comité du désarmement, il y aura une consultation des Etats Membres de l'Assemblée générale et du Président de l'Assemblée générale.

140. Mon pays s'est rallié au consensus sous la réserve générale que j'ai mentionnée, mais je voudrais, à ce stade, insister sur quelques points qui revêtent pour nous une importance particulière.

141. Nous nous félicitons de voir la question des armes conventionnelles retenue comme une des priorités dont il conviendra de traiter parallèlement à la question nucléaire.

142. Nous nous félicitons également de voir combien la dimension régionale des problèmes de sécurité, et, partant, de désarmement, s'est affirmée au cours des travaux de la session extraordinaire, ainsi que dans le document final lui-même. La Belgique poursuivra son initiative visant à faire entreprendre une étude systématique des questions régionales de désarmement, conformément à la résolution 32/87D adoptée à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Une décision devra être prise à cet effet lors de la trente-troisième session. Il faudra tenir compte, entre autres choses, des contributions nationales qui ont été soumises au Secrétaire général, ainsi que des conclusions de la session extraordinaire. Un nombre appréciable de celles-ci se réfèrent aux possibilités offertes par l'approche régionale.

143. Enfin, la Belgique souhaite également à ce stade faire valoir deux réserves spécifiques vis-à-vis du document final.

144. Tout d'abord, sur le plan de la non-prolifération, nous regrettons le caractère insuffisant de la référence au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous considérons ce traité comme l'instrument de base du régime de la non-prolifération. Nous sommes certes conscients des insuffisances que ce traité comporte, mais il est et doit rester à notre avis un instrument à vocation universelle. Ce point n'est pas suffisamment souligné à nos yeux dans le paragraphe 67 du document final. Il en résulte un déséquilibre dans le chapitre du Programme d'action traitant de la non-prolifération.

145. Ensuite, s'agissant du non-recours à la force, traité aux paragraphes 32 et 58, je voudrais préciser que, pour la Belgique, toute forme de recours à la force doit être condamnée, s'il intervient en contravention des prescriptions de la Charte des Nations Unies. Le non-recours à la force et à la menace de la force est un prin-

cipe absolu qui ne se limite pas à l'emploi ou à la menace de l'emploi des armes nucléaires, comme la rédaction de ces deux paragraphes pourrait le suggérer.

146. Mon pays entend également réserver sa position, jusqu'à plus ample informé, sur l'élaboration d'un code de conduite pacifique des Etats, dont il est question au paragraphe 58.

147. Cette session de l'Assemblée générale marquera un pas dans la voie du désarmement, si la volonté politique, affirmée dans la phase ultime de nos travaux, continue d'animer la communauté internationale lors de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le document final.

148. Cette session marque sans doute pratiquement la fin du mandat que les Etats Membres avaient confié à M. Mojsov en l'appelant à la présidence de l'Assemblée générale. Vous voudrez bien lui dire, Monsieur le Président, tant au nom du Gouvernement belge qu'en mon nom personnel, que notre espérance a été plus que comblée. Depuis longtemps, l'Assemblée générale n'avait pu travailler sous les auspices à la fois de la sagesse et de la modération, du sens politique, de la fermeté et de la cordialité. Nous en rendons hommage à la République fédérative socialiste de Yougoslavie et à M. Mojsov, que nous remercions de son dévouement.

149. M. CESKA (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : La première session extraordinaire consacrée au désarmement touche à sa fin, et la délégation autrichienne, comme les délégations des autres Etats Membres, devra tirer les conclusions qui s'imposent de cette entreprise gigantesque : la mobilisation générale de tous les pays Membres des Nations Unies pour qu'ils fassent des efforts concertés en faveur du désarmement.

150. Je tiens à dire qu'en dépit de toutes les difficultés que nous avons rencontrées, notre bilan, dans l'ensemble, est positif. A notre avis, il semble particulièrement important que tous les Membres des Nations Unies, y compris tous les Etats dotés d'armes nucléaires, aient participé activement aux travaux de cette session extraordinaire, montrant ainsi qu'ils comprennent la nécessité de mesures concrètes pour mettre un terme à la course aux armements.

151. Si l'on considère à quel point sa tâche était complexe, les résultats de cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tels qu'ils apparaissent dans le document final, pour incomplets qu'ils puissent apparaître à certains égards, sont tout à fait remarquables. Ils constitueront une base solide pour nos travaux futurs. Je tiens à souligner à quel point il est important que nous soyons parvenus à une large mesure d'accords en ce qui concerne l'Introduction et la Déclaration, y compris les principes du désarmement. Un large accord s'est également manifesté sur des éléments importants d'un programme d'action en faveur du désarmement. Nous espérons que, dans un proche avenir, il sera possible de progresser encore dans ce domaine. Pour cela, il faudra que les Etats dotés d'armes nucléaires, et notamment les deux principaux, reconnaissent qu'ils ont une responsabilité spéciale en matière de désarmement.

152. Les décisions de la session extraordinaire touchant le mécanisme futur des efforts de désarmement ont une grande portée. De l'avis de la délégation autrichienne, il est important que nous soyons tous convenus de la nécessité d'organes de délibération et de négociation ainsi que d'organes pour effectuer la recherche indispensable pour un effort sérieux en vue du désarmement.

153. Certes, jusqu'ici, toutes nos espérances du début sont loin d'avoir été remplies. Nous aurions souhaité que davantage de décisions plus importantes soient prises dès maintenant. A cet égard, je voudrais parler brièvement d'un sujet auquel ma délégation porte un grand intérêt depuis le début même de nos travaux préparatoires. Il s'agit de la vérification du désarmement. Nous sommes heureux de noter que la notion de vérification et son rapport avec la confiance mutuelle sont mentionnés dans la Déclaration comme dans le Programme d'action. Je rappelle à ce propos le document de travail soumis à ce sujet par l'Autriche [*A/S-10/1, vol. VI, document A/AC.187/101*], où nous proposions non seulement un langage concret pour la section relative aux principes, mais aussi une étude approfondie des différents aspects du problème.

154. Ma délégation a été heureuse de constater que ces propositions avaient soulevé beaucoup d'intérêt et obtenu un grand appui de la part des délégations du Pérou, de la Suède, des Pays-Bas, de l'Italie, de la France, etc. Ce fait, ainsi que beaucoup de déclarations entendues au cours du débat général, les discussions des groupes de rédaction et plusieurs propositions nouvelles et de grande portée, ont montré très clairement qu'il convient d'examiner de façon plus détaillée les différents aspects de la vérification. On trouve une idée analogue dans le document de base préparé par le Secrétariat [*ibid., document A/AC.187/109*]. Ma délégation a déjà eu l'occasion de remercier le Secrétariat de l'effort considérable qu'avait nécessité la présentation de ce document.

155. D'autre part, l'argument présenté par un certain nombre de délégations au cours des discussions, à savoir que la vérification doit être considérée en conjonction étroite avec les accords spécifiques de désarmement, ne saurait être écarté. C'est pourquoi ma délégation a le sentiment qu'une étude d'experts sur tous les aspects de la vérification, laquelle prétendrait nécessairement tirer des conclusions générales, serait prématurée à ce stade. Nous avons donc proposé de prier le Secrétaire général de demander aux Etats Membres leurs vues sur ce sujet et de transmettre les réponses à l'Assemblée générale. Plus spécifiquement, les vues sur les points suivants seraient intéressantes : expérience acquise dans le domaine de la vérification des accords de désarmement, propositions pour des concepts et définitions concertés, différentes méthodes de vérification, les incidences des techniques modernes et de leur évolution sur la vérification, une plus grande participation internationale, active ou passive, dans les procédures de vérification, y compris les aspects institutionnels. Les réponses à ces questions constitueraient un point de départ utile pour de futures discussions.

156. Compte tenu du vif intérêt manifesté pour ce sujet, nous notons avec grand regret qu'en raison des objections de certaines délégations notre proposition n'a pu faire l'objet d'un consensus. Toutefois, nous tenons à ajouter que nous entendons poursuivre cette voie au sein des organes appropriés des Nations Unies.

157. Le document final contient un certain nombre de points que nous avons acceptés dans un esprit de compromis, mais qui ne reflètent pas pleinement notre point de vue. Je voudrais en énumérer quelques-uns.

158. Au paragraphe 1, dans l'introduction, il est dit que "le moment est... venu... de renoncer à l'emploi de la force dans les relations internationales". Cette phrase risque d'être mal comprise. De l'avis de ma délégation, je le souligne, les Etats Membres des Nations Unies ont déjà renoncé à l'emploi de la force de par leurs engagements au titre de la Charte et, à aucun moment, l'emploi de la force ne s'est trouvé justifié, comme pourrait le suggérer la phrase que je viens de citer.

159. Dans la section consacrée à la Déclaration, au paragraphe 41, il est dit que "tous les Etats devraient... s'abstenir de tous actes qui risqueraient de nuire aux efforts déployés dans le domaine du désarmement". C'est là une rédaction très générale et très vague qui risque d'être interprétée différemment par les Etats Membres.

160. Le troisième point que je veux soulever se rapporte au Programme d'action. Le paragraphe 54 déclare : "La réalisation de progrès importants en matière de désarmement nucléaire serait facilitée tant par les mesures politiques parallèles ou des mesures juridiques internationales visant à renforcer la sécurité des Etats." Ce libellé nous paraît bien peu clair. Quelles sont les mesures politiques ou les mesures juridiques internationales auxquelles il est fait allusion? Nous aurions préféré que ces mesures soient complètement discutées et précisées pendant le travail de rédaction, ce qui n'a pas été possible faute de temps.

161. Le document que nous avons produit est le fruit de consultations et négociations sérieuses qui se sont déroulées pendant la phase préparatoire de la session extraordinaire de même que durant la session elle-même. En outre, des efforts intensifs ont été faits ces derniers jours, ces dernières nuits, pour aboutir à des accords finals sur de nombreuses parties du document. Je voudrais en particulier féliciter le Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, ainsi que M. García Robles et les coordonnateurs des groupes de rédaction, de même que toutes les délégations qui ont participé à ces efforts, pour le résultat qui nous est présenté aujourd'hui. Nous pensons que le document, dans sa forme actuelle, représente le plus haut niveau de consensus qui puisse être atteint en cette première session extraordinaire consacrée au désarmement.

162. Durant cette session, nous avons pu nous rendre compte que les progrès en matière de désarmement sont encore plus difficiles à réaliser et prennent encore plus de temps que nous ne l'escomptions. Il nous faut donc comprendre que le temps travaille contre nous et que nous sommes lancés dans une course qu'il nous faudra gagner si nous voulons survivre.

163. C'est pourquoi il faut voir dans cette première session extraordinaire consacrée au désarmement un tournant qui nous conduira vers des efforts communs et fructueux en vue du désarmement véritable. Nous espérons que, sous peu, des événements positifs dans le domaine du désarmement répondront à cette attente.

164. Je ne saurais achever mes remarques sans rendre un hommage particulier au Président de l'Assemblée, M. Mojsov, pour la façon admirable dont il a dirigé la session extraordinaire. Si cette session connaît aujourd'hui une conclusion heureuse, c'est en grande partie grâce à son attachement personnel bien connu à la cause du désarmement.

165. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je souhaiterais faire quelques observations, au nom de la délégation finlandaise, sur le document final.

166. Il va de soi que la Finlande, fidèle à sa politique active de neutralité, s'intéresse au désarmement. Cela explique l'action soutenue et à long terme de mon pays dans les questions de désarmement et l'intérêt qu'il porte à cette session extraordinaire.

167. Je souhaite exprimer la satisfaction de ma délégation de ce que le document final de la session a été adopté par consensus. En effet, toute autre conclusion aurait illustré l'échec de la communauté internationale dans ses efforts en vue d'aboutir au désarmement. Donc, au vrai sens du terme, le résultat que nous avons obtenu par consensus représente notre réalisation commune à tous.

168. Nous avons toujours été conscients de l'importance de cette session extraordinaire, la première de son genre. Nous avons toujours été conscients de l'importance qu'il y a à adopter les décisions par consensus. Naturellement, un consensus — c'est inévitable — sous-entend des compromis. Le résultat final du processus de négociation et d'accommodement réciproque ne peut jamais plaire entièrement à tout le monde. Par essence, un consensus est quelque chose que tout le monde peut accepter et, dans le meilleur des cas, sans trop de difficulté.

169. Le résultat le plus tangible de la session extraordinaire, et que l'on peut mettre en œuvre rapidement, est la décision que nous avons prise sur le mécanisme du désarmement. Il était donc naturel que cette question particulière ait fait l'objet de négociations intenses. Les décisions prises par l'Assemblée générale prévoient que le mécanisme se composera de deux organes délibérants : la Première Commission de l'Assemblée générale et la Commission du désarmement, ainsi qu'un organe de négociation qui occupera une position centrale et aura une composition restreinte : le Comité du désarmement. Nous sommes convaincus que le nouvel organisme de négociation sera en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Une des conditions nécessaires à son efficacité est que tous les membres, notamment les nouveaux membres, aient l'expérience et les connaissances nécessaires pour remplir leur mandat.

170. Un signe manifeste de l'importance que les gouvernements attachent au désarmement est le sérieux

de leur participation à la session extraordinaire et à ses préparatifs. C'est ainsi que le débat général, en soi, a représenté une contribution précieuse aux efforts de désarmement. La teneur de la discussion comme le niveau de la représentation reflètent le caractère urgent du désarmement. Plus que jamais auparavant, l'opinion publique mondiale s'est tournée vers les questions du désarmement prises dans leur ensemble. Les négociateurs en matière de désarmement doivent donc y voir à la fois un stimulant et une obligation.

171. Au cours des préparatifs et au cours de la session elle-même, plusieurs délégations ont présenté des propositions mûrement réfléchies et bien préparées. Bien que certaines d'entre elles ne puissent être mises en œuvre actuellement et bien qu'elles ne soient pas toutes reflétées dans le document final comme leurs auteurs l'avaient certainement espéré, nous pensons toutefois qu'elles contribueront à donner un nouvel élan aux futures délibérations et négociations relatives au désarmement.

172. Bien que ma délégation s'abstienne d'émettre des réserves, cela ne signifie pas que le document final corresponde pleinement aux vues du Gouvernement finlandais. Sur certaines questions, nous aurions préféré voir les gouvernements assumer des obligations plus nettes. Cela est vrai notamment en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires et la sécurité des Etats non dotés de ces armes. Si elle veut s'atteler à ces questions, la communauté internationale devra déployer de nouveaux efforts communs.

173. De nombreuses délégations, y compris la nôtre, ont éprouvé de sérieuses difficultés devant les sections relatives à la non-prolifération des armes nucléaires. A notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le meilleur instrument pour combattre la prolifération des armes nucléaires. Nous avions donc espéré que le document final tiendrait dûment compte du fait que la non-prolifération et une coopération internationale accrue en matière d'énergie nucléaire pacifique ne sont pas contradictoires mais constituent des objectifs complémentaires. Il peut y avoir désaccord sur telle ou telle formule. Mais, selon nous, l'effort principal sur la non-prolifération doit tendre vers un consensus international.

174. Le danger que représentent les armes nucléaires est à juste titre considéré comme la menace principale qui pèse sur la sécurité et la paix internationales ainsi que sur la sécurité de tous les Etats. Il est donc naturel qu'en particulier les Etats non dotés d'armes nucléaires espèrent que les Etats dotés d'armes nucléaires leur donnent des assurances contre le recours aux armes nucléaires ou la menace de recours à ces armes contre les Etats qui ne les possèdent pas. Bien qu'à notre avis le passage pertinent du Programme d'action soit loin d'être satisfaisant, nous espérons toutefois que les discussions sur la question accéléreront le processus menant à l'élimination de l'emploi, et éventuellement, de l'existence des armes nucléaires.

175. En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires — un autre point très important aux yeux de ma délégation —, le libellé du Programme d'action reflète un large accord sur les objectifs et les modalités de ces zones. Ma délégation espère que l'expérience que nous avons déjà des zones exemptes d'armes nucléaires qui existent et que les dispositions qui ont déjà fait l'objet d'un accord favoriseront la création de telles zones dans diverses parties du monde, notamment dans la région où se trouve mon pays.

176. Au vif regret de mon gouvernement, et contrairement à l'espoir exprimé par l'Assemblée générale, ni le texte d'une interdiction totale des essais ni un accord à la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques n'ont pu être annoncés à la présente session. Nous osons espérer cependant que ces deux négociations donneront bientôt des résultats comme, en fait, on le demande dans le document final. Un accord sur l'interdiction complète des essais et un deuxième accord sur la limitation des armes stratégiques auraient un effet positif sur le désarmement et sur les relations entre les principales parties intéressées aux négociations et, ainsi, pourraient renforcer la détente, dans l'intérêt de tous.

177. Ma délégation pense que la session extraordinaire donnera un essor considérable aux efforts futurs de désarmement. Nous espérons aussi que la session aura fait naître la volonté politique nécessaire pour résoudre les questions de contrôle des armements et de désarmement, si complexes soient-elles. Nous tenons à dire que, dans cette entreprise, notre gouvernement apportera toute sa coopération pour suivre la voie tracée par la session extraordinaire et le document final.

178. Je manquerais à mes devoirs si je ne saisissais pas cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre appréciation au Président de l'Assemblée générale, au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, à son principal coordonnateur, M. García Robles, aux Présidents des deux groupes de travail, M. Jaroszek et M. Templeton, ainsi qu'aux autres coordonnateurs. Sans leurs efforts inlassables et leur persévérance, nous n'aurions peut-être pas de document final aujourd'hui — en tout cas, nous n'aurions pas de document final adopté par consensus.

179. M. TAITTINGER (France) : Je me permettrai tout d'abord de m'associer aux compliments qui ont été adressés au Président de l'Assemblée pour la maîtrise dont il a témoigné dans la conduite de nos travaux. Je tiens également ici à rendre un hommage très chaleureux au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, qui a vraiment, pendant ces semaines, fait preuve à la fois de compétence et de talent ; et je dirai même que nous n'avons pu voir toutes les facettes de son talent. Cet hommage sera également dirigé vers ceux qui l'ont aidé dans l'accomplissement de sa difficile tâche ; je n'aurais garde non plus d'oublier les membres du Bureau, et, pensant aux coordonnateurs, je saluerai particulièrement M. García Robles, dont la grande autorité dans le domaine du désarmement a été, je crois, très utile dans l'action menée par les coordonnateurs. Je n'aurais garde non plus d'oublier les membres du Secrétariat qui ont accompli leur travail et qui ont fait,

dans un délai très court, un effort considérable dont nous avons apprécié l'importance.

180. Cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a constitué un événement majeur pour trois raisons : tout d'abord, l'ampleur de l'objectif que lui avaient assigné ses inspirateurs, c'est-à-dire mesurer les résultats acquis, élaborer un programme d'action, jeter les fondements de nouvelles instances et de nouvelles procédures de négociations; ensuite, le caractère fondamental des questions en jeu : la paix et la sécurité, les étapes et les conditions d'un véritable désarmement; enfin, et il convient de le souligner, la qualité du débat qui nous a occupés depuis un mois. Le nombre de chefs d'Etat et de gouvernement présents, le niveau des participants, la diversité et l'intérêt des propositions présentées portent témoignage de cette dimension.

181. En prenant la parole à la fin de cette session extraordinaire, je tiens donc tout d'abord à dire combien la France s'est félicitée de ce qu'elle ait pu avoir lieu. Depuis des années déjà, l'entreprise du désarmement, en dépit de quelques résultats partiels, marquait le pas. Cette session, en changeant l'esprit de l'entrerpise, ouvre de nouvelles perspectives. Le désarmement, nous le pensons, apparaîtra désormais un peu plus comme l'affaire de tous.

182. Monsieur le Président, la session que vous allez clore aujourd'hui vient d'adopter un document final. Il s'ouvre, à la première ligne de son introduction, sur la constatation que la sécurité a toujours été l'une des aspirations les plus profondes de l'humanité. Cette reconnaissance du droit légitime de chaque Etat à la sécurité, droit universel, égal pour tous et consacré par la Charte des Nations Unies, me paraît, en effet, la condition première d'une approche concrète et réaliste de l'entreprise du désarmement.

183. Il se conclut par les décisions de l'Assemblée générale fondant les mécanismes institutionnels qui donneront suite à l'effort de cette session. L'Assemblée s'est prononcée sur la création de nouvelles enceintes de négociation et de délibération. Le Comité du désarmement, à l'évidence plus démocratique, plus ouvert et rattaché aux Nations Unies, a pris naissance. Le principe du consensus sera un facteur d'efficacité. La nomination d'un secrétaire par le Secrétaire général des Nations Unies assurera aussi l'élément de coordination et d'action nécessaire dans une matière aussi complexe. La possibilité de revoir périodiquement la composition du Comité permettra de prendre en compte, le moment venu, les ajustements souhaitables. Ce comité du désarmement devrait permettre, nous le pensons, de franchir de nouvelles étapes sur la voie du désarmement.

184. Le Gouvernement français, lorsqu'il aura tiré la conclusion des travaux de cette session, se prononcera sur la question de sa participation au nouvel organe de négociation.

185. En prenant activement part aux travaux de l'Assemblée générale, la France n'a jamais perdu de vue l'objectif du désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Elle a tenu, toutefois, à faire preuve de réalisme en présentant une nouvelle approche des problèmes du désarmement fondée sur une analyse concrète du monde tel qu'il est.

186. Il lui est apparu, notamment, qu'en fonction des situations géographiques et stratégiques les problèmes ne se posaient pas dans les mêmes termes pour tous les Etats. Toutes les régions du monde présentent aujourd'hui à cet égard des caractères spécifiques. Il existe des zones où la dissuasion nucléaire est un élément d'équilibre, et d'autres où, au contraire, l'introduction de l'arme nucléaire constituerait un facteur dramatique de déséquilibre. Il serait tout aussi irréaliste de l'ignorer que de nier les responsabilités mutuelles qui nous incombent de ce fait.

187. Aussi, dans la ligne de l'approche concrète des problèmes du désarmement proposée ici même par le Président de la République française [*3e séance*], suis-je obligé de constater que le document qui vient d'être adopté ne traduit pas, dans certaines de ses parties, ce souci de réalisme et d'équilibre qui me paraît être la condition — je dirai même la base — du succès de l'entreprise du désarmement.

188. Nous avons indiqué hier dans notre intervention à la 16e séance de la Commission spéciale que nous serions amenés à émettre des réserves sur les paragraphes 32, 51, 58 et 59 du document final.

189. S'agissant du non-usage des armes nucléaires, visé aux paragraphes 32, dans sa première phrase, et 58 du document final, la délégation française tient à marquer son désaccord avec des textes qui ne sont pas compatibles avec la position de son gouvernement. Il est, en effet, fait référence dans ces paragraphes à des propositions relatives à la limitation ou à l'interdiction des armes nucléaires. Or la stratégie de défense de la France est fondée sur des bases qui ont été maintes fois publiquement précisées. Le Gouvernement français ne saurait donc accepter ces deux formulations.

190. D'autre part, en ce qui concerne le paragraphe 59, relatif aux garanties de non-utilisation de l'arme nucléaire à l'égard d'Etats non nucléaires, la délégation française rappelle que la France est prête à donner de telles garanties, selon des modalités à négocier, aux Etats qui auraient constitué des zones non-nucléarisées.

191. La délégation française n'entend pas faire obstacle au consensus et au Programme d'action. Elle tient toutefois à préciser qu'elle ne peut accepter la deuxième phrase du paragraphe 51 relatif à la cessation des expériences nucléaires qui se lit :

> "Elle représente une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et empêcher la prolifération des armes nucléaires."

192. La France considère que l'arrêt des expériences nucléaires doit s'inscrire dans le cadre d'un processus réel de désarmement. Elle est donc prête à s'associer à l'idée exprimée dans la première phase du paragraphe 51 qui est favorable à "la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un pro-

cessus effectif" — je dis bien "effectif" — "de désarmement nucléaire". Mais elle considère comme erroné de penser que l'arrêt des expériences puisse favoriser un gel qualitatif des armements nucléaires : les deux puissances les plus armées ont accumulé, à l'aide des nombreuses expériences auxquelles elles ont procédé, un nombre de données suffisant pour procéder à toutes les améliorations qualitatives voulues sans expérience nouvelle. L'arrêt des expériences n'apporte donc, à lui seul, aucune contribution déterminante à la prévention de nouveaux types d'armes ou à la non-prolifération.

193. Pour ces raisons, la délégation française se dissocie complètement du consensus en ce qui concerne le passage en question. Elle précise que le fait qu'elle n'ait pas élevé d'objections au consensus global ne saurait s'interpréter comme signifiant que, dans le cadre de ce consensus, la France peut accepter la phrase en question. Il est bien évident, par ailleurs, que cette position nous conduit à refuser l'idée exprimée dans l'avant-dernière phrase du paragraphe 51 qui se lit comme suit :

> "A cet égard, plusieurs Etats non dotés d'armes nucléaires ont dit qu'il serait encourageant pour la communauté internationale que, en attendant la conclusion de ce traité, les Etats qui en sont dotés s'abstiennent tous de procéder à des essais d'armes nucléaires."

194. J'en viens maintenant à des considérations d'un autre ordre. Je rappelle que, dans un esprit de conciliation, la délégation française a accepté, afin de ne pas faire obstacle au consensus qui se dégageait sur le projet de document final, de ne pas soumettre hier au vote ses trois projets de résolution relatifs — je vous le rappelle — à l'établissement d'une agence internationale de satellites de contrôle et à la mise sur pied d'un fonds international du désarmement pour le développement et à la création d'un institut international de recherche sur le désarmement [*A/S-10/AC.1/L.14, L.15 et L.16*].

195. Ces trois propositions, auxquelles mon gouvernement continue d'attacher une très grande importance, sont mentionnées explicitement dans le document final comme n'ayant pu faire l'objet d'un examen détaillé pendant cette session extraordinaire. Mon gouvernement se réserve donc de les soumettre à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, et je ne doute pas que soient entreprises les études approfondies qu'elles appellent de la part des instances appropriées de l'Organisation.

196. M. URQUÍA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Salvador voudrait, en ces dernières heures de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée exclusivement au désarmement, exposer brièvement ses vues sur les travaux réalisés à propos de questions essentielles qui ont fait l'objet de négociations ardues et de discussions prolongées.

197. Dans les projets de document final qui se sont succédé depuis la recommandation du Comité préparatoire en 1978, les crochets pullulaient. Voilà qui prouve non seulement la complexité des différents aspects du désarmement, mais encore le fait que certains Etats ne sont pas disposés à faire de celui-ci une réalité. Les promesses ont abondé, aussi bien que les expressions de bonne volonté. Mais au cours des négociations le consensus a souvent semblé impossible et les crochets ont continué de déformer le projet de document final. Comme par enchantement, les crochets ont disparu du jour au lendemain.

198. Nous croyons en la nécessité du consensus. Sinon, il n'y aurait aucun espoir de conclure des conventions ou des traités sur le désarmement général et complet et la limitation équilibrée des armements.

199. Convaincus comme nous le sommes de la nécessité du consensus, nous n'avons pas cru à la nécessité d'adopter des projets de résolution qui ne se prêtaient pas au consensus du fait qu'une opinion opposée à la teneur de ces documents s'est fait entendre ici.

200. Le document final, dont le texte a été adopté par consensus, tant à la Commission spéciale, ce matin aux petites heures, qu'à la présente séance plénière de clôture, contient des éléments sur lesquels les délégations ne sont toujours pas d'accord, moins d'ailleurs en ce qui concerne l'Introduction et la Déclaration qui la suit qu'en ce qui concerne le Programme d'action et le dernier chapitre, consacré au mécanisme.

201. Malgré tout, ce document est d'une importance considérable. Je ne vais pas l'évoquer par le menu, car d'autres orateurs l'ont déjà fait avant moi, et il est certain que d'autres le feront encore — en tous les cas certains d'entre eux. Nous sommes ennemis de la prolixité et des redites, surtout dans ces circonstances; nous sommes tous très fatigués et nous souhaitons voir ardemment arriver la fin de ces longues semaines si actives et pleines d'incertitude. Il me suffira de dire que nous sommes heureux qu'on ait créé de nouveaux organismes de désarmement — un organe délibérant et un organe de négociation — qui viennent remplacer ceux qui ont existé jusqu'à maintenant.

202. Le document final est le fruit d'un travail extrêmement intense sur des questions de haute politique internationale, dont l'examen et la solution exigent beaucoup de patience, beaucoup de persévérance et beaucoup de temps.

203. L'effort énorme réalisé ici jour et nuit a bénéficié de la participation, en qualité de négociateurs et de conciliateurs, de nombreux représentants, parmi lesquels on peut voir se détacher deux diplomates latino-américains de grande envergure — M. Ortiz de Rozas, de l'Argentine, et M. García Robles, du Mexique. Nous tenons à les féliciter et à les remercier chaleureusement.

204. La contribution de l'Amérique latine au désarmement ne se borne pas au Traité de Tlatelolco et à la Déclaration d'Ayacucho — mentionnés, à juste titre certes, dans le document final —, mais elle s'est également manifestée par l'activité infatigable des deux ambassadeurs que je viens d'évoquer.

205. Dans les deux derniers paragraphes du document final, on insiste sur le fait que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale ne représente pas la fin, mais plutôt le début d'une nouvelle phase des efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du

désarmement, et que l'Assemblée est convaincue que les discussions dont ont fait l'objet les problèmes du désarmement à cette session, ainsi que le document final, attireront l'attention de tous les peuples, contribueront à mobiliser encore l'opinion publique mondiale et serviront considérablement la cause du désarmement.

206. Nous partageons intégralement ce point de vue. En sera-t-il de même pour les différents moyens de diffusion de la pensée, ou les media, comme on dit maintenant?

207. Nous sommes convaincus que ceux qui connaissent bien ces problèmes sauraient être assez objectifs pour faire, de vive voix ou par écrit, des commentaires favorables. Mais il est certain que les critiques gratuites ne feront pas défaut.

208. On dira peut-être que l'Assemblée générale a conclu cette session sans peine et sans gloire. Ce serait injuste. Nous sommes à peine au début d'un processus. Ce serait illusoire de penser que nous sommes proches de son couronnement.

209. Mais, outre le document final, qui non seulement reflète un rapprochement politique et diplomatique qui n'existait pas toujours entre certains Membres de l'Organisation des Nations Unies, surtout parmi les plus puissants, mais contient également des résolutions positives et précieuses, on a vu s'accumuler tout un ensemble de renseignements et d'opinions dont les experts sauront comprendre l'importance et qui montrera la voie à suivre dans les phases futures de ce processus.

210. M. FERNANDO (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a 18 heures à peine que nous nous sommes réunis pour la dernière séance de la Commission spéciale — séance au cours de laquelle nous avons adopté le document final que l'Assemblée vient d'adopter. Nous avons agi par consensus — un consensus auquel tous les pays non alignés, au nom desquels je parle, ont été heureux de se joindre. Pour les pays non alignés, ce document et le consensus qu'il a suscité revêtent une importance qui sort du cadre de l'ordinaire. Je ne pense pas me tromper en déclarant que la session extraordinaire consacrée au désarmement a été en fait la réalisation d'une initiative des pays non alignés lancée dès 1961.

211. Je n'entends pas, en un jour comme celui-ci, après m'être rallié à ce consensus, jeter la zizanie ou faire entendre la voix du désaccord. Mais le silence ou un assentiment passif au sujet de tout ce qui figure dans ce document reviendrait à s'écarter des principes auxquels adhère depuis longtemps le mouvement non aligné et à abandonner les objectifs que nous poursuivons en ce qui concerne les questions de désarmement.

212. Dans les documents présentés au Comité préparatoire, nous avons indiqué notre évaluation des causes essentielles de la course aux armements, l'état peu satisfaisant des négociations sur le désarmement, les principes qui devraient régir le processus de désarmement et un ordre de priorités. Nous sommes heureux que certaines de nos positions fondamentales se retrouvent dans le document final, mais nous ne sommes pas entièrement satisfaits.

213. Dans la section concernant la Déclaration, nous aurions préféré trouver une évaluation plus exacte de la situation actuelle, à savoir les dangers qui découlent de l'accumulation des armes, notamment des armes nucléaires, et la course aux armements qui intensifie les tensions, aggrave les conflits et met la détente en péril. Nous n'avons pas non plus pu faire accepter le lien évident qui existe entre les conflits d'intérêts nationaux, l'incertitude et la méfiance d'une part, et la rivalité entre grandes puissances à l'échelle mondiale, d'autre part. Plutôt que d'accepter une version édulcorée de cette appréciation fondamentale, nous avons préféré supprimer toute allusion à ce sujet.

214. Nous avons pu nous mettre d'accord sur les objectifs et un ordre de priorités et centrer notre attention sur la nécessité d'assurer le désarmement nucléaire et de prévenir la guerre nucléaire. Pour y parvenir, nous avons dû accepter le principe du traitement parallèle du désarmement nucléaire et classique. Ce faisant, nous avons toutefois obtenu que soit adopté le principe de la sécurité intangible des Etats et le droit des peuples sous domination coloniale ou étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance.

215. Nous voulions que les Nations Unies remplissent le rôle principal qui leur revient dans le domaine du désarmement, mais des longues négociations et la nécessité d'un consensus nous ont contraints à accepter moins, qu'il s'agisse des principes ou du Programme d'action. En dernière analyse, nous estimons que c'est une limitation inutile du principe maintenant reconnu selon lequel tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement et les Nations Unies sont la seule instance où tous les Etats sont représentés. Nous ne nions pas qu'une distinction s'impose entre délibération et négociation; on aurait très bien pu confirmer le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement sans pour autant confondre les fonctions de délibération et celles de négociation.

216. Nous avons constaté la même réticence s'agissant de faire accepter le principe de l'interdépendance entre désarmement et développement. Bien qu'il puisse sembler que, ce faisant, nous cherchions à souligner les répercussions de ce principe sur l'expansion économique des pays en développement, nous ne pensons pas que l'on puisse douter du fait que la course aux armements perturbe les économies du monde développé, touchant par là même les pays en développement, et que le désarmement pourrait avoir des effets bénéfiques immédiats et à long terme sur les économies du monde développé. Dans le même ordre d'idées, nous avons pu réaffirmer le droit de tous les pays à mettre au point, à acquérir et à utiliser sans discrimination la technique nucléaire à des fins pacifiques.

217. Les pays non alignés ont particulièrement déploré que l'on n'ait pu insérer le principe de l'incompatibilité entre, d'une part, le maintien de bases militaires, et la présence de troupes étrangères sur les territoires d'autrui

et, d'autre part, la paix et la sécurité internationale. Cela a suscité des résistances de la part des grandes alliances militaires, mais je n'ai pas besoin de rappeler que l'opposition à l'existence des blocs militaires, à leurs bases et à la présence de troupes étrangères est l'un des éléments les plus marquants du mouvement des pays non alignés depuis sa création.

218. Dans le Programme d'action, nous n'avons été que moyennement satisfaits en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Bien que les mesures recommandées par les pays non alignés pour faire cesser la course aux armements, l'inverser et parvenir à l'élimination définitive des stocks d'armes nucléaires aient été incluses dans le Programme, nous nous sommes heurtés à une opposition farouche lorsque nous avons demandé que des négociations se déroulent d'urgence et que des engagements contraignants soient pris pour l'application de ces mesures nécessaires. Nous avons rencontré la même résistance que lorsque nous avons réclamé une réduction des stocks d'armes nucléaires et des systèmes de vecteurs, en vue de leur élimination totale. Pour les Etats dotés d'armes nucléaires, la sécurité est toujours fondée sur la théorie de la dissuasion nucléaire réciproque, et la survie de l'humanité est subordonnée à leur sécurité. Dans le même esprit, au moins quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont refusé d'accepter de renoncer à utiliser en premier les armes nucléaires. Aucun engagement contraignant, aucune assurance de la part des Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils n'utiliseraient pas ou ne menaceraient pas d'employer des armes nucléaires contre un Etat non doté d'armes nucléaires n'ont été pris. Nous avons dû nous contenter de déclarations traitant des circonstances et des conditions dans lesquelles ces assurances pourraient s'appliquer.

219. En ce qui concerne les questions relatives aux zones exemptes d'armes nucléaires et aux zones de paix, nos propositions ont été insérées avec des restrictions qui ont réduit la validité de ces mesures dans le processus de désarmement. Quoique ces réserves aient été formulées à propos de l'océan Indien, il est tout à fait regrettable que la proposition visant à déclarer la Méditerranée zone de paix ait été sommairement rejetée — même après que l'on eut offert toutes sortes d'atténuations.

220. Les Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, par contre, se sont manifestés le plus énergiquement à propos de la non-prolifération. Leur démarche semble être d'imposer des obligations et des restrictions aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui cherchent à améliorer leurs propres programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sans que les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes assument aucune obligation dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-utilisation des armes nucléaires.

221. Je passe maintenant à la section concernant le mécanisme. C'est la plus courte. Mais nous avons abordé ce sujet en tant que domaine dans lequel, à sa session extraordinaire, l'Assemblée pourrait faire des progrès tangibles susceptibles d'avoir un effet direct et concret sur les progrès réalisables en matière de désarmement. Il y avait en fait deux éléments principaux : la nécessité de disposer d'un organe de délibération et la réforme de l'organe de négociation actuel. Sans rien enlever au rôle joué par la Première Commission dans le désarmement, nous ne pouvons toutefois pas accepter que celle-ci soit l'organe de délibération, soit en tant que telle, soit en tant que Commission du désarmement.

222. Nous sommes heureux que nos vues aient prévalu et que la Commission du désarmement va être créée en tant qu'organe de délibération; son mandat a été établi. Il s'agit d'un compromis et nous espérons qu'il sera interprété dans l'esprit du principe sur lequel nous sommes tous tombés d'accord : les Etats sont tenus de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Nous ne considérons pas la Commission du désarmement comme un subterfuge destiné à prétendre simplement illustrer ce principe, mais plutôt comme une victoire de ce principe.

223. Cette instance n'est pas le lieu pour rappeler les négociations ardues et prolongées qui se sont déroulées afin de restructurer ou, dirais-je, de recréer cet organe de négocation. Nous ne pouvons prétendre en être capables, puisque nous n'avons pas accès à toutes les négociations. Néanmoins, les pays non alignés peuvent prétendre avoir apporté une modeste contribution en permettant que ce nouvel organe de négociation soit créé, car les pressions pour amener le changement ont vu le jour avec le mouvement des pays non alignés et ont toujours été appuyées par ce mouvement. Il reste à voir si, avec ces deux changements institutionnels, les lacunes qui existent dans le domaine du désarmement pourront être comblées.

224. Ma délégation voudrait remercier toutes les délégations qui se sont jointes à nous et qui ont appuyé la proposition du Président de Sri Lanka, M. Jayewardene, tendant à créer une institution mondiale de désarmement. Cette proposition a été faite dans le contexte d'un objectif qui peut sembler éloigné mais qu'il convient de ne pas perdre de vue : le désarmement général et complet. Bien que nous soyons préoccupés par l'urgence de la situation actuelle — les réalités immédiates, comme on les appelle —, nous devons pouvoir continuer à envisager un monde meilleur. Ma délégation est certaine que, bien avant que nous nous approchions du désarmement général et complet, la communauté internationale reconnaîtra le besoin d'une institution mondiale de désarmement qui fasse écho à la proposition du Président de mon pays.

225. Les observations faites par d'autres délégations de pays non alignés viennent étayer nos vues sur cet aspect et d'autres aspects du document. Il reste à ma délégation un dernier devoir à accomplir. Aux petites heures de la matinée, le Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, a rendu un hommage éloquent et bien mérité aux collègues qui ont travaillé au sein des groupes de travail et des groupes de rédaction. J'aimerais reprendre à mon compte ces sentiments de reconnaissance et mentionner en particulier les membres du Secrétariat, dont le travail exténuant s'accomplit

dans l'ombre, ainsi que M. García Robles, du Mexique, qui a travaillé d'arrache-pied pendant de longues heures pour une cause qui lui est chère et qui est chère à son pays.

226. Une lacune inévitable s'est produite durant la séance de ce matin et ma délégation tient à la combler. M. Ortiz de Rozas, avec sa modestie bien connue, a levé la séance rapidement pour se soustraire aux remerciements des délégations. Avec le Vice-Président, M. N'Dong, à la présidence, nous devons saisir cette occasion pour le faire. Ma délégation a vu à l'œuvre M. Ortiz de Rozas à la présidence de cinq sessions du Comité préparatoire et, enfin, de la Commission spéciale, dont les heures les plus ardues et difficiles ont été celles consacrées aux négociations officieuses. Nous avons été émerveillés par sa patience et son tact, son sens des responsabilités et, avant tout, par le courage qu'il a montré pendant les périodes difficiles, notamment au cours de ces deux dernières semaines. Le document de consensus dont nous sommes saisis — premier document émanant d'une session extraordinaire consacrée au désarmement — est un gage de sa contribution personnelle à cette grande tâche. Je suis certain que le groupe des pays non alignés voudra se joindre à moi dans l'hommage que je tiens à lui rendre.

227. Je tiens à remercier tous les collègues qui ont participé à cette session extraordinaire. Au cours de ces cinq dernières semaines, nos échanges ont souvent reflété un désaccord, et il y a des moments où nous avons peut-être été difficiles et bien moins que conciliants. Cela est inévitable dans une tâche telle que la nôtre. Nous avons eu des divergences quant à la manière d'agir et en ce qui concerne les objectifs à court terme, mais nous n'avons jamais été en conflit quant à notre objectif commun : le désarmement. Avec toutes ses lacunes, ce document est ce que l'on pouvait faire de mieux et il est la récompense de nos efforts conjugués. Si nous pouvons voir au-delà des mots et assurer la mise en œuvre de ce document dans l'esprit qui a présidé à son élaboration, nous nous rapprocherons quelque peu de ce à quoi nous aspirons tous : le désarmement général et complet.

228. Mes dernières paroles s'adresseront à M. Mojsov. Sa présidence a été marquée par des événements très importants. Il a peut-être présidé plus de sessions extraordinaires que la plupart de ses prédécesseurs à ces hautes fonctions, et chacune de ces sessions a été enrichissante. Le fait qu'il a présidé une session consacrée au désarmement d'où est sorti ce document final de consensus constitue, nous le croyons, la réalisation de ses espoirs et de ceux de son pays, la Yougoslavie. Il reste encore à faire, et je terminerai en lui adressant mes félicitations et mes meilleurs vœux.

229. M. VELLODI (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a exactement trois semaines, le Premier Ministre de mon pays, du haut de cette même tribune, a exhorté cette session extraordinaire en ces termes : "Il appartient à l'Assemblée, qui représente la sagesse collective de l'humanité, de lancer ce mouvement dans la conscience des hommes et de s'embarquer dans la grande aventure de la survie, avec la détermination de ne pas accepter de compromis avec la vérité." [*24e séance, par. 28.*]

Cet espoir, qui a été partagé par la plupart de ceux qui ont participé aux travaux de l'Assemblée générale, ne s'est traduit que dans une faible mesure dans les décisions et les recommandations que nous avons prises ici et qui sont reflétées dans le document final. Tous ceux d'entre nous, et notamment les pays non alignés, qui ont été à l'origine de cette session extraordinaire, ont peu de raisons d'être pleinement satisfaits des résultats de cette session. Toutefois, le fait que nous sommes parvenus à établir un document de consensus qui, il est vrai, reste bien loin du compte illustre non seulement les efforts ardus et inépuisables que nous avons tous déployés, individuellement et collectivement, mais également le véritable désir de tous de faire des progrès dans ce qui constitue certainement le problème le plus crucial et le plus urgent de l'humanité aujourd'hui.

230. La délégation de l'Inde a pris part aux travaux de la session extraordinaire, animée par l'engagement pris par notre premier ministre devant cette assemblée. Tout au long de cette session, que ce soit à la Commission spéciale, aux groupes de travail ou aux groupes de rédaction, nous avons été mus uniquement par notre attachement profond à la solution du problème du désarmement et par notre désir sincère de faire des progrès importants dans ce domaine qui a connu peu ou pas de progrès au cours des dernières années.

231. Au nom de M. Gharekkan, de la délégation indienne, qui a eu le privilège d'œuvrer en tant que coordonnateur, je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui lui ont exprimé leur gratitude pour le travail qu'il a accompli en cette session extraordinaire.

232. Le document de consensus qui a été adopté aujourd'hui contient quelques éléments positifs, mais aussi des faiblesses dans certains domaines. Bien que les mesures préconisées par notre premier ministre dans sa déclaration en ce qui concerne les limitations quantitatives et qualitatives du désarmement nucléaire, le gel des stocks actuels et la réduction progressive des stocks en vue de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires aient été incluses dans le document final, celui-ci cependant ne reflète pas du tout l'urgence de la situation et la nécessité d'établir un programme avec des délais fixés pour en appliquer les mesures.

233. Le document demande des négociations urgentes et des accords dans le domaine du désarmement nucléaire, et nous attendons des Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils agissent promptement en ce sens.

234. Mon gouvernement a demandé à maintes reprises la conclusion rapide d'un traité d'interdiction totale des essais. Nous espérons que les résultats des négociations tripartites à ce sujet seront soumis sans plus de retard à l'organe de négociation aux fins d'étude approfondie. Nous croyons fermement que le traité n'aura aucun sens s'il ne porte pas sur tous les essais d'armes ou s'il ne comporte pas des dispositions adéquates pour prévenir toute violation du traité, ce qui, comme l'a indiqué mon premier ministre, nécessitera donc une inspection in-

dépendante. A cet égard, ma délégation a proposé qu'en attendant la conclusion du traité tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais d'armes nucléaires. Nous avons présenté un projet de résolution à cet effet [*A/S-10/AC.1/L.10*]. Toutefois, parce que nous souhaitions coopérer pleinement aux travaux de la session extraordinaire, nous avons décidé de ne pas insister pour que le projet de résolution soit mis aux voix. Nous nous sommes néanmoins réservé le droit de revenir sur la question à la trente-troisième session de l'Assemblée générale si les Etats dotés d'armes nucléaires ne se rangent pas au point de vue de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, clairement exprimé au paragraphe 51 du document final, sur la nécessité d'un moratoire immédiat sur les essais d'armes nucléaires.

235. Dans le même ordre d'idées, ma délégation avait insisté pour que l'on prenne des mesures en vue d'interdire le recours aux armes nucléaires pour assurer que la survie de l'humanité ne sera pas compromise. Là encore, par esprit de coopération, nous n'avons pas insisté pour que notre projet de résolution soit mis aux voix. Si, toutefois, aucune mesure n'est prise au titre de la recommandation contenue au paragraphe 58 du document final, qui a trait à cette question, nous avons l'intention de soumettre de nouveau notre proposition à la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

236. Si la section du document final relative au Programme d'action n'est pas du tout adéquate, du moins sommes-nous satisfaits des décisions prises sur le mécanisme futur dans le domaine du désarmement. Nous sommes particulièrement heureux que l'on ait décidé d'établir aux Nations Unies un organe délibérant qui permettra à l'Organisation d'assumer à nouveau sa responsabilité dans le domaine du désarmement. Nous espérons que le nouvel organe de négociation, la Commission du désarmement, qui n'aura ni les faiblesses ni les défauts de la Conférence du Comité du désarmement, commencera ses travaux sans tarder.

237. Avant de terminer, je voudrais parler de deux questions mentionnées à l'alinéa *e* du paragraphe 63 et au paragraphe 64 du document final. Le premier fait état de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Je rappelle, à ce propos, les fermes réserves que nous avions formulées eu égard à cette proposition quand elle avait été examinée à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Dans la déclaration qu'il a faite au cours de la session extraordinaire, mon premier ministre a dit que le problème du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, "ne peut trouver sa solution que de manière globale, en tenant compte de l'ensemble du monde et non pas seulement de régions que, pour des raisons de convenance politique sans doute ou de stratégie, certains pays s'efforcent d'établir pour diviser le monde en le cloisonnant... Nous sommes convaincus qu'on ne saurait limiter notre action en ce qui concerne la question des dangers et des menaces nucléaires; c'est le monde entier qui doit être dénucléarisé." [*24e séance, par 17.*]

238. Ma délégation n'aime pas du tout la façon superficielle et sommaire dont, au paragraphe 64 du document final, il est fait état de la création d'une zone de paix dans l'Océan Indien, question qui est toujours de la plus grande importance pour les Etats de la région. La déclaration adoptée par les Nations Unies à ce sujet il y a plusieurs années [*résolution 2832 (XXVI)*] est claire et sans équivoque sur notre objectif : la démilitarisation de l'océan Indien. Nous ne nous écarterons pas de ce but. Nous espérons sincèrement que les entretiens entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui, à notre vif regret, sont toujours interrompus, reprendront sous peu et que ces deux Etats, dans leurs négociations futures, renonceront à la notion de réduction ou de stabilisation et s'en tiendront à l'engagement qu'ils avaient pris publiquement auparavant d'œuvrer à la démilitarisation complète de l'océan Indien.

239. Pour conclure, ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au Président de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Mojsov, pour la manière admirable dont il a dirigé nos délibérations. Nous rendons aussi un hommage tout particulier au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, pour la façon dynamique avec laquelle il a présidé la Commission et mené les consultations officielles et officieuses. Nous avons tous envers lui une dette de gratitude. Nous remercions également les présidents des groupes de travail, et en particulier les coordonnateurs, car sans leurs efforts inlassables nous n'aurions pas abouti à des résultats qui répondent dans une certaine mesure aux espérances de la communauté mondiale. Nous adressons aussi nos remerciements aux fonctionnaires du Secrétariat, dont un grand nombre ont veillé bien des fois pour nous aider dans nos travaux. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous avons tous été très impressionnés et stimulés par l'intérêt soutenu et l'appui que les organisations non gouvernementales, qui, en un sens, représentent la communauté mondiale, ont fourni à la cause du désarmement, ainsi qu'en témoigne leur participation active et quelquefois massive à nos efforts communs pendant les cinq dernières semaines.

240. M. PETRIC (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à dire tout d'abord que je souscris entièrement à ce qu'à dit le représentant de Sri Lanka dans sa présentation magistrale du point de vue des pays non alignés. Je voudrais en même temps rendre un hommage chaleureux à tous ceux qui sont venus à bout de la rédaction du document final, au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, à M. García Robles, aux présidents des groupes de travail, aux cinq coordonnateurs, au Rapporteur, ainsi qu'aux fonctionnaires du Secrétariat.

241. Je tiens à exprimer la profonde conviction de ma délégation que toute l'œuvre de la session extraordinaire, avec l'adoption du document final, représente un progrès substantiel vers l'inauguration d'une phase nouvelle dans le processus du désarmement, avec la participation plus directe de tous les membres de la communauté internationale. Grâce aux travaux du Comité préparatoire et aux délibérations de la session, nous avons en fait ouvert un dialogue sur toutes les grandes questions du désarmement, de la paix et de la sécurité.

La grande importance de cette session extraordinaire est corroborée par le fait même qu'elle a eu lieu et que tous les Etats y ont pris part. La session a pleinement exprimé le sentiment très vif que nous avons tous que le désarmement est devenu une nécessité historique et la seule façon pour toutes les nations d'assurer leur sécurité, et que nous n'avons plus le droit de fermer les yeux sur cette réalité ni d'éluder nos responsabilités inéluctables.

242. Il est certain que la situation internationale actuelle a imposé des limites à notre désir d'exprimer pleinement, dans le document final, les besoins objectifs de la communauté internationale et les espoirs de l'opinion publique mondiale. Nous avons pris une mesure importante, mais elle n'est ni complète ni de portée suffisante.

243. La Déclaration contient diverses évaluations, divers principes et priorités très importants et universellement acceptés. C'est pourquoi elle nous fournit un cadre de travail et une base de départ pour nos futur efforts en matière de désarmement. Je dois toutefois rappeler que certains principes de fond proposés par les pays non alignés n'ont pas trouvé leur place dans le document final.

244. Les pays non alignés ont insisté, par-dessus tout, sur l'adoption d'un programme d'action concret et substantiel. Mais les Etats militairement les plus puissants, qui ont une responsabilité particulière dans le processus du désarmement, n'ont pas donné la preuve qu'ils étaient suffisamment prêts à accepter ce programme.

245. Bien que l'importance fondamentale du désarmement nucléaire ait été généralement reconnue, les mesures qui ont été prises dans ce domaine ne sauraient nous satisfaire pleinement.

246. La Yougoslavie, en tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en sa qualité d'Etat non doté d'armes nucléaires, ne peut que regretter ce manque de volonté de la part des Etats dotés d'armes nucléaires d'offrir aux Etats non dotés de ces armes des garanties de sécurité dépourvues de toute ambiguïté en ce qui concerne le non-recours à la menace ou à l'emploi des armes atomiques.

247. Nous pensons également que l'opposition qui s'est manifestée, à la présente session, aux efforts des pays non alignés en vue d'assurer l'adoption de recommandations clairement définies sur la création de zones de paix dans diverses régions reflète une politique de blocs et une tendance, chez certains Etats et au sein de certaines alliances militaires, à laisser la porte ouverte à la politique des sphères d'influence. L'opposition qui s'est manifestée dans le cas de l'océan Indien nous a particulièrement surpris, car l'Assemblée générale des Nations Unies a toujours entériné et appuyé l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix. Nous déplorons que la Méditerranée n'ait pas été incluse en tant que zone de paix dans le document final. L'attitude négative de certaines délégations devant cette exigence ne nous a guère convaincus. A ce sujet, mon gouvernement considère que les dispositions du document final relatives aux zones de paix s'appliquent également à la Méditerranée et y voit donc une base de départ pour les futurs efforts qu'il faudra déployer afin de faire de cette région une zone de paix.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

248. Comme on le sait, la Yougoslavie a toujours attaché une importance particulière au démantèlement de toutes les bases militaires et au retrait des troupes étrangères des territoires des autres Etats et des Etats non autonomes. Ce principe et cette mesure n'ont pas été inclus dans le document final en raison de l'opposition de certaines grandes puissances qui semblent vouloir perpétuer le maintien de ces bases et de troupes étrangères, même sur le territoire d'Etats et de peuples qui sont résolument opposés à leur présence.

249. Je me félicite que la demande de démantèlement des bases militaires étrangères et de retrait des troupes étrangères, tout comme la proposition de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, tendant à faire de la Méditerranée une zone de paix aient été incluses dans la liste des propositions auxquelles les organes appropriés de l'Assemblée générale devront donner suite.

250. Les mesures prises dans le domaine du désarmement classique sont importantes, mais nous estimons qu'il faudra respecter pleinement, au moment de les appliquer, le droit de tous les peuples, et, plus particulièrement, des peuples sous domination coloniale et des mouvements de libération, à disposer des moyens indispensables à leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

251. Ma délégation se réjouit que la présente session ait représenté un pas important vers une participation active accrue des Nations Unies dans le domaine du désarmement. La relance des travaux de la Commission du désarmement et le mandat qui lui est donné, en particulier, d'étudier les éléments d'un programme complet de désarmement, conjointement avec les efforts exercés parallèlement dans d'autres instances, aux niveaux bilatéral et multilatéral, sous les auspices des Nations Unies, rend possible la poursuite du dialogue fécond qui a été entamé à la présente session.

252. Nous estimons également que la décision relative à la création d'un nouvel organe de négociation — le Comité du désarmement — est importante. Nous croyons comprendre, à ce sujet, que les membres actuels de la Conférence du Comité de désarmement seront inclus dans la composition du Comité du désarmement. Quant à la disposition en vertu de laquelle cet organe sera ouvert aux Etats dotés d'armes nucléaires, elle ne s'applique, à nos yeux, qu'aux cinq Etats actuellement dotés d'armes nucléaires.

253. Le document final et les autres propositions demandent d'autres négociations et mesures concrètes. Mais ce qu'il faut, c'est une volonté politique de notre part à tous, et en particulier de la part des Etats militairement les plus puissants, afin de passer du stade des déclarations à celui de la réalisation de programmes et mesures concrets de désarmement nucléaire et classi-

que. Une mise en œuvre suivie du document final, sous les auspices des Nations Unies, permettra de réaliser cet objectif.

254. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous approchons de la fin de cette session extraordinaire, permettez-moi de vous dire toute ma gratitude, Monsieur le Président, pour la sagesse avec laquelle vous avez dirigé nos travaux. Ma délégation tient également à exprimer ses remerciements au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, ainsi qu'aux présidents des groupes de travail et aux coordonnateurs pour leurs inlassables efforts.

255. Le Brésil a appuyé dès le commencement l'idée d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

256. Espérant que la session pourrait favoriser des progrès sensibles sur la voie de mesures efficaces de désarmement, particulièrement de désarmement nucléaire, le Brésil s'était porté coauteur de la résolution mettant en œuvre les préparatifs de la présente session. Nous avons contribué activement aux travaux du Comité préparatoire qui, au cours de ses cinq sessions, a posé les bases de ce qui devait légitimement représenter des résultats constructifs et généralement acceptables.

257. Nous avons pris part, dans un esprit constructif, tant aux travaux préparatoires qu'à la session extraordinaire, à la Commission spéciale et aux divers groupes de travail et de rédaction. Nous avons apporté notre concours à toutes les autres délégations dans les efforts tendant à trouver des solutions pouvant être approuvées par consensus. Au cours de ces négociations, la délégation brésilienne a, à maintes reprises, fait preuve de bonne volonté dans l'examen de formules de compromis sur de nombreux aspects importants du projet de document final.

258. Malgré ces efforts, malgré les 18 mois de préparatifs, nous avons été appelés à approuver un document comptant 129 paragraphes, qui ne nous a été soumis sous sa forme finale qu'hier soir et qui contient diverses formules auxquelles nous n'avions pas pu donner notre assentiment et sur lesquelles nous avions émis des réserves au cours de délibérations longues et laborieuses. Ce qui est encore plus regrettable, c'est que le document final contient également des changements, des ommissions et des adjonctions de dernière heure qui n'ont fait l'objet ni des discussions ni de l'examen attentif nécessaires.

259. La délégation brésilienne est contrainte d'exposer ses réserves sur les méthodes qui ont été employées au cours des derniers jours et des dernières heures de la session afin d'assembler à la hâte certaines parties fondamentales du document final. Tout en attachant une grande importance au sujet traité dans ce document, nous regrettons que, au bout de 18 mois de préparatifs, nous nous soyons trouvés face à certaines dispositions que nous n'avons pas pu examiner avec toute l'attention voulue.

260. Je souhaite donc que le procès-verbal de la séance indique clairement les réserves générales émises par la délégation brésilienne sur le document final dans son ensemble. Nous ne nous sommes pas opposés à l'adoption du document par consensus, mais nous réservons le droit de faire des observations sur certaines sections et dispositions spécifiques du document final, une fois que notre gouvernement aura eu la possibilité de les étudier attentivement, au cours de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée ou dans les nouvelles instances du désarmement qui seront établies — ce dont nous nous réjouissons — à l'issue de la session extraordinaire.

261. Je dois rappeler qu'au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée la délégation brésilienne a déclaré que "la session extraordinaire aura plus que répondu à nos espérances si elle parvient seulement à obtenir, de la part de la communauté internationale et, notamment, des Etats dotés d'armes nucléaires, un engagement véritable à l'égard du désarmement nucléaire[2]". Malheureusement, il n'en est rien.

262. Nous espérons cependant qu'en dépit de ses lacunes la session extraordinaire de l'Assemblée aura contribué à stimuler la mise en œuvre si longtemps attendue des mesures efficaces de désarmement, et particulièrement du désarmement nucléaire.

263. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a suivi de très près les négociations qui se sont déroulées au cours des dernières semaines pour présenter un document à cette session extraordinaire aux fins d'adoption et elle a également participé à ces négociations. Le fait que l'Assemblée générale a adopté une déclaration et un programme d'action sur le désarmement par consensus est le résultat des efforts inlassables déployés par tous les intéressés, et notamment par les présidents des groupes de travail et leur équipe de coordonnateurs travaillant sous la direction compétente et dévouée de M. Ortiz de Rozas, président de la Commission spéciale. Nous adressons tous nos remerciements à chacun d'entre eux. Je tiens aussi, Monsieur le Président, au nom de notre délégation, à dire combien la sagesse et la compétence avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux ont été précieuses, et nous leur rendons hommage.

264. La délégation du Pakistan se félicite du consensus, mais, comme beaucoup d'autres, elle éprouve une certaine déception. Personne ne peut dire que les résultats de la session extraordinaire ont répondu aux espoirs et aspirations qu'elle avait suscités ou qu'avaient fait naître les préparatifs précédant sa convocation. Le consensus qui a permis l'adoption du document sans vote est en partie seulement le fruit d'un compromis véritable et dépend beaucoup de certaines ambiguïtés verbales qui ne font que repousser les débats ou les renvoyer dans d'autres instances.

265. Toutefois, deux considérations doivent nous aider à surmonter cette déception. Tout d'abord, c'est la première fois que tous les Etats se sont réunis pour traiter de toutes les questions de désarmement, ques-

[2] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Première Commission*, 23e séance.

tions extrêmement complexes, non seulement du point de vue technique et politique mais également du point de vue psychologique, étant donné que la sécurité a quelque chose d'intangible et subjectif. La session a suscité un intérêt mondial et un certain nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement ont apporté une contribution personnelle à ses délibérations. Il faut également signaler que des organisations non gouvernementales et de nombreuses et éminentes personnalités qui consacrent leur vie au désarmement ont joint leurs efforts à nos travaux, car cela nous a permis de faire reculer les limites du possible. L'Introduction et la Déclaration, dans le document final, expriment les espoirs et les aspirations de l'humanité, qui veut vivre dans un monde libre de la peur, de la guerre et de la terreur des armes nucléaires. C'est une réaffirmation opportune de la direction dans laquelle le monde doit évoluer.

266. Deuxièmement, nous avons, au cours de cette session, établi de nouvelles instances au sein desquelles se dérouleront les délibérations et les négociations du désarmement à l'avenir. C'est un des résultats les plus valables de la session. Ma délégation espère que les travaux du nouvel organe de négociation s'organiseront de telle façon que tous les Etats importants sur le plan militaire, et notamment les cinq puissances nucléaires, y participeront.

267. Comme on le sait, les négociations sur les éléments du Programme d'action, et particulièrement sur ce qu'on a appelé l'ensemble des questions nucléaires, ont été très difficiles. Bien des points de vue différents ont été conciliés dans le document final, mais, malheureusement, en ce qui concerne la forme seulement. Les différents textes proposés sur les diverses questions recouvrent des conceptions et des positions largement divergentes des Etats ou des groupes d'Etats. Il y a des Etats qui, tout en faisant des efforts pour contrôler la course aux armements et réduire ses dangers, veulent essentiellement dans le futur rationaliser l'équilibre stratégique existant. Ils considèrent cet équilibre comme indispensable pour leur propre sécurité, mais ils pensent aussi que cet équilibre stratégique est également indispensable pour la sécurité du monde. Le fait que, dans les circonstances actuelles, ce jugement comporte une part de vérité est le reflet regrettable de l'état des relations internationales.

268. L'engagement pris par les deux principales puissances nucléaires de conclure sous peu la seconde série de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques et de la faire suivie d'une troisième série nous a donc encouragés. Nous espérons sincèrement que des progrès seront accomplis dans les conversations entre les deux nations les plus puissantes du monde. Cependant, pour parvenir à un système véritablement universel de sécurité internationale collective et à un désarmement authentique, nous devons regarder au-delà de l'équilibre actuel des forces, car même une série d'accords sur la limitation des armes stratégiques ne nous mènerait pas au désarmement.

269. Le Programme d'action adopté à cette session réaffirme à juste titre que le désarmement général et complet doit être le but ultime, mais il souligne également avec réalisme qu'il faut commencer par inverser sans retard la course aux armements. Cet objectif est d'autant plus urgent que les événements qui ont eu lieu dans les domaines politique et technique peuvent changer les prémisses sur lesquelles reposent le prétendu équilibre stratégique actuel et la dissuasion mutuelle et commencer un nouveau cycle dans la course aux armements, tant horizontale que verticale.

270. Tout en reconnaissant que les armes nucléaires constituent une partie importante de l'arsenal stratégique et tactique de défense des grandes puissances nucléaires, l'Assemblée générale a montré clairement que l'emploi de ces armes est inadmissible. Par dessus tout, on reconnaît généralement qu'aucune raison morale, politique ou stratégique ne saurait justifier l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les cinq grandes puissances nucléaires ont fait des déclarations sur les conditions dans lesquelles elles n'utiliseraient pas les armes nucléaires contre les Etats non dotés de ces armes. Mais tous les Etats dotés d'armes nucléaires ne sont pas d'accord sur les conditions dans lesquelles de telles assurances pourront être données. Certaines de leurs déclarations ne parviennent pas à rassurer les Etats non nucléaires. Si l'on veut donner créance à ces assurances, celles-ci doivent être obligatoires, avoir un caractère universel et s'imbriquer dans l'ensemble des mesures prises sur le plan international pour accroître la confiance dans le processus de désarmement.

271. Alors que les grandes puissances semblent même hésiter à accepter ces obligations minimales sous prétexte que leurs intérêts stratégiques en seraient compromis, elles cherchent à imposer, en revanche, toutes sortes de restrictions aux Etats non dotés d'armes nucléaires, sous prétexte de maintenir la paix mondiale. On s'inquiète des transferts d'armements, en particulier aux pays du tiers monde, mais on se refuse ne serait-ce qu'à mentionner les moyens propres à réduire la fabrication des armes. Certains Etats dotés d'armes nucléaires veulent prévenir ou interdire le transfert de la technique nucléaire, même par des mesures coercitives et punitives, à destination du tiers monde. En même temps, ils se réservent le droit de produire et d'accumuler des stocks de matières fissiles dangereuses et de garder le monopole de la fourniture de carburant nucléaire. L'indépendance de l'énergie est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays industrialisés, sinon plus. Les nations en développement que l'on dissuade d'acquérir leur indépendance en matière de cycle du combustible ne peuvent oublier que le prix du combustible nucléaire, qui est entre les mains d'une poignée de pays avancés, a été multiplié par huit depuis 1973.

272. Il est particulièrement regrettable d'entendre notre éminent collègue et ami, M. Andrew Young, des Etats-Unis, exprimer la crainte à la 5e séance de la Commission spéciale que certaines techniques dites délicates pourraient tomber "dans les mains de gouvernements irresponsables ou de terroristes". Laissant de côté la question des gouvernements et des terroristes, qui peut déterminer si un gouvernement est responsable ou non?

Divers gouvernements à divers moments de l'histoire ont commis des actes que l'histoire a jugés irresponsables ou pires. Aucun Etat, aussi puissant soit-il, ne peut s'ériger en juge du crédit qu'on doit reconnaître aux autres Etats souverains.

273. Il semble qu'aux yeux de certains Etats la prolifération devienne une fin en soi. A notre avis, la non-prolifération peut être réalisée, non comme une fin en soi, mais comme un élément d'un système global de mesures visant à arrêter et renverser la course aux armements nucléaires et à éliminer ces armes. Cela ne peut se faire que sur la base de responsabilités et d'obligations mutuelles. Le consentement est l'ultime sanction du droit, et cela est particulièrement vrai sur le plan des relations internationales. Dans ce domaine, en effet, si les entités sont souveraines, indépendantes et en théorie égales, elles sont en réalité très inégales en taille et en puissance. Si un Etat prétend avoir le droit d'obliger un autre Etat à adopter une attitude responsable, cela amènerait automatiquement une résurgence, sous une forme ou sous une autre, du système de domination et d'exploitation dont le tiers monde cherche toujours à se libérer.

274. C'est dans ces conditions que ma délégation doit exprimer des réserves formelles sur le paragraphe 36 du document final, qui, bien qu'il reconnaisse le droit inaliénable des Etats d'acquérir et de mettre au point des techniques nucléaires à des fins pacifiques, est rédigé en des termes qui, par leur ambiguïté, risquent d'être utilisés pour justifier une politique de contrainte, de restriction, de privation et de discrimination.

275. Ma délégation est heureuse que le Programme d'action reconnaisse la nécessité de parvenir à un consensus international sur des moyens universels et non discriminatoires propres à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Cette disposition repose sur l'idée que la nature négative et discriminatoire de la politique actuelle de certains Etats en matière de non prolifération devra changer. Nous espérons sincèrement que tel sera le cas pour les Etats qui fournissent cette technique et dont la politique s'inspire de considérations pour le moins subjectives.

276. Le document final de la session extraordinaire affirme que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde fournit un moyen équitable, non discriminatoire et pratique — à condition que la bonne volonté existe — d'atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Des mesures concrètes ont été recommandées pour la création de telles zones au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud, régions où le danger de prolifération est réel. Ce qui est encourageant en Asie du Sud, c'est que tous les Etats de la région ont unilatéralement renoncé aux armes nucléaires. Il est important maintenant de donner à ces déclarations un effet contraignant et une forme juridique.

277. A cet égard, nous avons noté avec satisfaction la déclaration faite par le Premier Ministre de l'Inde à la 24e séance, selon laquelle son pays ni ne mettra au point ni ne se procurera des armes nucléaires même si le reste du monde le fait, et qu'il ne procèdera plus à des explosions nucléaires pacifiques.

278. Ma délégation pense donc que toutes les conditions nécessaires existent pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Nous sommes heureux de constater que la disposition pertinente du Programme d'action appuie ce point de vue. Des consultations ont eu lieu sur la question entre pays de la région de l'Asie du Sud et, malgré les divergences de vues qui existent, nous espérons sincèrement qu'avec le temps et de la patience nous parviendrons à trouver les moyens de parvenir à un accord.

279. La vaste majorité des peuples et des pays du monde sont convaincus que les impératifs de la paix sont incompatibles, à long terme, avec les exigences du maintien du *statu quo* et la distribution inégale actuelle de la puissance et de l'influence dans le monde. Ils envisagent un monde évoluant vers un ordre nouveau dans lequel la paix sera maintenue grâce à un système de sécurité collective et universelle plutôt que par un équilibre de la terreur, un ordre qui sera basé sur l'égalité de toutes les nations et sur une chance égale pour tous de partager les fruits du progrès et de la prospérité.

280. La lutte pour établir un nouvel ordre économique international, qui fait partie intégrante des efforts en vue d'un nouvel ordre mondial, a été lancée par cette Assemblée il y a quatre ans, mais elle est encore loin d'être terminée. Aujourd'hui, nous nous lançons dans une lutte semblable dans le domaine du désarmement. Si nous avons accepté une méthode d'approche par étape en matière de désarmement, c'est uniquement parce que les objectifs sont clairement définis et dans l'espoir que des mesures initiales dans ce but seront prises sans délai. Les résultats de la session restent en deçà de nos espoirs et, pensons-nous, de ceux des peuples du monde, mais la lutte pour la justice doit bien commencer quelque part. Nous pouvons nous estimer satisfaits d'avoir commencé. La valeur et les résultats des décisions prises aujourd'hui seront jugés à la lumière du succès des efforts que nous aurons faits pour concilier nos points de vue sur le désarmement et pour établir des prémisses communes qui nous permettent d'atteindre notre objectif : la paix et la sécurité.

281. M. CHEN CHU (Chine) [*interprétation du chinois*] : La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, réunie sur l'initiative des pays non alignés, touche à sa fin. En cette instance internationale, un grand nombre de pays du tiers monde, petits et moyens, ont donné leur opinion sur la situation internationale, condamné les superpuissances pour leur politique d'intensification des armements et de préparatifs de guerre, d'agression et d'expansion, exprimé leur volonté inébranlable de préserver leur indépendance nationale et leur sécurité, ainsi que la paix internationale, et ont exigé formellement que les superpuissances mettent fin à la course aux armements et réalisent le désarmement véritable. Sans aucun doute, cela aura pour effet positif de faire prendre conscience aux peuples du monde de la menace croissante de guerre et de la nécessité de renforcer la lutte visant à assurer la

paix mondiale. Cela, à notre avis, est le résultat essentiel de la session extraordinaire.

282. Les nombreux pays du tiers monde et autres pays petits et moyens se sont efforcés de parvenir à un bon document pour la session. A présent que l'Assemblée plénière de la session extraordinaire a examiné le document final présenté par la Commission spéciale, je voudrais exposer l'opinion de la délégation chinoise sur le texte.

283. Nous constatons que, grâce aux efforts et à la lutte des nombreux pays du tiers monde et autres pays petits et moyens, certaines de leurs justes propositions et de leurs exigences raisonnables se trouvent reflétées dans le document final. Par exemple, on fait ressortir, dans ce document, qu'il n'y a pas eu jusqu'ici de progrès véritable en matière de désarmement, que la course aux armements se poursuit de plus belle, que la menace d'une nouvelle guerre mondiale se précise; on y souligne la nécessité de la destruction totale des armes nucléaires pour éliminer la menace d'une guerre nucléaire et l'on y affirme l'importance d'une réduction des armements classiques; on stipule que tous les pays ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations sur le désarmement, et l'on précise que toutes les mesures de désarmement doivent être prises de manière que soit garanti le droit de chaque Etat à la sécurité; on demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de s'engager à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés de ces armes et l'on affirme le droit inaliénable de tous les pays à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; on rappelle la nécessité pour tous les pays de rester fidèles au principe du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des autres pays et à celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays; on souligne la nécessité d'une réforme du mécanisme actuel du désarmement, et ainsi de suite. Ces éléments positifs doivent être appuyés et soutenus.

284. Cependant, nous devons mettre en relief le fait qu'en raison de manœuvres d'obstruction incessantes de la part des superpuissances il n'a pas été possible d'incorporer dans le document final les nombreuses modifications et propositions raisonnables soumises par de nombreux pays moyens et petits ainsi que par la délégation chinoise au cours de la rédaction du document final. D'un autre côté, certaines formules spécieuses et pleines d'artifices des superpuissances ont trouvé leur place dans le texte. C'est pourquoi la délégation chinoise croit devoir indiquer sa position et ses réserves sur plusieurs questions de principe.

285. Premièrement, au cours du débat général, les représentants de nombreux pays ont, dans leur analyse de la situation internationale actuelle, exprimé des opinions valables. Ils ont souligné que l'évolution de la situation internationale comportait de graves dangers pour le sort de l'humanité, et notamment le danger d'une nouvelle guerre mondiale, que l'affrontement des superpuissances était une menace grave pour la paix et la sécurité internationale, que la cause véritable de cette spirale de la course aux armements était la lutte que mènent les superpuissances pour s'assurer l'hégémonie mondiale et la maîtrise du sort des autres, et que la course aux armements entre les superpuissances avait été une caractéristique dominante troublante des relations internationales depuis plus de 30 ans. Ils ont dénoncé tous les engagements pris par les superpuissances de désarmer, les qualifiant de "lettre morte", et ont souligné la vanité de tout effort en vue d'un désarmement même partiel fondé sur la politique des superpuissances, une politique d'équilibre des forces reposant sur la méfiance et la crainte réciproques. Ces paroles qui partaient du cœur sont parfaitement conformes à la réalité contemporaine.

286. Comme certains représentants l'ont dit, le désarmement réel est impossible sans une pleine compréhension de la cause profonde de la course aux armements. C'est juste! C'est précisément en déformant la nature de la menace de guerre et de la course aux armements, en exagérant les horreurs de la guerre, d'une part, et en répandant l'illusion de la paix et du désarmement, d'autre part, que les superpuissances espèrent réaliser leurs sinistres desseins. L'Introduction et la Déclaration figurant dans le document final ne dénoncent pas la rivalité sans cesse croissante entre les deux superpuissances pour l'hégémonie mondiale comme la cause d'une nouvelle guerre mondiale et leur course accélérée aux armements comme une menace à la paix et à la sécurité internationale. Au lieu de cela, on parle vaguement de la menace que représentent pour l'humanité la course aux armements entre les Etats et l'accumulation massive d'armes, donnant ainsi à entendre que tout le monde prend part à la course aux armements et que la responsabilité de la menace de guerre incombe à tous les pays. Ainsi, les superpuissances peuvent semer encore plus aisément la confusion dans les esprits et ne pas être blâmées alors qu'elles intensifient la course aux armements et créent une menace de guerre. Etant donné la rivalité globale grandissante des superpuissances et l'expansion à outrance de leurs armements, ainsi que le danger accru d'une nouvelle guerre mondiale, on aurait dû, dans le document final, inviter les peuples du monde à être plus vigilants, à se mieux préparer, à intensifier leur lutte contre l'hégémonisme et la politique d'agression et de guerre des superpuissances, y compris la lutte en vue d'un désarmement véritable, à tenter d'empêcher une guerre mondiale d'éclater et à sauvegarder la paix mondiale. Il ne faut pas permettre aux superpuissances d'endormir la vigilance des peuples avec de belles paroles comme : "le processus de détente", "l'établissement d'une paix durable grâce au désarmement général et complet" et "le moment est venu de renoncer à l'emploi de la force dans les relations internationales et de rechercher la sécurité dans le désarmement". En outre, nous sommes d'avis que toute mention des horreurs d'une guerre nucléaire ne saurait être utilisée par les superpuissances que pour exercer un chantage nucléaire à l'encontre des peuples d'autres pays et ne serait à l'avantage de personne d'autre.

287. Deuxièmement, les nombreux pays petits et moyens réclament que le désarmement commence par la réduction des armements des deux superpuissances. Nombre de représentants ont exprimé cette opinion

dans leurs déclarations. Ils ont souligné que la responsabilité du problème du désarmement incombait exclusivement aux superpuissances, que toute mesure constructive de désarmement devait commencer par ces dernières, et que l'objectif premier de toute stratégie du désarmement devait demeurer la réduction des arsenaux des deux superpuissances. Le principe indiscutable que le désarmement doit commencer par les deux superpuissances aurait dû être inscrit ouvertement dans le document final et consacré dans les parties pertinentes. Pourtant, cela a été impossible en raison de l'obstruction obstinée des superpuissances. D'un autre côté, dans divers passages du document, "tous les Etats", ou "les Etats dotés d'armes nucléaires", ou "les membres permanents du Conseil de sécurité, ou "les Etats militairement importants" sont invités sans distinction aucune à prendre des mesures de désarmement. Il est injuste et déraisonnable de mettre les deux superpuissances, qui possèdent des superarsenaux d'armes nucléaires, sur le même pied que d'autres Etats qui sont très loin derrière elles en matière d'armements. C'est inacceptable à nos yeux, car cela ne peut que faciliter la politique obstructionniste des superpuissances lorsqu'il s'agit de mesures de désarmement vraiment efficaces. L'Union soviétique a tout fait pour inclure dans le document son prétendu programme de désarmement aux fins de "mettre fin complètement à tout nouvel accroissement quantitatif et qualitatif des armements et des forces armées des Etats dotés d'un potentiel militaire important". Il s'agit manifestement de semer la confusion dans les esprits de manière à maintenir la supériorité militaire de l'Union soviétique par rapport aux autres pays.

288. Cela devrait apparaître à quiconque est doué de discernement. La délégation chinoise a expliqué à maintes reprises que lorsqu'elle dit que les superpuissances doivent désarmer les premières, cela ne signifie nullement que les autres pays doivent s'abstenir de le faire. Ce que nous voulons dire, c'est qu'étant donné l'avance considérable des deux superpuissances sur tous les autres pays en matière d'armements tant classiques que nucléaires, il leur appartient à eux de prendre l'initiative du désarmement. Prenons, par exemple, la question de la réduction des budgets militaires aux fins de l'aide aux pays en développement. Nous n'avons rien contre! Mais qu'il s'agisse d'une réduction en pourcentage ou en chiffres absolus, il faut que les deux superpuissances, dont les dépenses militaires représentent les deux tiers du montant total des dépenses militaires mondiales, soient les premières à agir. On ne peut pas demander à tous les pays sans distinction de réduire graduellement leurs budgets militaires, ni insister sur la réduction des budgets militaires des membres permanent du Conseil de sécurité et des autres Etats militairement importants. En un mot, le principe selon lequel les superpuissances doivent être les premières à prendre des mesures de désarmement est indiscutable. Comme l'a déclaré, à juste titre, le représentant d'un pays du tiers monde, la tentative des superpuissances de faire retomber la responsabilité du désarmement sur l'immense majorité des pays, qui maintiennent seulement un niveau d'armements minimum compatible avec les besoins de défense, ne peut être interprétée que comme un subterfuge. Les peuples du monde ne doivent pas relâcher leur vigilance à cet égard.

289. Troisièmement, il est normal que les nombreux pays du tiers monde, confrontés à la menace nucléaire des superpuissances, réclament avec urgence le désarmement nucléaire. Cependant, il suffit de jeter un coup d'œil attentif sur les déclarations qui ont été faites au cours du débat général pour se rendre compte qu'un nombre croissant de pays ont reconnu combien il est important et urgent de réduire les armements classiques des superpuissances. Plusieurs représentants ont déclaré catégoriquement que leur inquiétude concernait plutôt les armes classiques et que les négociations sur le désarmement classique et nucléaire devraient être concomittants. Le document final a le mérite de mentionner tant la réduction des armes classiques que nucléaires, en tant que questions prioritaires dans les questions sur le désarmement et de souligner que rien ne doit empêcher les Etats d'engager des négociations sur toutes les questions prioritaires "simultanément".

290. Toutefois, nous estimons que le document dans son ensemble ne met pas assez l'accent sur la réduction des armements classiques des superpuissances. Cela crée une échappatoire que les superpuissances peuvent facilement exploiter comme prétexte pour faire traîner le désarmement classique, pour poursuivre le développement des armes classiques, pour menacer l'indépendance et la sécurité d'autres pays et pour intensifier leurs préparatifs en vue d'une nouvelle guerre mondiale. Le document n'apparaît donc pas, à cet égard, suffisamment explicite.

291. Quatrièmement, chacun sait que ce n'est qu'en interdisant et en détruisant totalement les armes nucléaires que l'humanité pourra réellement se libérer de la menace d'une guerre nucléaire. Mais on ne peut vraiment parler de réduire le danger d'une guerre nucléaire, alors que les deux superpuissances possèdent de telles quantités d'armements nucléaires. Nous avons souligné à maintes reprises, avec preuves à l'appui, que ce qu'on appelle "l'interdiction générale des essais nucléaires" et "la non-prolifération nucléaire", à propos de quoi les superpuissances font une telle propagande, de même que les propositions récentes en vue d'une "cessation de la fabrication des armes nucléaires", ne sont que des manœuvres visant à renforcer et maintenir leur monopole et leur suprématie nucléaires et à lier les mains des autres pays. Ces mesures ne sauraient en aucune façon réduire leurs gigantesques arsenaux nucléaires ni les empêcher de déclencher une guerre nucléaire lorsqu'ils le jugeront nécessaire.

292. Nous tenons donc à réitérer ici même que nous ne saurions en aucune manière participer à cette supercherie nucléaire des superpuissances. Les parties du document final où apparaissent ces mesures nous paraissent tout à fait inacceptables. Nous insistons pour que les deux superpuissances envisagent des mesures concrètes afin de réduire graduellement, mais radicalement, leur production d'armes nucléaires. Lorsqu'elles

auront accompli des progrès substantiels tant en matière de désarmement nucléaire que classique, les autres pays nucléaires se joindront à elles pour détruire toutes les armes nucléaires. Ce serait ainsi la meilleure façon de balayer la menace d'une guerre nucléaire. En même temps, nous tenons à réaffirmer que la Chine ne sera jamais, en aucun cas et aucune circonstance, la première à employer des armes nucléaires et est disposée à apporter sa contribution en vue d'une interdiction complète des armes nucléaires et de leur destruction.

293. Cinquièmement, les faits ont démontré que les prétendus traités et accords internationaux sur le désarmement, préparés par les superpuissances, n'ont nullement pour effet de freiner la course aux armements ni de réduire la menace de guerre. Bien au contraire, il s'agit en fait d'instruments que les superpuissances utilisent pour camoufler l'accroissement de leurs armements et pour empêcher d'autres pays de renforcer leur potentiel de défense. Pendant cette session, les représentants de nombreux pays ont dénoncé à juste titre certains traités et accords internationaux en vigueur. Ils ont souligné qu'aucune arme nucléaire n'avait encore été détruite à la suite d'un accord sur le désarmement, que certains traités n'imposaient aux puissances nucléaires aucune obligation concrète de désarmer dans leur région, mais que d'autres pays devaient être soumis à des restrictions et que cela n'était pas seulement discriminatoire dans le principe, mais l'était également dans la pratique, etc. Dans ces conditions, comment demander à d'autres pays d'adhérer à ces traités et accords ? Nous ne saurions accepter d'imposer à d'autres pays ces prétendus traités et accords internationaux sur le désarmement qui ont été concoctés par les superpuissances.

294. Sixièmement, la décision prise dans le document final de réformer le mécanisme de désarmement actuel reflète, dans une certaine mesure, les exigences des petits et moyens pays qui exigent que les superpuissances cessent de manipuler les négociations sur le désarmement. C'est là un aspect positif. Tout le monde sait parfaitement comment les superpuissances, et notamment celle qui s'érige en ardent champion du désarmement, recourent à toutes sortes de manœuvres pour saper la réforme du mécanisme de désarmement. A ce propos, la délégation chinoise a présenté, au cours de cette session extraordinaire, ses propres propositions en déclarant que :

> "Les questions de désarmement et de sécurité internationale, qui agissent sur les intérêts de tous les pays, devraient être débattues par un organe international fonctionnant avec la participation de tous les pays sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et la priorité devrait être donnée à l'examen de la réduction des armements des superpuissances. L'organe chargé des négociations en vue du désarmement devrait être véritablement à l'abri de toute entreprise des superpuissances et il devrait être organisé au moyen de consultations menées par l'organe délibérant susmentionné et être responsable devant cet organe. L'organe de négociation devrait être composé sur une base juste et équitable, de manière à être pleinement représentatif. Les questions spécifiques et les procédures de négociation devraient être arrêtées par l'organe délibérant susmentionné." [*Voir A/S.10/AC.1/17.*]

295. Nous pensons qu'une réforme du mécanisme actuel du désarmement dans le sens de cette proposition serait conforme au désir et aux intérêts de la majorité des pays. Il est difficile de garantir que le nouvel organe de négociation pourra affaiblir le contrôle et l'influence des superpuissances et accomplir vraiment quelque chose, étant donné que la décision prise dans le document final sur la réforme du mécanisme de désarmement ne spécifie pas clairement que la composition de ce nouvel organe reposera sur une répartition géographique équitable. En outre, l'organe de négociation n'est pas responsable devant l'organe délibérant et les questions précises à négocier ne sont pas déterminées au sein de l'organe délibérant par des négociations. A notre avis, les pays du tiers monde et les autres petits et moyens pays devront faire de nouveaux efforts pour que le nouvel organe de négociation sur le désarmement réponde mieux aux conditions susmentionnées. Il est bon de noter que, dans une de ses déclarations à la Commission spéciale, le représentant soviétique, visiblement avec des desseins inavoués, s'est efforcé de colporter le subterfuge d'une conférence mondiale du désarmement d'où seraient écartées les Nations Unies. Nous rejetons catégoriquement une telle proposition.

296. C'est avec sincérité et sérieux que la délégation chinoise prend part aux travaux de la session extraordinaire. Au cours de la révision du document final, nous avons exposé bien des opinions positives, soumis des propositions raisonnables et consulté les délégations d'autres pays. Nous sommes certains que de plus en plus de peuples perceront à jour le subterfuge des superpuissances qui prônent un désarmement factice tout en accroissant en réalité les armements. Les travaux de la session extraordinaire ont été édifiants pour nous tous. Tout le monde a été témoin de la performance des superpuissances, en particulier de la superpuissance qui se prétend plus que tout autre la championne du désarmement. D'un côté, elles se livrent à la rhétorique de la "paix" et du "désarmement", en élaborant toutes sortes de programmes de désarmement; d'un autre côté, elles font tout ce qu'elles peuvent pour se soustraire à un engagement réel dans ce domaine en entravant l'adoption par cette session d'un document d'une importance pratique et en s'opposant à une réforme complète du mécanisme de désarmement. Toute cela montre combien il est difficile de faire accepter par les superpuissances la moindre proposition sur le désarmement, si raisonnable soit-elle, émanant du tiers monde et des autres pays petits et moyens, et encore plus de demander à ces superpuissances de prendre de véritables mesures de désarmement. Le combat pour un désarmement véritable est ardu. Les faits montrent depuis longtemps que la lutte des peuples pour le désarmement doit être indissolublement liée à la lutte pour la défense de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et contre l'hégémonisme,

l'agression, l'ingérence, la subversion et le contrôle des superpuissances. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons vraiment aider à garantir la paix mondiale et à retarder le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale. Le peuple chinois restera, comme toujours, aux côtés des peuples du tiers monde et des autres pays qui combattent résolument pour la réalisation de ce noble objectif.

297. M. DATCU (Roumanie) : La délégation roumaine, qui s'est associée au consensus consacré ce soir par l'Assemblée générale, voudrait exprimer sa satisfaction devant les résultats obtenus à la suite des efforts intenses déployés ces dernières semaines par toutes les délégations.

298. Tout en saluant les résultats positifs obtenus, la délégation roumaine est à la fois consciente des limites et des omissions qui caractérisent le document surtout en ce qui concerne l'adoption de mesures concrètes de désarmement, au premier chef dans le domaine nucléaire.

299. Nous voulons saisir cette occasion pour réitérer notre ferme conviction que l'adoption de ces mesures fermes et obligatoires reste l'un des impératifs et l'une des prérogatives des Nations Unies et la tâche centrale des nouvelles structures de négociations établies lors de cette session.

300. La Roumanie a accordé la plus grande attention à cette session et a présenté, comme on le sait, un programme de mesures concrètes propres à freiner la course aux armements, améliorer le climat et renforcer la confiance internationale, qui permettraient d'arriver par étapes successives à des accords entraînant une diminution substantielle des armements pour enfin atteindre l'objectif final : le désarmement général et, avant tout, le désarmement nucléaire [voir *A/S-10/AC.1/23*].

301. Ces propositions, qui sont inspirées par les préoccupations constantes du peuple roumain, du Président de la République socialiste de Roumanie, M. Ceausescu, devront continuer à constituer, selon nous, dans l'avenir, de concert avec les propositions formulées par d'autres Etats, un fonds important d'idées et d'initiatives pour l'examen des questions du désarmement et les négociations à ce sujet, lors de la nouvelle étape ouverte par cette session.

302. Dans ce sens, les décisions que nous venons de prendre ne constituent, à notre avis, que le début d'une nouvelle approche où nous devrons, avec une conscience plus aigue et une perspective plus claire, agir avec énergie et détermination et faire des efforts concertés pour mettre fin aux graves dangers que la course aux armements représente pour la paix et la sécurité de tous les peuples de notre planète.

303. C'est dans cet esprit que la délégation roumaine attache une importance particulière, dans la décision adoptée à cette session, au paragraphe 125 du document final qui souligne l'importance de la participation active de tous les Etats au débat sur le désarmement, ainsi que la nécessité d'étudier plus à fond les propositions et les initiatives présentées à la session extraordinaire consacrée au désarmement.

304. Avant de conclure cette brève intervention, j'aimerais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, et vous adresser, ainsi qu'à tous ceux qui ont permis le consensus d'aujourd'hui, mes sentiments de reconnaissance et d'admiration pour les efforts soutenus que vous avez déployés.

305. L'hommage de la délégation roumaine s'adresse au Président de la Commission spéciale et Président du Comité préparatoire de la session, M. Ortiz de Rozas, qui, grâce à ses hautes qualités diplomatiques et à son énergie inépuisable, a joué un rôle de premier plan dans la réalisation des résultats de cette session.

306. Nos remerciements vont également aux Vice-Présidents et au Rapporteur de la Commission spéciale, aux présidents des groupes de travail et aux coordonnateurs, en particulier à notre éminent négociateur et coordonnateur M. García Robles.

307. Le travail compétent et efficace des membres du Secrétariat et des services techniques pendant de longues heures de nuit mérite toute notre gratitude.

308. M. ABE (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation japonaise, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à M. Ortiz de Rozas, président du Comité préparatoire et de la Commission spéciale de la session extraordinaire, à M. García Robles, à tous les autres coordonnateurs et aux présidents des groupes de travail, nos sentiments de profonde reconnaissance pour leur dévouement et pour les efforts inlassables qu'ils ont faits pour nous aider à adopter le document final par consensus.

309. On n'a jamais vu autant de pays se rassembler pour discuter aussi intensément et dans le détail les problèmes du contrôle des armements et du désarmement. Il était naturel que la communauté mondiale porte toute son attention sur les travaux et l'aboutissement de la session extraordinaire. En fait, ce sont les efforts infatigables et l'esprit de bonne volonté et de coopération de tous les participants qui nous ont enfin permis d'adopter par consensus le document final.

310. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Sonoda, à la 9e séance, au cours de la discussion générale, le Japon, seul pays à avoir subi les horreurs de la guerre nucléaire, croit fermement que faire progresser les négociations de désarmement nucléaire dans le but d'éliminer toutes les armes nucléaires est la tâche qui doit recevoir la priorité la plus haute. C'est pourquoi ma délégation a demandé à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de prendre les mesures nécessaires pour arrêter la course aux armes nucléaires. Nous sommes heureux de constater que notre appel a été entendu par tous les pays participants et qu'il a trouvé expression dans le document final. Les mesures concrètes et réalistes que nous avions proposées pour aboutir au désarmement nucléaire font partie du programme d'action du document final.

311. Le Japon préconise depuis longtemps que, parallèlement à la question du désarmement nucléaire, la communauté internationale traite celle du contrôle des armes classiques et du désarmement dans le but, notamment, d'enrayer les transferts internationaux

d'armes classiques. Nous sommes heureux de voir que, grâce à l'appui de nombreux pays, le consensus a été possible; il est dit, en effet, dans le Programme d'action, au paragraphe 85 du document final : "Des consultations sur la limitation de tous types de transfert international d'armes classiques devraient être entreprises entre les principaux pays fournisseurs et acquéreurs d'armes."

312. Il est bon également qu'un consensus se soit dégagé sur le paragraphe 22, dans la Déclaration, où il est dit qu'il devrait y avoir également des "négociations sur la limitation du tranfert international d'armes classiques".

313. Nous espérons sincèrement que ces consultations et négociations se poursuivront vigoureusement pour qu'il soit possible de limiter les transferts internationaux d'armes classiques.

314. C'est la première fois que les Nations Unies ont reconnu la gravité de ce problème et font des recommandations précises à ce sujet. La session extraordinaire donne ainsi un excellent point de départ pour de nouvelles délibérations aux Nations Unies sur cette question.

315. L'un des résultats positifs de la session extraordinaire — et nous espérons qu'il aura des répercussions salutaires à l'avenir — est la création d'un nouveau mécanisme de négociation et de délibération dans le domaine du désarmement. Ma délégation se félicite grandement de voir que la session extraordinaire a pu créer un organe délibérant dont tous les Etats Membres des Nations Unies pourront faire partie et un forum de négociations à composition limitée mais où tous les Etats dotés d'armes nucléaires seront représentés.

316. Il est encourageant que, pour le document final, nous ayons pu parvenir à un texte de consensus sans le moindre crochet, grâce à l'esprit de compromis qui a régné tout au long de la session. C'est là, à mon avis, un excellent acquis pour les efforts futurs dans le domaine du désarmement; en effet, c'est la preuve que toutes les nations du monde sans exception, en dépit de toutes les différences de points de vue et d'intérêts de sécurité, peuvent trouver un terrain commun d'intérêt lorsqu'il s'agit du processus du désarmement.

317. Ma délégation souhaite ardemment que nos efforts concertés au cours de la session extraordinaire donneront un élan nouveau et vigoureux aux futures délibérations et négociations grâce au nouveau mécanisme que nous avons créé, et que cela nous permettra en particulier de progresser dans les négociations dont l'objectif est l'abolition des armes nucléaires.

318. M. BOATEN (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous approchons de la fin de cette session extraordinaire historique de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il convient que la délégation du Ghana vous exprime sa profonde gratitude, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de cette session pendant quelques uns des moments les plus difficiles de l'histoire de l'Assemblée. Nous adressons les mêmes remerciements à M. Ortiz de Rozas, de l'Argentine, dont l'habileté diplomatique et la personnalité positive ont été les garants du succès de l'une des réunions les plus houleuses qu'ait connues l'organisation mondiale. De même, notre reconnaissance s'adresse aux coordonnateurs des divers groupes de rédaction, et particulièrement à M. García Robles, du Mexique, dont l'expérience de diplomate, l'assiduité et l'autorité ont été déterminants pour la qualité de notre document de consensus en cette fin de session.

319. Le vœu caressé depuis si longtemps par les pays non alignés de concentrer l'attention de l'Organisation mondiale sur la plus grande menace que l'humanité ait jamais connue s'est maintenant réalisé et, même si nous n'avons pu réaliser le désarmement général et complet, même si nous n'avons pu faire en sorte que chaque Etat Membre soit contraint de réduire son arsenal nucléaire, la délégation du Ghana n'est en aucune façon déçue par le résultat de la session extraordinaire. Notre document de consensus exprime en termes très réalistes notre espoir dans l'avenir de l'humanité et sa civilisation d'une façon jamais encore égalée. Dans les limites du temps relativement court dont nous disposions en cette session extraordinaire, nous avons pu adopter une déclaration significative, un programme d'action et un mécanisme pour les négociations sur le désarmement. Partant de points de vue et de positions qui pouvaient apparaître inconciliables au début de la session, nous avons abouti à un consensus qui devrait donner satisfaction et espoir à tous ceux qui se soucient de l'avenir de notre planète.

320. Certes, sur plusieurs aspects fondamentaux du désarmement nous n'avons pu obtenir une unanimité de vues, mais cela reflète peut-être en soi la complexité du sujet traité. Plutôt que de nous décourager, nous devons au contraire poursuivre résolument nos efforts pour réaliser des progrès à toutes les futures réunions, jusqu'à ce que nous sauvions définitivement le monde de l'holocauste nucléaire qui, si nous n'y prenons garde, consumera certainement notre planète.

321. En tant que petit Etat non doté d'armes nucléaires mais soucieux néanmoins de la paix et de la sécurité internationales, le Ghana avait placé toute sa confiance dans la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que les événements des cinq dernières semaines nous aient montré que notre confiance n'était pas vaine, nous ne pouvons manquer de prendre note, avec une immense déception, du climat politique général qui a entouré les efforts ardus déployés à cette session. Il est regrettable qu'au cours de la session nous ayons été témoins d'une détérioration des relations entre deux grandes puissances nucléaires, d'essais nucléaires et de l'exhibition de la puissance atomique, ce qui ne pouvait constituer la meilleure atmosphère pour nos négociations, ni favoriser la détente internationale. En fait, ces événements ont empêché le renforcement de la détente et de la paix internationales alors qu'au contraire notre vœu commun était de les voir se consolider.

322. On se rappellera que ma délégation a attiré particulièrement l'attention, pendant le débat général, sur

la collaboration nucléaire entre certains Etats Membres des Nations Unies et l'Afrique du Sud [*15e séance*]. Nous l'avons fait parce que cette collaboration représente une abominable menace à la paix et à la sécurité de notre continent et à la communauté internationale tout entière. Cette inquiétude s'est trouvée reflétée dans les vues que nous avons exprimées aux diverses étapes des négociations durant la session. Bien que les termes choisis pour exprimer cette inquiétude ne répondent pas complètement à ses vœux, la délégation du Ghana est heureuse que la communauté internationale ait pu accepter la rédaction choisie pour le document de consensus. Nous espérons sincèrement que les vues exprimées dans le document final sauront être traduites dans la pratique de façon à éliminer cette grave menace qui pèse sur la sécurité de l'Afrique et à contribuer à éliminer la politique inacceptable d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

323. L'un des points sur lesquels nos négociations ont peut-être été le plus difficile est celui relatif au mécanisme nécessaire à la conduite future des négociations sur le désarmement. Mais nous ne sommes pas découragés par l'absence marquante d'accord entre les Etats Membres à ce sujet. C'est pourquoi la délégation du Ghana voudrait déclarer à ce stade que, tout en approuvant les arrangements destinés à élargir et réorienter l'organe de négociation pour refléter l'inquiétude universellement ressentie devant la course aux armements, nous sommes tous d'avis que la marge d'expansion envisagée pour la Commission du désarmement ne répond pas à la nécessité de rendre cette commission plus représentative et qu'elle ne fait pas écho aux anxiétés et à la contribution possible des pays non nucléaires. Pour autant que le nombre — accru — auquel nous avons abouti représente un compromis entre des vues opposées, nous acceptons la présente décision, mais nous espérons qu'elle pourra être modifiée dans un avenir pas trop lointain pour mieux refléter la justice et l'équité qui sont dues au monde non nucléaire.

324. Enfin, la délégation du Ghana estime que la session extraordinaire a donné l'élan politique propre à inciter la communauté internationale à prendre les mesures voulues pour réaliser un monde plus heureux, où tous seront en sécurité. Nous aspirons tous à cet objectif et nous pensons que les puissances nucléaires, tout comme les pays militairement importants, ont une responsabilité particulière à cet égard. Si nous parvenons tous à rejeter nos préjugés et nos craintes de toujours, nous pourrons entrer dans le XXe siècle libérés de la menace du désastre nucléaire. Si nous n'y parvenons pas, au contraire, nous condamnerons presque certainement la race humaine à sa perte. En tant qu'êtres humains, nous avons en nous la capacité de raisonner et de comprendre pour nous guider dans notre choix. Le Ghana, quant à lui, restera fidèle à son histoire et à ses convictions et apportera son soutien total au salut de l'humanité.

325. M. HARMON (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Libéria tient à faire une déclaration appropriée compte tenu du projet de résolution qu'elle avait présenté à la Première Commission, lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale[3]. Ce projet, présenté le 29 novembre 1976, reflétait la déclaration que nous avions faite à la 24e séance de cette commission lors du débat général sur le désarmement. On trouvera les grandes lignes du projet dans le document officiel A/S-10/AC.1/35 du 23 juin qui a été distribué au cours de la dixième session extraordinaire. Ces deux initiatives ont été prises sur la demande de notre président, M. Tolbert, et s'intitulaient "Déclaration sur une nouvelle philosophie du désarmement".

326. Pour en parler brièvement, je dirai que notre président était arrivé à la conclusion, après mûre réflexion, et poussé presque au désespoir par l'expansion tragique prise depuis de nombreuses années par la course aux armements, qu'un nouveau départ devait être pris et qu'une nouvelle méthode d'approche devait être mise au point pour mobiliser les peuples du monde afin qu'ils s'efforcent de façon plus efficace et plus radicale à mettre un frein à la course folle aux armements.

327. Comme les représentants se le rappelleront, notre proposition fut favorablement accueillie par une commission déjà lasse et découragée devant l'échec des 30 années que les Nations Unies avaient passées à répondre à la gageure du désarmement. Pour nous donc, ce jour marque un tournant historique dans la longue histoire des Nations Unies en matière de désarmement.

328. Si nous rappelons ces événements, c'est parce qu'il est nécessaire de souligner un point pour l'avenir, un point qui est devenu un adage à la présente session, à savoir que la solution des grands problèmes que nous avons à traiter ici ne peut plus être le monopole exclusif des grandes puissances militaires mais que les petites nations peuvent également y contribuer et apporter des idées essentielles, en raison surtout du fait qu'elles ne sont pas paralysées par la possession égoïste de quantités énormes de matériel militaire.

329. En ce qui concerne cette démocratisation, ce qui donnera un certain sens à la session extraordinaire c'est le fait que, pour la première fois dans la longue histoire du désarmement, on a vu se réunir la quasi-totalité des 149 nations; je dirai aussi que les idées novatrices qu'elle a suscitées, indépendamment des querelles de vocables de dernière minute, ne sont pas du genre de celles qui sortent du canon du pistolet.

330. Un autre point important que je voudrais souligner est que la convocation de la session constitue en soi une méthode nouvelle pour aborder le problème du désarmement, si vaste et si complexe à l'heure actuelle. Dans son discours liminaire à la 1re séance de cette session, le Secrétaire général a déclaré avec une simplicité inspirée que nous avions besoin d'une stratégie du désarmement. Par ailleurs, lorsque nous avons commencé à étudier les concepts, idées, formules et interprétations contenus dans les déclarations faites à un niveau élevé lors du débat général, ma délégation a été

[3] Document A/C.1/31/L.28.

vivement frappée par le foisonnement réel de concepts nouveaux sur la question du désarmement dans son ensemble, allant d'idées relativement nouvelles, telles que le lien unissant le désarmement à tous les nouveaux problèmes sociaux et économiques des Nations Unies, jusqu'aux nouvelles relations politiques existant entre les nations, et notamment le relâchement des tensions entre les nations que l'on appelle par euphémisme détente. Grâce à cette prolifération d'idées, la session extraordinaire a ouvert un livre entièrement nouveau pour les savants du monde qui, à notre avis, n'ont pas donné au problème des armements la place qui lui revenait, ni dans leur science politique, ni dans leurs activités politiques et éducatives.

331. Les armements sont devenus un fétiche romantique tout comme l'outil d'un héros. Les nations ne s'en débarrasseront pas en dénonçant leur vilenie, leur perversité ou même leur coût astronomique. Ma délégation pense que les nations jettent davantage le discrédit sur les armements en voulant les faire passer pour des facteurs de sécurité nationale plutôt qu'en les dénonçant comme des ennemis de la vie, capables d'annihiler la race humaine.

332. Bien que ma délégation ait ressenti une certaine déception devant la voie défavorable empruntée par les différents groupes de travail de la Commission spéciale, elle estime toutefois que la session extraordinaire, de par sa conception et sa mise au point, a déjà constitué un succès. La session a réussi à faire naître un esprit mondial et une prise de conscience de la crise créée par l'homme dans sa recherche d'un sentiment de sécurité, fût-il déformé.

333. Toutefois, après de nombreuses semaines ardues de discussions et de négociations, la session extraordinaire a pu dégager un consensus sur la Déclaration et sur le Programme d'action sur le désarmement, comme ma délégation l'avait prévu. Nous nous réjouissons d'avoir atteint ces résultats dans de telles circonstances. Bien qu'un accord ait été réalisé, nous formulons un appel et un espoir afin que tous les efforts soient faits pour que le texte ne devienne pas un nœud de décisions contradictoires et d'engagements vains. Ce que nous avons pu réaliser doit être conservé, appliqué et poursuivi. Ne manquons pas à nos devoirs et ne renonçons pas à nos responsabilités et demandons à nos gouvernements et aux peuples du monde entier de faire triompher les objectifs que nous nous sommes fixés dans le domaine du désarmement. Le problème du désarmement n'était pas de négocier même une seule question du désarmement général et complet mais de susciter un esprit mondial qui permette de prendre conscience de la nature de la crise que l'homme a créée dans sa recherche de la sécurité.

334. Heureusement, un nouvel esprit est né ici, entre ces murs. C'est une leçon indéniable de l'histoire que, lorsqu'un nouvel esprit balaie le monde, tout est possible.

335. Par conséquent, pour conclure cette déclaration, la délégation du Libéria tient à dire que, s'il lui fallait définir les résultats positifs de cette session extraordinaire, elle reprendrait les paroles du Secrétaire général, qui avait parlé d'"un effort de dimensions entièrement nouvelles". Comme l'a déclaré le Secrétaire général, cet effort doit être "à plus long terme que tous ceux qui l'ont précédé. Ce doit être un effort plus profondément ancré dans la participation démocratique des peuples et des nations... et il doit rallier, comme jamais auparavant, les réserves de talents et de ressources du monde pour cette tâche." [*1re séance, par. 49.*]

336. A notre avis, la force magique exercée par cette session est telle qu'elle ne pourra manquer d'avoir des effets positifs dans un avenir proche.

337. Enfin, nous, membres de la délégation du Libéria, ne saurions manquer l'occasion qui s'offre à nous de vous féciliter, Monsieur le Président, pour la façon efficace dont vous avez dirigé les travaux et le rôle important que vous avez joué au cours de cette session. Nous vous sommes reconnaissants, et par votre intermédiaire à votre gouvernement, pour ce que vous avez fait tout au long de cette session historique. Nous exprimons également notre reconnaissance à notre dévoué Secrétaire général, M. Waldheim, pour avoir su, par sa déclaration liminaire, nous mettre sur la bonne voie. Nous voudrions également féliciter tous ceux qui l'ont aidé au Secrétariat et tous les membres du Bureau.

338. Nous voulons rendre un hommage tout particulier au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, qui nous a démontré ses qualités de diplomate chevronné et qui mérite tout notre respect.

339. Nous voulons également rendre hommage aux présidents des groupes de travail et aux coordonnateurs, ainsi qu'aux membres dévoués et compétents du Secrétariat, hommes et femmes, qui ont travaillé avec tant d'énergie pour que cette session soit unique en son genre.

340. M. PALMA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation attendait de cette session de l'Assemblée au moins deux résultats fondamentaux : la condamnation générale expresse de l'utilisation de l'arme nucléaire, comme étant contraire à l'esprit et aux principes de la Charte et comme étant un crime contre l'humanité, et la garantie spécifique que les Etats non nucléaires ne seront pas attaqués avec des armes nucléaires. Nous regrettons aussi l'absence d'un engagement formel et définitif de consacrer au désarmement une partie des ressources actuellement consacrées aux armements. Ces précisions ne méconnaissent pas pour autant les progrès réalisés dans d'autres domaines dont le plus important est certainement la démocratisation novatrice que représente la restructuration de la Conférence du Comité du désarmement, grâce à un effort de conciliation qui revient principalement à M. Ortiz de Rozas et à M. García Robles, sous votre éminente direction, Monsieur le Président; ils ont droit à toute notre reconnaissance.

341. Pour les pays latino-américains, il est particulièrement stimulant de constater l'importance des initiatives historiques du Traité de Tlatelolco que l'on est en train de renforcer et de perfectionner et de la Déclaration d'Ayacucho maintenant ouverte à tous les

pays de la région, comme il ressort de la déclaration des Ministres des affaires étrangères des pays signataires du 22 de ce mois, distribuée le 23 juin dernier comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/S-10/AC.1/34. Dans ce contexte, ma délégation estime que le document que nous avons adopté est un premier pas dans un processus que l'humanité recherche et qu'elle voudrait voir se poursuivre à un rythme correspondant à son désir de paix et de sécurité et avec le dynamisme approprié. En conséquence, nous renouvelons notre engagement de redoubler d'efforts, avec les autres pays qui ont provoqué cette session extraordinaire de l'Assemblée, pour atteindre, lors des étapes ultérieures du processus que nous n'avons fait que commencer ici, les objectifs que nous nous sommes fixés.

342. M. TEMPLETON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Tous ceux qui ont pris une part constructive à l'élaboration du document final méritent nos éloges les plus chaleureux. Parmi les représentants qui ont participé aux négociations à la fin de la semaine dernière, rares sont ceux qui croyaient que nous pourrions terminer nos travaux sur un texte de consensus couvrant toute une gamme de questions sans omissions importantes.

343. Beaucoup ont contribué à cet heureux résultat et le Président de la Commission spéciale leur a rendu hommage lorsque le travail s'est achevé aux premières heures de la matinée; mais on n'a pas rendu hommage à la personne à laquelle nous devons le plus, M. Ortiz de Rozas. Pour ceux qui ont eu l'occasion de l'observer de près, sa présidence n'a pas été seulement un triomphe d'habileté diplomatique, mais elle a été également une épreuve d'endurance physique et morale que seuls quelques athlètes peuvent égaler! Lui-même et le peuple de l'Argentine peuvent légitimement en tirer fierté.

344. Tout consensus exige des compromis. Dans le cas du document final, des compromis ont été réalisés sur les questions les plus importantes dans les dernières heures par des représentants très fatigués et luttant contre la montre. En raison du facteur temps, bien des délégations n'ont pas pu étudier les dernières formules de compromis avant qu'elles soient incorporées dans le document que nous avons sous les yeux. Il est compréhensible, dans ces conditions, que des réserves soient exprimées sur tel ou tel paragraphe, telle ou telle phrase du document, par des délégations qui ont pris part ou non aux négociations. A notre avis, ces réserves ne minimisent en aucune façon l'authenticité du consensus. A certains égards, ma délégation estime que le document est loin d'être pleinement satisfaisant. J'énumérerai les raisons les plus importantes.

M. Scheltema (Pays-Bas), vice-président, prend la présidence.

345. La Nouvelle-Zélande a toujours été à l'avant-garde de ceux qui réclament la conclusion, le plus tôt possible, d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Nous y voyons le premier pas essentiel sur la voie du désarmement nucléaire. La première phrase du paragraphe 51 aurait pu être libellée différemment pour préciser que l'entrée en vigueur d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais ne dépendait pas d'un accord sur des mesures à prendre ultérieurement; mais c'est ainsi que nous interprétons le paragraphe dans son ensemble. Nous sommes heureux, toutefois, que la deuxième phrase, contre laquelle une délégation s'était élevée, ait finalement été maintenue. Pour nous, cette phrase est un élément essentiel du paragraphe, car elle met en lumière la valeur d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais pour freiner la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. La troisième phrase, qui souligne l'urgence de la mise au point d'un tel traité, reflète le sentiment d'urgence correspondant qui s'est manifesté au cours des discussions portant sur cette question pendant la trente-deuxième session de l'Assemblée.

346. Nous avons donc été très déçus que l'on n'ait pas encore soumis de projet de traité à la Conférence du Comité du désarmement, et encore moins à l'Assemblée, contrairement à ce que l'on envisageait dans la résolution 32/78, à laquelle avaient souscrit en décembre dernier les Etats dotés d'armes nucléaires ayant engagé des négociations et 123 autres pays. A notre avis, la conclusion d'urgence d'un accord est hautement prioritaire. Nous aurions donc préféré de beaucoup que l'on demande, au paragraphe 51 du document final, qu'un projet de traité soit soumis "à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session ordinaire" plutôt qu'"à une date aussi rapprochée que possible", expression beaucoup moins précise. Nous avons accepté ce libellé dans un souci de consensus, mais nous conjurons les trois Etats dotés d'armes nucléaires de conclure leurs négociations le plus rapidement possible pour que l'Assemblée puisse examiner un projet de traité cette année.

347. Nous sommes heureux que l'on dise, au paragraphe 51, qu'un moratoire serait souhaitable. Malheureusement, les Etats dotés d'armes nucléaires ne sont pas tous d'accord, mais il est certain qu'une immense majorité d'Etats souhaitent qu'ils s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais tant qu'un traité sur l'interdiction complète des essais n'aura pas été conclu.

348. Je voudrais ajouter quelques mots sur le mécanisme. Les décisions positives que nous avons prises sont pleines de promesses. Je suis entièrement d'accord sur ce qui est dit au paragraphe 113, à savoir que le mécanisme actuel n'a pas produit de résultats adéquats. C'est un euphémisme. Je pense également qu'il faut dynamiser le mécanisme et lui donner un caractère plus représentatif.

349. La remise sur pied de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant avec participation universelle pourrait bien être une mesure d'importance. Elle donne à tous les Etats Membres l'occasion de prendre une part active au débat sur les questions actuelles de désarmement en dehors des sessions ordinaires de l'Assemblée au moment où ces questions font l'objet de négociations au Comité du désarmement. J'espère que tout le monde saisira cette occasion.

350. L'organe de négociation doit être modifié, lui aussi, mais les réformes ne vont pas assez loin. La

Nouvelle-Zélande partage entièrement l'opinion exprimée par le Président de la République française lorsqu'il a dit que le désarmement n'est pas le monopole de quelques-uns mais bien l'affaire de tous et qu'il faut donner à tous les Etats la possibilité de faire partie des organes où l'on traite du désarmement [*3e séance*]. A notre avis, cela s'applique tant à l'organe de négociation qu'à l'organe délibérant. Mais la composition de l'organe de négociation doit rester dans des limites raisonnables. Par conséquent, pour donner à tous les Etats qui le souhaitent l'occasion de participer directement aux négociations sur le désarmement, il faut prévoir un roulement des membres.

351. Cette idée n'a pas rallié un large appui à la présente session, mais sa logique est difficile à réfuter. Nous croyons qu'elle sera plus largement soutenue lorsque les Etats qui veulent faire partie du Comité du désarmement — et la Nouvelle-Zélande n'est pas du nombre pour l'instant — découvriront que l'élargissement actuel ne permettra qu'à un petit nombre de satisfaire leur légitime ambition.

352. Nous sommes donc heureux qu'il soit prévu que vous serez consulté, Monsieur le Président, lorsqu'il s'agira de choisir les membres du Comité du désarmement et que la composition du Comité sera réexaminée à intervalles réguliers. Nous espérons aussi que ce réexamen sera mené à bien en consultation avec vos successeurs. Nous espérons qu'avant la fin de la session on pourra donner plus de précision à l'expression "à intervalles réguliers". Nous pensons qu'il conviendrait d'aborder le premier réexamen avant que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement commence, pour l'achever au cours de cette session.

353. Enfin, je me félicite de l'inclusion dans le document du paragraphe 116, où il est dit que les projets de conventions multilatérales relatives au désarmement devraient être soumis aux procédures normales applicables en droit des traités. Nous estimons que toutes les parties éventuelles à ces traités devraient avoir leur mot à dire avant qu'ils soient ouverts à la signature. Nous estimons que l'Assemblée est dotée des pouvoirs voulus pour conclure des traités. Ces pouvoirs pourraient être étudiés plus avant et précisés, mais ils sont, à notre avis, très étendus. En tout cas, l'Assemblée devrait pouvoir examiner la teneur des traités multilatéraux relatifs au désarmement et l'on ne devrait pas lui demander de se contenter de les approuver.

354. Je crois que les perspectives immédiates de progrès en matière de désarmement doivent être vues avec un optimisme teinté de prudence. Il ne fait pas de doute que la session extraordinaire a sensibilisé l'opinion sur la nécessité d'efforts plus actifs de la part des gouvernements et que ces derniers répondront à ce souci en redoublant d'efforts pour parvenir à des accords de vrai désarmement. Mais l'expérience nous a appris la prudence. Il est salutaire de rappeler que, malgré tous les efforts faits jusqu'à présent dans le cadre des Nations Unies ou en dehors de ce cadre, aucun accord multilatéral permettant de réduire véritablement les armements classiques ou nucléaires n'a été encore conclu. Dans le laps de temps qui s'écoulera avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il faudra certainement faire mieux.

355. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord dire ma satisfaction devant les travaux de la session extraordinaire. Il importe de faire preuve de beaucoup d'indulgence pour ce qui a été fait, car il s'agit là de la première session extraordinaire consacrée au désarmement qui ait jamais été tenue. Après de longues années où l'on n'a connu ni activités ni efforts en vue du désarmement, à la suite de cette situation passive où rien n'a été fait, nous ne pouvions pas attendre plus que ce que nous avons. Il y a beaucoup d'éléments positifs dans les résultats de la session extraordinaire, et en tout premier lieu le fait qu'il y a un document final de consensus, et que ce consensus ne s'est dégagé que pendant les derniers jours. Il s'agit là vraiment d'une réalisation marquante, qui est à porter à l'actif de ceux qui y ont contribué. Tous les crochets ont été éliminés; nous disposons maintenant d'une très bonne introduction et d'une déclaration splendide; le Programme d'action et la section sur le mécanisme n'atteignent pas le même niveau, mais cette réalisation demeure digne d'éloges parce qu'il y a eu un esprit de compréhension mutuelle et de coopération. L'existence même du consensus représente un pas en avant vers la coopération, et c'est ce qui importe; c'est déjà un résultat acquis. Nous espérons que cet esprit prévaudra dans toutes les négociations portant sur le désarmement afin que l'on parvienne à des résultats fructueux, car jusqu'à présent il n'y en a eu aucun. Il ne faut pas oublier qu'en fait rien n'a été accompli. Nous escomptions, à tout le moins, un traité sur l'interdiction complète et générale des essais ou quelque progrès notable au cours des négociations sur la limitation des armements stratégiques. Mais peu importe; comme je l'ai dit, nous ne pouvions attendre plus, étant donné les circonstances.

356. Cependant, je tiens en cette occasion à rendre hommage à tous ceux qui ont joué un rôle vital pour assurer le succès de la session extraordinaire, notamment ceux qui ont œuvré afin que se fasse l'accord voulu sur les mesures de désarmement, c'est-à-dire le Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, qui a fait preuve d'une compétence et d'un doigté extraordinaires dans sa tâche ardue, et le coordonnateur, M. García Robles, qui a montré les mêmes aptitudes et qui s'est beaucoup préoccupé de cette question. Ils ont tous les deux consacré beaucoup de temps et d'effort pour diriger les travaux de manière constructive afin d'assurer la réussite malgré toutes les oppositions — et elles étaient nombreuses! — et, au dernier moment, le résultat positif du consensus. On y est parvenu après de longues délibérations qui se sont déroulées semaine après semaine au cours de la présente session extraordinaire.

357. Je tiens également à dire officiellement notre profonde admiration pour le Président de l'Assemblée générale, M. Mojsov, qui a présidé avec un succès si éclatant aux travaux de quatre sessions consécutives de l'Assemblée, gardant un calme et une imperturbabilité exemplaires et faisant montre d'un esprit constructif qui

a contribué à l'établissement d'un esprit d'entente à propos de tout ce qui a été débattu. Il importe de noter qu'il ne s'agit pas là simplement d'une question de compétence. Ce qui est en jeu, c'est l'humanisme de M. Mojsov et son sens inné de la justice, qui ont exercé une influence positive et conduit au succès que nous constatons. Là réside le secret d'une sage présidence, celui d'une présidence s'appuyant sur de solides principes moraux. Cela s'accorde fort bien avec le rôle que joue son pays, la Yougoslavie, car celle-ci représente le pont le plus immédiat entre l'Est et l'Ouest et incarne le concept du non-alignement, né à Belgrade en 1961. On peut même dire, en vérité, que la présente session extraordinaire a ses origines dans la première conférence des pays non alignés, en 1961.

358. Comme je l'ai déjà dit, dans tout ce qu'il y a à inscrire à l'actif de la session, on peut compter le fait qu'elle a abouti à un consensus. Mais il y a d'autres choses, et elles sont très importantes. Elle a suscité une large prise de conscience du fait que la course aux armements est la cause principale de la situation dangereuse dans laquelle se trouve le monde contemporain et que sa cessation devrait être l'objectif essentiel de toute conférence internationale sur le désarmement. On a souligné ici que les armes ne sont plus une source de sécurité, mais tout le contraire. Et nous nous trouvons maintenant, en conséquence, dans un monde différent.

359. En outre, on peut inscrire à l'actif de la session le fait qu'a été créée une nouvelle instance de négociation dont la France fait partie et où l'on comptera bientôt, nous l'espérons, la Chine — amélioration très nette s'il en est.

360. Un autre aspect est que la session a mis en relief le rôle que jouent dans les questions de désarmement les organisations non gouvernementales. Celles-ci représentent une partie de l'opinion publique. Il importe donc de leur faire prendre conscience de la nécessité du désarmement. Elles ont abordé le problème de manière très raisonnable et ont fait preuve d'imagination à propos des questions de désarmement.

361. Elément le plus vital peut-être, la présente session a rendu évident, pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le lien indissoluble qui unit le désarmement et la sécurité internationale. Au cours de la session, ce rapport a été étudié de manière préliminaire. Cela découlait d'un projet de résolution qui avait été présenté sur l'initiative de Chypre, 10 pays non alignés s'étant portés coauteurs. Ladite résolution fut adoptée par consensus au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale [*résolution 32/87C*]. On a présenté une étude très raisonnable, très importante et fort utile, qui montre le lien qui existe entre ces deux questions [*A/S-10/7 et Corr.1*], lien dont les Etats Membres n'avaient peut-être pas très clairement conscience lorsque la session a commencé. L'importance de ce lien est apparue au cours des travaux de la session. L'étude n'a pas seulement fait ressortir cela; elle représente un moyen de transition, car ce rapport entre la sécurité internationale et le désarmement signifie une révolution dans l'ancienne conception de la sécurité grâce à la puissance et à la domination, grâce aux alliances militaires, et ainsi de suite. Ici, nous en venons à une nouvelle idée de la sécurité nationale, grâce à une sécurité collective et fondée sur la coopération, par l'intermédiaire des Nations Unies, au lieu de la sécurité de l'antagonisme assurée par les armes, qui a abouti à la grave menace que représente une course aux armements qui s'accélère.

362. Par conséquent, le seul moyen d'arrêter la course aux armements, c'est de fournir son antidote : la sécurité internationale. Il est impossible d'arrêter la course aux armements en essayant de réduire les armements existants. Le problème pour notre monde ne réside pas tellement dans le fait qu'il y a beaucoup trop d'armes. Le véritable problème, c'est qu'il y a une course aux armements qui s'accélère; c'est elle qui épuise les ressources; c'est elle qui empêche la communauté internationale de développer la coexistence pacifique et d'augmenter la détente.

363. On peut lire, au paragraphe 12 du document final :

> "La course aux armements... va à l'encontre des efforts réalisés en vue d'assurer un plus grand relâchement des tensions internationales... [fondé] sur la coexistence pacifique."

Ensuite, on y accuse la course aux armements :

> "Elle entrave la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies et est incompatible avec les principes qui y sont énoncés, en particulier ceux qui concernent le respect de la souveraineté... l'intégrité territoriale, le non-recours "à la force."

Et l'on peut lire au paragraphe 13 :

> "La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies."

364. La grande réalisation de la présente session extraordinaire, c'est qu'elle a fait prendre conscience de l'importance qu'il y a à établir la sécurité internationale si l'on veut le désarmement. Penser qu'il est possible de désarmer dans un monde qui connaît l'insécurité, c'est pure utopie. Aucune nation ne peut désarmer dans un vacuum. Tant que n'existera pas la sécurité internationale évoquée au Chapitre VII de la Charte, il y aura obligatoirement une course aux armements. Et ce document nous apprend que la course aux armements entraînera la destruction de l'humanité.

365. Il s'ensuit donc logiquement que nous devons arrêter la course aux armements, non pas simplement tenter de trouver les éléments techniques permettant de réduire les armements, ce qui est impossible avec une course aux armements qui s'accélère, mais procéder plus logiquement, plus pratiquement, plus rationnellement en vue d'éliminer les causes de la course aux armements. Et ces causes, nous les connaissons. Elles résident dans le concept dépassé de l'équilibre de puissance — devenu

de nos jours l'équilibre des armes — en tant que moyen d'assurer la sécurité des nations.

366. Il s'agit là d'un argument fallacieux et la session extraordinaire l'a reconnu dans sa déclaration, où il est dit clairement que la sécurité ne réside plus dans l'armement, mais dans une véritable sécurité internationale. Ce qui est étonnant, c'est que cette déclaration n'ait pas été suivie par l'inclusion dans le Programme d'action des moyens permettant d'assurer la sécurité internationale. Agir autrement que mettre fin immédiatement à la course aux armements est incompatible avec la Déclaration. A d'autres égards, la session a été couronnée de succès, mais ce succès est dû à la Déclaration et pour autant que ses dispositions seront mises en œuvre.

367. En outre, il est dit qu'il est important et vital pour le succès du désarmement que tous les Etats respectent strictement les dispositions de la Charte. Donc, la Déclaration stipule que tous les Etats doivent respecter les dispositions de la Charte. Comment ne pas voir que nous ne respectons pas les dispositions de la Charte si nous violons sa dispositions fondamentale, celle qui prévoit la sécurité internationale? La Déclaration dit que nous devons accroître et relever le rôle de l'Organisation des Nations Unies qui "a un rôle central d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement". Que dit la Charte? L'Article 11 déclare :

> "L'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement..."

Le désarmement est donc directement lié à la sécurité internationale. La Déclaration dit que nous devons respecter la Charte. Par conséquent, en respectant la Charte, nous devons établir la responsabilité des Etats Membres à l'égard de la sécurité internationale de par la Charte des Nations Unies et ses dispositions, si nous voulons parvenir au désarmement. La Charte dit clairement au paragraphe 4 de l'Article 2 :

> "Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force... contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat..."

Cela est réaffirmé dans la Déclaration, mais le Programme d'action oublie que cette disposition n'est pas unique et qu'elle est suivie par un paragraphe 5, qui stipule clairement que

> "Les Membres de l'Organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action... préventive ou cœrcitive."

368. Par conséquent, il est dit clairement que, si nous ne voulons pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force, nous devons entreprendre une action préventive ou cœrcitive au titre de la Charte, et cette action est prévue dans les Articles 39, 41 et 42.

369. Je le dis parce que, conformément à sa propre déclaration, cette session aurait dû prévoir les moyens permettant de mettre fin à la course aux armements en respectant les dispositions fondamentales de la Charte. Mais, comme je l'ai déjà dit, cela n'est pas vital en cette session, car il s'agit de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et je suis sûr que la deuxième session extraordinaire prévoira, conformément à la Déclaration de la présente session, la mise en œuvre des dispositions de la Charte concernant la sécurité internationale et l'ordre juridique dans le monde.

370. J'en viens maintenant à l'étude sur les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale; l'Assemblée a décidé qu'elle sera poursuivie en profondeur, ce qui permettra d'assurer le succès de la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement.

371. J'aimerais maintenant mentionner la proposition faite par le Président de Chypre, M. Kyprianou, quant à la démilitarisation et au désarmement total de Chypre. Cette proposition est en fait conforme à l'esprit de la session extraordinaire et elle constitue, en outre, une initiative prise par un petit Etat dans le même esprit du désarmement. Le président Kyprianou s'est exprimé en ces termes lors du débat général de la présente session extraordinaire :

> "Je propose la démilitarisation et le désarmement total de la République de Chypre, l'application des résolutions des Nations Unies." [*2e séance, par. 145.*]

372. Cette proposition a été réaffirmée au sein de la Commission spéciale et reprise par le Secrétaire général. En conséquence, elle figure officiellement parmi les propositions qui font partie intégrante des travaux de la session extraordinaire qui méritent d'être étudiés plus avant. Nous estimons donc qu'il s'agit d'une proposition constructive et positive. Elle vise à mettre fin aux armements à Chypre — foyer de conflit — et à les remplacer par une véritable sécurité par l'intermédiaire des Nations Unies et en vertu de la Charte, afin de promouvoir un climat de conciliation, de compréhension mutuelle et de paix en vertu des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Cette initiative servirait d'exemple aux petits pays qui pourraient, les premiers, tracer la voie de la démilitarisation et du désarmement, ce qui constituerait également un effort constructif dans ce domaine.

373. Une autre proposition de Chypre, étant donné le rapport étroit qui existe entre le désarmement et la sécurité internationale et compte tenu du fait que le désarmement dépend de la sécurité internationale en vertu de l'Article 11 de la Charte, avait trait à l'opportunité d'appeler la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement session extraordinaire sur le désarmement et la sécurité internationale. Cette proposition a été prise en considération par le Président de la Commission spéciale et a été reprise par écrit par les coordonnateurs. Cette proposition sera de nouveau étudiée lorsqu'on fixera la date de la prochaine session. J'espère que cette prochaine session nous permettra de progresser en matière de désarmement en assurant la sécurité internationale et l'ordre juridique.

374. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : J'aimerais tout d'abord exprimer au Président, M. Mosjov, la reconnaissance de ma délégation pour la compétence et le zèle dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la session extraordinaire. Notre reconnaissance s'adresse également à M. Ortiz de Rozas et M. García Robles, qui ont accompli un travail fort élogieux en leur qualité respective de Président de la Commission spéciale et de coordonnateur général, ainsi qu'aux autres coordonnateurs, qui ont fait d'immenses efforts pour nous permettre de mener notre tâche à bien.

375. La délégation cubaine estime que le document final mis au point à cette session exprime les résultats que l'on pouvait obtenir à cette étape. Comme on pouvait le prévoir, ce texte est loin de donner satisfaction aux aspirations de l'immense majorité des peuples du monde à l'égard de la solution du dilemme dramatique de la paix ou de la guerre et de la prévention de la menace d'une guerre mondiale thermonucléaire.

376. A notre avis, le document omet des éléments extrêmement importants. On ne souffle mot des causes véritables de la course aux armements. On évite toute mention de l'exigence légitime de la vaste majorité des Etats Membres de l'Organisation que l'on supprime les bases militaires en territoires étrangers.

377. On a même essayé de passer sous silence le droit des peuples de recourir à tous les moyens à leur portée pour obtenir et défendre leur indépendance, et l'on s'est contenté d'une référence dérisoire à la question d'empêcher les régimes racistes de continuer de s'armer, d'acquérir une capacité nucléaire ou de la développer pour maintenir l'occupation et l'exploitation des pays de l'Afrique australe et du Moyen-Orient.

378. Les pays non nucléaires et ceux qui n'ont pas d'installations nucléaires sur leurs territoires sont toujours sous la menace d'une attaque nucléaire éventuelle.

379. On a longuement débattu du recours à la force ou à la menace de la force, y compris aux armes nucléaires, comme si l'on pouvait discuter le droit des peuples de vivre à l'abri de la crainte de l'agression étrangère.

380. Il est évident que l'opposition opiniâtre d'un petit groupe de pays capitalistes — ceux qui n'ont pas la volonté politique nécessaire pour s'attaquer véritablement à la tâche du désarmement général et complet — a empêché l'Assemblée de prendre des mesures décisives dans l'accomplissement de son mandat. Il est donc encore plus nécessaire de convoquer dans un avenir proche la Conférence mondiale du désarmement, avec une représentation universelle et nantie de pleins pouvoirs pour adopter les solutions qu'exigent tous les peuples.

381. Il n'est pas encore possible d'évaluer la portée des résultats obtenus au cours de cette session extraordinaire, mais ses limitations et ses omissions sont évidentes. Les peuples évalueront sans aucun doute ce que nous avons fait, tireront leurs propres conclusions et répartiront les responsabilités.

382. Sans m'avancer dans cette voie, j'aimerais redire ici notre profonde conviction, déjà exprimée en cette salle même il y a 18 ans par le président Fidel Castro[4], que la philosophie de la guerre ne cessera qu'avec la philosophie de la spoliation.

383. Cuba participera toujours résolument, dans toutes les instances internationales, à la lutte urgente pour le désarmement général et complet, pour la détente et pour l'instauration d'une paix juste et durable dans le monde entier.

384. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : La délégation camerounaise a appuyé le projet de résolution contenant le document final consacré au désarmement que vient d'adopter l'Assemblée. Elle l'a fait parce que, par-delà ses ambiguïtés et ses déséquilibres, ce document constitue une plate-forme appréciable pour la mise en œuvre du processus d'un désarmement général et complet acceptable par tous les Etats.

385. C'est pourquoi il nous est agréable d'exprimer notre gratitude au Président, M. Mojsov, pour l'impulsion dynamique qu'il a su imprimer constamment à nos négociations, et d'associer à cet hommage notre ami M. Ortiz de Rozas, président de la Commission spéciale, ainsi que les présidents des groupes de travail et tous les coordonateurs, pour les efforts véritablement surhumains qu'ils ont déployés, nuit et jour, pour permettre à nos travaux d'aboutir.

386. Cependant, ma délégation, comme la plupart de celles des pays non alignés, s'interroge sur l'applicabilité, l'impact et la portée réelle de ce document, dont de nombreuses dispositions demeurent l'objet de réserves tenaces en dépit de tous les efforts déployés et d'intenses marchandages pour dissiper les hésitations et les arrière-pensées de certains Etats dotés d'armes nucléaires.

387. Intervenant dans le débat général [*23e séance*], j'ai eu l'occasion d'exposer longuement les buts et objectifs qui, de l'avis de la délégation camerounaise, à l'instar de la très grande majorité des Etats ici représentés, devraient être définis par cette session, ainsi que les voies et moyens pour y parvenir.

388. Nos préoccupations, qui sont aussi celles de l'ensemble des peuples du monde, comme l'a démontré le très grand intérêt provoqué par nos débats, ne semblent malheureusement pas avoir été en mesure de susciter, de la part des gouvernements des pays militairement importants, une volonté politique suffisante pour enclencher concrètement et d'une manière ferme le processus d'un désarmement général et complet.

389. La République-Unie du Cameroun déplore en particulier de n'avoir pas reçu de la part de tous les Etats nucléaires, comme nous l'avions demandé, des garanties claires et sans équivoque qu'ils s'abstiendront d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats qui n'en sont pas pourvus.

390. Par ailleurs, nous avions dénoncé la scandaleuse disproportion entre les ressources immenses consacrées aux entreprises de destruction et les sommes dérisoires

[4]Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières*, 872e séance.

destinées à soulager les misères, espérant qu'à l'occasion de cette session les pays militairement importants témoigneraient par quelques actes concrets, fussent-ils symboliques, de leur volonté de réduire leurs dépenses militaires au profit du développement économique et social.

391. A cet égard et en ma qualité de président en exercice du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, j'avais adressé à cette session extraordinaire de l'Assemblée le message contenu dans le document A/S-10/AC.1/5, attirant son attention sur la situation particulièrement précaire et préoccupante dans laquelle se trouvent plus de 400 millions d'enfants dans le monde.

392. Nous nous félicitons de ce qu'un Etat au moins ait répondu à notre appel en annonçant son intention de dégager de son budget militaire une somme de 7 millions de dollars en faveur de l'Année internationale de l'enfant. Nous souhaitons vivement que cette initiative soit suivie par d'autres pays, et que les plus riches donnent l'exemple afin de faire de cette session qui s'achève le point de départ d'une ère nouvelle basée non plus sur la confrontation mais sur la solidarité.

393. Je ne saurais terminer sans me féliciter de l'élargissement des structures de négociations de Genève. Il est juste que le nouveau comité de désarmement qui se substituera à la Conférence du Comité du désarmement soit plus représentatif et reflète la configuration de la société internationale actuelle qui se caractérise par l'universalité, l'interdépendance des Etats et la communauté de destin de toutes les nations.

394. La République-Unie du Cameroun estime que cette mesure, qui permettra à tous les Etats de prendre activement part aux importantes délibérations et décisions dans ce domaine de très haute priorité que constitue notre sécurité commune, devrait être appliquée grâce à une rotation des membres, ne dépassant pas un intervalle d'une ou de deux années pour assurer les chances effectives de participation de tous les Etats dans des délais raisonnables.

395. M. KAPLLANI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : Pendant le débat général de la dixième session extraordinaire, la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie a fait connaître la position et les points de vue de son gouvernement sur la question du désarmement [*22e séance*]. Maintenant que la session tire à sa fin, la délégation albanaise voudrait expliquer brièvement sa position en ce qui concerne le document final adopté par consensus — si consensus il y a.

396. A notre avis, le document final représente bien souvent un amalgame d'idées, de points de vue et de concepts dont les éléments essentiels sont contradictoires et se prêtent à des interprétations opposées. Le document final ne révèle ni n'aborde les causes réelles de l'armement et de la course aux armements. Il ne parvient pas non plus à isoler les véritables éléments qui font obstacle à un désarmement authentique.

397. La délégation albanaise estime nécessaire de déclarer qu'elle ne peut accepter de nombreuses parties du document, qu'elle est opposée à un certain nombre de termes qui y figurent et qu'elle a des réserves en ce qui concerne certaines de ses formules, pour des raisons que nous avons exposées clairement dans notre déclaration au cours du débat général et dont nous reprenons certains points ce soir.

398. Nous estimons que le document final, tout comme les délibérations de cette session, prouvent que la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, n'a atteint aucun résultat concret. On voit une fois de plus clairement que ceux qui s'opposent à un véritable désarmement — les puissances impérialistes et, essentiellement, les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique — tentent par tous les moyens de compliquer davantage encore le problème du désarmement et de mettre hors d'atteinte l'objectif d'un véritable désarmement.

399. Aujourd'hui encore, comme par le passé, les puissances impérialistes essaient d'utiliser les débats et les discussions des instances internationales sur ces problèmes pour imposer leurs vues aux autres, pour tromper les peuples et les induire en erreur, pour justifier ou camoufler leurs propres armements, la course aux armements et leurs préparatifs de guerre.

400. Toute la session a dévoilé à l'envi leurs ambitions et leurs tactiques pour introduire dans le document final leurs idées et slogans trompeurs, leurs concepts éculés, par lesquels ils essaient de créer des illusions et d'accroître la confusion. Les deux superpuissances ont utilisé et continuent d'utiliser à tout propos leurs slogans sur la détente, la sécurité internationale et l'équilibre militaire, sur la nécessité de renforcer les blocs militaires, sur les horreurs de la guerre nucléaire et autres thèmes analogues, pour tromper les peuples, les effrayer, afin qu'ils abandonnent la lutte pour leurs droits.

401. Les deux superpuissances impérialistes parlent toujours bien haut des entretiens qu'ils ont entre eux et des marchés qu'il concluent sur la voie du désarmement. Ils vont claironner à tous vents leurs accords concernant une prétendue limitation de leurs armes et de la course aux armements, sur les essais nucléaires et la fabrication des armes atomiques. En réalité, ils ne font qu'accroître leurs armements, accélérer la course aux armements, augmenter leur budget militaire et intensifier leurs préparatifs de guerre.

402. C'est dans cette même perspective que les puissances impérialistes ont insisté pour que leurs dangereux concepts soient intégrés dans le document final de la session. On peut voir dans les termes qu'ils emploient que leur ambition est de s'assurer le rôle d'arbitre du monde, de maintenir les peuples et pays épris de liberté sous la constante menace de leurs armes, classiques et atomiques.

403. Les impérialistes américains, au moment précisément où la discussion sur le désarmement avait lieu, ont présenté une requête visant à la création d'une force de réserve permanente des Nations Unies qui serait utilisée toutes les fois que le Conseil de sécurité en ferait la demande. Il n'est pas difficile de voir quel est l'objectif que servirait une telle "gendarmerie" internationale.

L'expérience amère que nous avons eue jusqu'à présent avec les diverses forces des Nations Unies devrait pourtant nous servir de leçon. C'est pourquoi nous sommes résolument opposés à une idée aussi dangereuse.

404. Nous sommes de même résolument opposés aux efforts faits par les impérialistes socialistes soviétiques pour exploiter les documents adoptés par les Nations Unies à des fins de propagande pour leurs objectifs trompeurs, comme ceux relatifs à la conclusion d'un prétendu traité de non-recours à la force et à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, derrière laquelle ils entendent camoufler leur politique agressive.

405. Comme elle l'a déjà affirmé dans sa déclaration au cours du débat général, la délégation albanaise tient à souligner que ce ne sont pas les instances ni les organes de désarmement qui manquent. Au contraire, ils sont très nombreux, à l'intérieur ou en dehors des Nations Unies. Qui plus est, de très nombreux documents et résolutions ont été élaborés et adoptés. Mais la vérité, c'est qu'ils n'ont pas permis de faire obstacle aux armements ni à la course aux armements. En réalité, ils n'ont en rien contribué à la cause du véritable désarmement. Nous estimons que, même à présent, on ne saurait espérer aucun changement sur cette voie ni s'attendre que le mécanisme des négociations dans sa forme actuelle ou une fois modifié donnera de meilleurs résultats.

406. Les négociations sur la limitation des armes stratégiques ou les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe centrale, de même que d'autres négociations analogues, sont exploitées par les deux superpuissances pour programmer leurs propre course aux armements et pour légaliser la présence de leurs forces et de leurs bases militaires en Europe et dans d'autres régions.

407. Comme c'est le cas pour de nombreux autres documents adoptés par le passé, le document final fait mention de zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones de paix. La délégation albanaise tient à répéter qu'à son avis ces prétendues zones de paix ou zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions n'éloignent pas le danger de la guerre et des armes. Le fait que les superpuissances impérialistes en appuient l'idée ou même encouragent la création de ces zones montre bien qu'ils entendent ainsi endormir la vigilance des peuples.

408. Pour terminer, nous tenons à souligner qu'il est de la plus haute importance de ne pas permettre aux puissances impérialistes et autres opposants du désarmement de spéculer sur les aspirations des peuples. Il faut parler ouvertement aux peuples, leur dire la vérité telle qu'elle est, chose que le document final ne fait pas.

409. Voilà donc quelques-unes des raisons pour lesquelles la délégation albanaise ne peut accepter le document final. Nous déclarons que notre délégation ne s'associe pas au consensus.

410. M. CU DINH BA (Viet Nam) : La délégation de la République socialiste du Viet-Nam a participé au consensus parce que le document final, malgré ses lacunes, est le résultat des efforts constructifs de la majorité des délégations, tant au sein du Comité préparatoire qu'au cours des travaux de cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

411. Ce document contient nombre de dispositions qui reflètent l'une des aspirations les plus profondes de l'humanité : celle de s'opposer à la course aux armements, de vivre dans la paix et la sécurité. Néanmoins, ma délégation voudrait apporter quelques précisions.

412. Premièrement, toute mesure de désarmement ne sera positive que si elle s'oriente vers le désarmement général et complet, ne donne pas la suprématie aux forces impérialistes et réactionnaires et ne lie pas les mains des peuples dans leur lutte pour se défendre ou dans leur lutte de libération nationale en vue d'une édification et d'un développement pacifiques. Il existe donc un lien étroit entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il convient également de faire une nette distinction entre les armes se trouvant dans les mains des forces d'agression et celles se trouvant dans les mains des patriotes luttant pour se libérer du joug colonial et raciste ou pour sauvegarder l'indépendance nationale.

413. Partant des considérations susmentionnées, la délégation vietnamienne exprime des réserves formelles en ce qui concerne le paragraphe 1 du document final.

414. Deuxièmement, en ce qui concerne la question de la création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est, la délégation vietnamienne est heureuse de constater que les délégations des pays de cette région présentes à cette session partagent le point de vue selon lequel la création d'une telle zone de paix est souhaitable, et, au moment de sa création, tous les aspects du concept de cette zone devraient être clairement définis d'un commun accord entre les pays de la région, sans ingérence des puissances qui n'en font pas partie.

415. M. PAPOULIAS (Grèce) : La délégation de la Grèce se félicite de l'heureux aboutissement des travaux de la session extraordinaire consacrée au désarmement et tient à exprimer sa profonde appréciation et ses félicitations au Président de l'Assemblée générale, M. Mojsov, au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, à M. García Robles, et à tous ceux qui ont apporté leur contribution pour atteindre par consensus cet important résultat.

416. Nous espérons que ce résultat constituera une bonne base pour avancer dans la voie d'un désarmement général, complet et efficace et pour renforcer la paix et la sécurité internationales, ainsi que la coopération des peuples pour leur bien-être commun.

417. Ma délégation voudrait préciser sa position pour qu'elle figure dans le procès-verbal en ce qui concerne l'organe de négociation établi au paragraphe 120 du document final. Ce paragraphe dit que "la composi-

tion du Comité du désarmement sera réexaminée à intervalles réguliers". L'interprétation que nous donnons à cette terminolgie ne peut être autre que celle généralement acceptée pour les organes principaux des Nations Unies. Par conséquent, les "intervalles réguliers" dont il est question dans ce paragraphe ne pourraient pas être d'une durée excédant trois ans, tout en tenant compte du rôle important que les pays nucléaires sont appelés à jouer.

418. Il est normal que tous les pays intéressés, comme la Grèce, soient assurés de la possibilité de faire partie, à un stade ultérieur, à cet organe de négociation, étant donné que le désarmement et la sécurité internationale constituent une cause commune de tous les Etats Membres de l'Organisation sans distinction.

419. J'aimerais également ajouter que ma délégation a pris bonne note de la précision apportée par le Président de la Commission spéciale à la 16e séance de la Commission selon laquelle la procédure de nomination des membres du Comité du désarmement, qui sera effectuée en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, restera valable pour la permutation des membres du Comité à l'avenir. Cela est conforme à notre conviction qu'il existe un lien entre l'Assemblée générale et le Comité du désarmement.

420. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) : La délégation algérienne se félicite de l'adoption par consensus du projet de document soumis par la Commission spéciale à l'Assemblée générale. Elle s'en félicite d'autant plus que c'est la première fois que l'Assemblée générale consacre une session extraordinaire au désarmement. C'est là assurément une étape d'une grande importance dans l'action des Nations Unies pour promouvoir le désarmement général et complet. Il n'a pas été facile de parvenir à ce résultat. Ayant participé activement à tous les stades de l'élaboration du document final, la délégation algérienne tient à rendre hommage aux efforts inlassables déployés par le Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, par les présidents des groupes de travail, les coordonnateurs des groupes de rédaction, et enfin par M. García Robles, dont le dévouement à la cause du désarmement est bien connu.

421. Le consensus auquel nous sommes parvenus n'a été possible que parce que toutes les délégations, inspirées par le souci commun de parer à un danger qui nous menace tous, ont su faire individuellement les concessions nécessaires et accepter que le document final ne reflète pas toujours exactement les préoccupations de tous. Il en est ainsi dès qu'un consensus est recherché, chaque délégation se réservant la possibilité d'apporter les précisions qu'elle estime utiles. Ainsi, le représentant de Sri Lanka, en tant que président en exercice du mouvement des pays non alignés, a exprimé le sentiment général de nos pays. La délégation algérienne partage entièrement ce sentiment et voudrait faire quelques observations complémentaires.

422. Dans le texte de la Déclaration, la partie qui mentionnait les causes principales de la course aux armements a été supprimée à la dernière minute. Ma délégation estime que cette partie non seulement aurait pu être maintenue selon la version initialement proposée par les pays non alignés, mais aurait dû inclure en plus la mention d'un facteur tout aussi important de la course aux armements, à savoir les visées néo-coloniales et impérialistes, notamment en Afrique. Ce facteur est d'autant plus important qu'il est d'une tragique actualité. La question des bases militaires étrangères n'a pu faire l'objet d'un consensus. Ma délégation tient à rappeler ici que le démantèlement des bases militaires étrangères est un principe fondamental du mouvement des pays non alignés, qui aurait dû être reflété dans un document de cette nature, d'autant plus que nous assistons actuellement à une réactivation de ces bases à des fins agressives. La non-prolifération est certes traitée aussi bien dans la Déclaration que dans le Programme d'action, mais ce problème d'une extrême importance n'a pas été à notre avis traité de la manière la plus satisfaisante.

M. Ulrichsen (Danemark), vice-président, prend la présidence.

423. D'une part, la réalisation de l'objectif de non-prolifération suppose nécessairement la mise en place d'un système de garanties de sécurité adéquates, basées sur le principe affirmé sans ambiguïté ni restriction du non-recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi de l'arme nucléaire par les puissances nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. D'autre part, en ce qui concerne l'accès à la technologie nucléaire, nous ne pouvons accepter l'idée que l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires puisse être automatiquement compromis par la diffusion de la technologie nucléaire et serve ainsi de prétexte pour restreindre le transfert de cette technologie. Le droit inaliénable d'avoir librement accès à la technologie nucléaire doit être solennellement reconnu et garanti à chaque pays et, au-delà de l'affirmation de ce droit, des mesures concrètes doivent être prises pour que cet accès soit effectif et facilité pour les pays en voie de développement.

424. Enfin, ma délégation ne comprend pas très bien les oppositions qui ont empêché la réalisation d'un consensus sur une déclaration d'intentions concernant l'instauration d'une zone de paix en Méditerranée. Nous restons convaincus qu'une telle déclaration, impliquant la volonté des pays riverains de coopérer dans le sens d'une promotion des intérêts communs, n'aurait pas nui, bien au contraire, à la cause du désarmement.

425. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du pays qui assure la présidence de la communauté européenne a déjà exprimé de façon éloquente les positions des neuf pays membres. Alors que nous nous associons à la déclaration et que nous l'appuyons au nom des membres, je voudrais ajouter quelques observations, au nom de la délégation italienne, sur le document final soumis à la session extraordinaire.

426. Avant de le faire, j'aimerais cependant m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et exprimer une fois de plus à notre président, M. Mojsov, le sentiment de profonde gratitude de ma délégation et lui faire part de mon admiration personnelle pour la façon dont il a présidé la session extraordinaire consacrée au désarmement.

427. La ferme direction qu'il a imprimée à nos travaux a fait de lui un centre stabilisateur autour duquel ont gravité toutes les activités de cette mémorable session. Dès le début, il a été notre bonne étoile et nous a montré à tous le chemin. Et nous avons eu la chance d'avoir dans ses collaborateurs deux éminentes personnalités : l'ancien président du Comité préparatoire et, par la suite, Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, et M. García Robles, qui a été le principal coordonnateur au cours de l'étape décisive et finale de nos travaux. Pour illustrer ce que j'appellerai leur "miraculeux accomplissement" au cours de ces jours et de ces nuits incroyables, je dois avoir recours à la mythologie. J'ai vu en eux Castor et Pollux nous diriger sur les mers, et, dans un dernier effort surhumain, malgré les tempêtes essuyées, nous amener au port pacifique du consensus! En bref, nous avons eu la chance d'avoir trois dirigeants au lieu d'un, travaillant ensemble et devenant littéralement le *deus ex machina* du drame antique. Tous les trois méritent, avec notre reconnaissance, des places de choix au sommet du Parnasse!

428. Nous sommes également reconnaissants aux Présidents des deux groupes de travail de la Commission spéciale, M. Templeton, de la Nouvelle-Zélande, et M. Jaroszek, de la Pologne, de même qu'aux coordonnateurs des groupes de rédaction.

429. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Sytenko, et à tous les membres du Secrétariat — il serait trop long de les énumérer —, ceux que nous voyons et ceux que nous ne voyons pas, qui se sont acquittés de leur tâche silencieusement mais efficacement et parfois, comme c'est le cas maintenant, la nuit.

430. Revenant sur terre, je dois ajouter que la condition préalable essentielle d'un tel succès a été la bonne volonté manifestée par toutes les délégations. Cette bonne volonté a toujours été présente et à la hauteur de notre tâche, sauf peut-être dans quelques cas. Nous pensons qu'il est de bon augure pour l'avenir que le document final de cette première session extraordinaire consacrée au désarmement ait été adopté pas consensus.

431. Bien que le document dont nous sommes saisis ne contienne pas tous les éléments que nous aurions aimé y voir, nous croyons qu'il reflète le dénominateur commun le plus élevé que l'on pouvait atteindre au cours de cette première réunion mondiale consacrée au désarmement.

432. Qu'on me permette maintenant de faire quelques observations au nom de la délégation italienne. Je me réfère en particulier au chapitre du Programme d'action qui a trait au programme global de désarmement. A cet égard, j'aimerais exprimer notre satisfaction de voir ce chapitre inclus dans le document et nous voudrions remercier les délégations du Mexique et de la Yougoslavie pour nous avoir aidés à en préparer le texte. Je remercie également la délégation du Royaume-Uni pour son importante contribution, qui nous a permis de combler l'écart qui séparait encore au dernier moment certaines délégations sur ce chapitre.

433. Le chapitre crucial auquel je viens juste de me référer reflète bien notre conviction initiale et très profonde selon laquelle des négociations intenses doivent être poursuivies afin d'assurer l'objectif final d'un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, et qu'à cette fin l'organe de négociation — le Comité du désarmement — devrait donner un nouvel élan à l'élaboration d'un programme global de désarmement. Nous sommes encouragés par le large appui accordé à notre manière de voir selon laquelle, même dans un programme d'action qui prévoit des mesures à court terme, il faut garder présentes à l'esprit les perspectives à long terme afin que, précisément, ces efforts à court terme soient orientés vers un but et une direction bien précis.

434. En outre, le chapitre souligne en détail qu'il est nécessaire que des progrès dans le domaine du désarmement soient accompagnés de mesures destinées à renforcer les institutions chargées du maintien de la paix et du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Encore une fois, nous sommes encouragés par l'insertion de ces concepts dans le document et, pendant de nombreuses années, nous avons déclaré que nous étions fermement convaincus que, pour progresser véritablement sur la voie du désarmement, toute mesure concrète de désarmement devrait être accompagnée de l'adoption, parallèlement, de procédures adéquates relatives à la sécurité collective, afin que tous les pays puissent vraiment se sentir réellement protégés.

435. En d'autres termes, chaque étape du désarmement devrait s'accompagner de progrès dans les méthodes de recherche d'un règlement pacifique des différends, dans l'édification de la paix et dans l'organisation des forces de sécurité internationales. A première vue, ce dernier objectif, énoncé à l'Article 43 de la Charte, était considéré par certaines délégations comme constituant le point culminant d'une étape avancée du processus de désarmement et de l'établissement d'un nouvel ordre international plus approprié aux besoins de notre temps. Cependant, nous avons toujours dit qu'il ne serait pas superflu de commencer dès maintenant à nous pencher sur cet aspect du problème, étant donné que tout rapprochement de nos points de vue respectifs nous permettrait de résoudre plus facilement les questions fondamentales auxquelles nous avons à faire face.

436. Comme je l'ai déjà dit, nous nous félicitons du fait que ces concepts fondamentaux aient été enfin inclus dans le document de consensus.

437. Je voudrais en venir maintenant à une autre partie du Programme d'action, à savoir la section relative aux mesures qu'il convient d'adopter afin de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes pleinement conscients, bien entendu, d'autant plus que nous avons pris une part active à l'élaboration du document final, du fait qu'il était nécessaire d'adopter un certain nombre de formules de compromis afin d'aboutir à un libellé généralement acceptable. Toutefois, cette partie ne satisfait pas pleinement la délégation italienne parce qu'on n'y reconnaît

pas, comme cela eût été approprié à notre avis, le rôle central qui revient au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment s'il est mis en œuvre pleinement et correctement, dans le cadre des efforts de la communauté internationale tendant à mettre un terme à la prolifération verticale et horizontale. On sait fort bien que plus de 100 pays ont déjà signé le Traité, dont l'Italie a toujours soutenu l'importance fondamentale et la nécessité, d'autant plus qu'elle a pris part à son élaboration dès le début. Nous pensons sincèrement que cette réunion de la communauté internationale aurait dû encourager davantage l'adhésion universelle au Traité, et ce dans l'intérêt de toute l'humanité.

438. Il n'a pas été facile pour un pays comme le mien de choisir comme il l'a fait d'adhérer au Traité. C'était là un acte de foi en l'avenir. Nous comprenons difficilement maintenant comment, d'une part, certaines grandes puissances comptant parmi les plus fermes partisans du Traité et, d'autre part, plusieurs pays qui ont moins à perdre que nous, ont manifesté une confiance moindre dans l'impact potentiel de cet instrument international.

439. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux délégations qui nous ont appuyés au cours de l'examen d'autres propositions italiennes. A cet égard, je suis heureux de pouvoir remercier les délégations de l'Autriche et de la Suède qui, depuis l'étape préparatoire de la session extraordinaire, ont appuyé nos efforts en vue d'introduire une recommandation concernant la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Je voudrais également remercier la délégation de la France pour l'appui qu'elle a apporté lors de l'examen de notre proposition relative au rôle du Conseil de sécurité en matière de désarmement conformément à l'Article 26 de la Charte. Nous sommes heureux de noter que cette proposition sera transmise à l'organe de négociation approprié pour examen plus approfondi.

440. Enfin, je voudrais parler de la partie du document final qui traite du mécanisme, notamment des paragraphes concernant l'organe de négociation nouvellement créé, le Comité du désarmement. Je tiens à exprimer notre conviction que, maintenant et lors des réexamens ultérieurs de la composition du Comité, on tiendra dûment compte de la contribution constante, soutenue et dévouée à la cause du désarmement qu'ont faite des pays comme l'Italie dès les tout premiers efforts déployés au niveau international dans ce domaine.

441. Je terminerai en confirmant le ferme engagement de mon gouvernement quant à la mise en œuvre totale et appropriée des propositions et des mesures recommandées à la session extraordinaire consacrée au désarmement.

442. M. BOTERO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations ici présentes pour les efforts déployés au cours de ces cinq semaines de dur labeur. Notamment, je voudrais mettre en relief le travail du Président, M. Mojsov, le travail du Bureau de l'Assemblée et du Président de la Commission spéciale, des membres du Bureau de la Commission et des coordonnateurs des différents groupes. Jour après jour, et nuit après nuit, ils ont fait preuve d'abnégation, de talent, de sagacité et d'intelligence pour essayer d'aboutir au consensus que nous avons maintenant rendu officiel.

443. Cependant, nous devons procéder à une autoanalyse de nos travaux. Le désarmement est un but difficile à atteindre et l'on n'y parviendra qu'après avoir surmonté d'innombrables obstacles. Les modestes résultats obtenus au cours de la présente session sont un pas vers l'objectif que nous recherchons. L'Assemblée a travaillé sous les yeux plein d'espoir d'une humanité anxieuse de connaître les résultats de cette assemblée. Le monde entier, au nord et au sud de l'équateur, à l'ouest et à l'est, veut la paix et la tranquillité, la sécurité et le progrès. C'est pourquoi je crois que l'on ne risque pas de se tromper en disant que les espoirs et les attentes soulevés par la convocation de l'Assemblée dépassent, et c'est bien triste à dire, les fort maigres résultats obtenus. Nous avons participé au consensus parce que toute mesure en faveur du désarmement mérite notre appui complet. Notre position dans ce domaine a été exposée dans une intervention faite au cours du débat général ici même [*12e séance*], et nous n'allons pas y revenir. Nous espérions, néanmoins, une action plus positive et plus courageuse en faveur du désarmement de la part des pays les plus avancés en matière d'armements, des pays les plus armés, des pays qui ont les plus grandes dépenses militaires, des pays qui fabriquent et vendent des armes. Nous nous attendions à moins de méfiance et, surtout, nous pensions que la convocation de l'Assemblée présupposait une volonté politique internationale en faveur de la détente. Néanmoins, nous avons constaté, à notre surprise, la recrudescence simultanée de la guerre froide et l'augmentation des tensions dans les diverses régions du monde au moment même où nous nous réunissions ici pour parler du désarmement. Nous ne pouvons cacher notre inquiétude face à de telles contradictions. Nous espérions que l'Assemblée condamnerait la guerre nucléaire sans condition, les essais nucléaires sans exception de pays ou de milieu; de même, nous nourrissions l'espoir de voir consacrer dans un document des règles précises sur les limites du transfert international d'armes de tous genres et la condamnation des entreprises internationales qui profitent de la guerre. Nous espérions, en un mot, la fixation de principes certains de transfert des ressources destinées aux armements et leur utilisation en faveur du développement des peuples. Cet espoir n'a hélas pas été réalisé. Bien au contraire, nous sortons de l'Assemblée en constatant que les relations internationales sont empreintes de plus grands dangers avec des possibilités d'affrontements et des positions beaucoup plus dures au cours des derniers jours.

444. Nous espérons que les accords obtenus pendant la présente session permettront l'utilisation des mécanismes de délibération et de négociation proposés en faveur d'un désarmement véritable et sincère. Ma délé-

gation ne perd pas l'espoir que nous a apporté cette session, et nous faisons des vœux pour les résultats futurs.

445. M. YANKOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de plusieurs pays socialistes, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'au Président de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, nos félicitations pour l'heureuse issue de cette session. Nous sommes reconnaissants, pour leur contribution au succès de nos délibérations, au Président et aux membres du Bureau de la Commission spéciale.

446. Nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à M. Ortiz de Rozas, président de la Commission spéciale, aux Présidents des deux groupes de travail, M. Templeton, de Nouvelle-Zélande, et M. Jaroszek, de Pologne, au principal coordonnateur, M. García Robles, du Mexique, et aux coordonnateurs des groupes de rédaction. Ils ont été d'un dévouement et d'une diligence exemplaires au cours de l'élaboration du document final.

447. Nous sommes très heureux de constater que, en dépit des complexités des problèmes à l'examen et des divergences de points de vue sur de nombreuses questions, la bonne volonté et l'esprit de compromis ont prévalu, ce qui a créé un climat propice à l'adoption par consensus du document final. C'est la preuve la plus convaincante du souci que ressent le monde entier devant le danger d'un affrontement militaire catastrophique et du déclenchement d'une guerre nucléaire, la preuve aussi que toutes les nations veulent la paix et la sécurité.

448. Le désarmement, et le désarmement nucléaire en premier lieu, a pris un caractère de nécessité urgente. Nous approuvons pleinement l'assertion contenue au paragraphe 3 du document final adopté par cette session selon laquelle la persistance de la course aux armements fait peser un danger toujours croissant sur la paix et la sécurité internationales :

> "Un développement dynamique de la détente, qui toucherait toutes les sphères des relations internationales dans toutes les régions du monde, avec la participation de tous les pays, créerait des conditions favorables à la réalisation, par tous les Etats, d'efforts pour mettre fin à la course aux armements, dans laquelle le monde s'est lancé ..."

449. A notre avis, un élément positif s'est dégagé de la discussion générale et se trouve reflété dans le document final : la conscience que le désarmement, la détente, la sécurité internationale et le développement sont étroitement liés et se complètent.

450. Je n'ai pas besoin de dire que la République populaire de Bulgarie et les autres Etats socialistes ont toujours estimé que l'arrêt de la course aux armements et l'adoption de mesures efficaces de désarmement ont été et continuent d'être parmi les objectifs essentiels de leur politique étrangère. A cette session extraordinaire, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont une fois de plus suggéré un programme constructif et complet de mesures pratiques et ont proposé plusieurs mesures urgentes pour arrêter la course aux armements et paver la voie au désarmement général et complet sous contrôle international efficace, notre but final. Nous sommes heureux de noter que la plupart de ces mesures figurent dans le document final : cessation de la production de tous les types d'armes nucléaires, cessation de la production et interdiction de tous les autres types d'armes de destruction massive, cessation de la mise au point de nouveaux types d'armements classiques ayant un grand pouvoir de destruction, réduction des armements classiques et mise en œuvre d'autres mesures de désarmement nucléaire et classique, nécessité d'assurer l'universalité et l'efficacité des accords internationaux dans le domaine du désarmement et de faire en sorte que tous les Etats y participent.

451. Dans l'ensemble, nous approuvons les principes fondamentaux, les priorités d'action et les directives énoncés pour de futures négociations au niveau mondial, régional et bilatéral. A notre avis, une étape importante dans la stratégie d'ensemble du désarmement serait la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, qui serait à la fois un organe de délibération et de négociation habilité à prendre des décisions juridiquement contraignantes et à élaborer des traités. Si une telle conférence était convoquée au plus tôt, elle contribuerait à favoriser davantage encore les efforts en vue du désarmement.

452. Si, dans l'ensemble, notre évaluation des résultats finaux et de la grande importance politique de cette session extraordinaire est positive, nous souhaitons faire observer que, comme d'autres délégations, nous aurions préféré, sur certaines questions de fond, des solutions plus précises et de plus grande portée susceptibles d'accélérer les tentatives de désarmement réel. Toutefois, je terminerai sur une note positive et optimiste. Ce qu'il faut maintenant, à notre avis, c'est passer des déclarations d'ordre général à la mise en œuvre de mesures pratiques pour atteindre nos objectifs communs : arrêt de la course aux armements, élimination de la menace d'affrontement militaire, progrès dans la voie d'un désarmement réel, entente et coopération internationales.

453. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : En cette heureuse occasion, ma délégation tient une fois de plus à féliciter M. Mojsov, de la Yougoslavie, d'avoir battu les records de la présidence, et féliciter aussi M. Ortiz de Rozas, de l'Argentine, et ses collègues du Bureau, pour le dévouement avec lequel ils ont dirigé l'important travail de cette session extraordinaire.

454. Nous sommes heureux de constater que l'esprit d'initiative et les efforts inlassables des pays non alignés ont été couronnés de succès. Faire disparaître tous les crochets qui existaient dans le projet de texte au début de la session n'était pas tâche facile. Mais ce fut fait, et, pour la première fois, les aspirations de l'humanité en matière de désarmement se présentent sous la forme d'un texte homogène.

455. Mais dans le marathon de la suppression des crochets, et avec les limites de temps, il faut bien reconnaître que le document final adopté par consensus a perdu beaucoup de sa vigueur, de sa clarté et de sa

force. Il ne frappera pas suffisament l'opinion publique. Ce n'est pas l'appel de clairon pour de réels efforts de désarmement qu'un monde impatient était en droit d'escompter. En parcourant les journaux pendant ces six semaines de session, on a pu voir que la presse était assez léthargique en ce qui concerne les questions de désarmement, et ce n'est pas le document final qui va la faire changer. En outre, les formules de compromis, contortionnées, donneront lieu inévitablement, dans nos négociations futures, à des interprétations unilatérales.

456. Il convient également de noter, malheureusement, que, parfois, sur des questions d'une importance fondamentale pour de nombreux pays, on n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour négocier dans un esprit d'entente et de coopération réciproque sans lequel il est impossible d'obtenir des résultats positifs. Les membres des alliances militaires ont hésité et même répugné inflexiblement ne serait-ce qu'à envisager les concepts de changement pacifiques, ce qui a eu pour résultat obligatoire que des questions importantes ont été négligées dans le document final. Pour les petits pays sans armes, cela fut une grande déception. Là où les situations sont empreintes de danger, une action politique concertée pour améliorer cette situation ou, au moins, pour l'empêcher de se détériorer est de règle et on ne saurait rester indifférent devant cette nécessité. Or, aucune affirmation dans ce sens n'a pu être inscrite dans le Programme d'action en ce qui concerne l'une des régions les plus troublées du monde, la Méditerranée. Pour ma délégation, cela est non seulement inacceptable mais même assez alarmant. Nos amis et nous-mêmes restons résolus à aboutir au relâchement des tensions et à la coopération pacifique, et nos efforts à cette fin n'auront de cesse. Mais, c'est évident, il nous faut agir de concert avec les autres. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire [*7e séance*], nous refusons d'exclure quiconque est à même d'apporter une contribution positive, et nous rechercherons cette coopération.

457. En dépit des lacunes graves et inquiétantes dont souffre le document final, nous ne pouvons être que favorables à une méthode d'approche globale en ce qui concerne le désarmement. C'est pourquoi ma délégation ne fera pas obstacle aux progrès, même si ces progrès, semble-t-il, ne peuvent se faire qu'à petites doses et sont bien inférieurs à ce qui serait nécessaire, en contraste frappant avec la rapidité des progrès techniques réalisés dans les systèmes d'armes meurtrières. Nous sommes déjà en train de perdre la course, mais c'est apparemment la mesure du progrès permis par les pays qui veulent nous faire croire que tout est bien, que tout est sous contrôle, que les méthodes présentes doivent automatiquement resservir pour l'avenir, peut-être à doses plus petites, et qu'eux seuls sont à même de décider des changements éventuels, si changements il y a.

458. Voilà l'obstacle qu'il nous faut encore surmonter. Le bilan du passé n'est guère encourageant, mais nous avons du moins jeté les bases communes d'une méthode d'approche nouvelle. Dans le cas présent, nous avons l'excuse plausible qu'il s'agit de notre première tentative globale; la prochaine fois, quand nous nous réunirons pour poursuivre les travaux commencés, nous n'aurons plus la même excuse. A l'époque, nous disposerons de toutes les études dont nous aurons besoin; nous aurons eu assez de temps à notre disposition pour juger des effets du mécanisme tel qu'il a été amélioré et de l'impact d'une opinion publique alertée, et pour avoir traduit dans les faits les déclarations d'intention et les résultats des négociations bilatérales. Nous sommes prêts à attendre 1981 pour un réexamen, et il y a toujours l'éventualité que régnera alors un meilleur climat politique et que des progrès réels auront pu être enregistrés d'ici là.

459. Après tout, nous ne nous en prenons pour l'instant qu'aux symptômes de la maladie. Si nous ne sommes pas prêts à nous attaquer résolument et objectivement aux causes, si nous ne sommes pas décidés à réussir, les programmes d'action les mieux préparés et les mécanismes les plus compliqués continueront d'être ce qu'ils ont toujours été : une plate-forme pour l'immobilisme, un bouc émissaire en cas d'échec. La session extraordinaire a remédié aux lacunes administratives qu'il fallait combler. Elle a également montré sans ambiguité ce qu'il était nécessaire de faire. A partir de maintenant, les grandes puissances ont une responsabilité particulièrement lourde. Toutes les paroles nécessaires ont été prononcées; il faut maintenant agir. La question qui se pose à nous est celle de savoir si nous réussirons, par la conviction et par l'effort, ou si nous échouerons, dans le chaos et l'auto-anéantissement.

460. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation australienne est heureuse de s'associer pleinement au consensus sur le document final auquel l'Assemblée générale est parvenue pendant cette session extraordinaire sur le désarmement. Grâce à un travail en commun, nous avons surmonté de nombreux obstacles et pu obtenir ce résultat.

461. L'Australie ne veut pas présenter de réserves officielles sur le texte que nous avons adopté. Naturellement, aucune délégation ne peut être entièrement satisfaite du résultat. Toutefois, je voudrais faire quelques brèves observations sur les paragraphes de la Déclaration et du Programme d'action qui traitent de la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement australien a toujours déclaré combien il attache d'importance à ce problème, et notre premier ministre l'a encore fait dernièrement dans la déclaration qu'il a faite à la présente session [*16e séance*].

462. Ma délégation se félicite qu'on ait reconnu, à cette session extraordinaire, les liens qui existent entre tous les aspects du contrôle des armes nucléaires et du désarmement et identifié les conditions qui peuvent faire naître une confiance solide entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés de ces armes et entre les Etats nucléaires eux-mêmes. C'est là une réalisation positive. Cela dit, nous avions espéré que cette session élargirait la base d'accord sur les mesures propres à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

463. Il est plusieurs points sur lesquels le document final n'a pas répondu pleinement aux espoirs de mon gouvernement.

464. Premièrement, il ne reconnaît pas explicitement que le Traité sur la non prolifération des armes nucléaires est le seul instrument international complet s'opposant à la prolifération des armes nucléaires ni qu'il est accepté par une majorité substantielle de la communauté internationale.

465. Deuxièmement, de l'avis de ma délégation, le document ne précise pas suffisamment que le droit de toutes les nations à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques exige une obligation réciproque, à savoir l'engagement contraignant de ne pas fabriquer ni acquérir des armes nucléaires.

466. Troisièmement, le document ne dit pas assez explicitement que les arrangements de garanties internationales pourraient avoir besoin d'être renforcés pour engendrer le climat de confiance nécessaire propre à assurer les échanges nucléaires stables et une coopération internationale plus étroite dans le développement pacifique de l'énergie nucléaire.

467. Le texte que nous avons adopté répond en partie aux inquiétudes que nous venons de mentionner, mais nous tenions à les préciser au maximum.

468. C'est la dernière fois que je prends la parole dans cette instance. Il y a 32 ans, j'ai participé pour la première fois à un début sur le désarmement, à propos de la première résolution de l'Assemblée générale portant création de la Commission de l'énergie atomique.

469. Je voudrais ce soir exprimer tous mes remerciements et toute mon admiration au Président de l'Assemblée, au Président de la Commission spéciale et aux coordonateurs des négociations finales. Pour reprendre les termes de la Déclaration que nous avons adoptée, "Eliminer la menace d'une guerre mondiale — d'une guerre nucléaire —, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle."

470. Cette session extraordinaire montre que l'humanité a choisi. Nous arrêterons la course aux armements. Nous réaliserons le désarmement. Nous avons rejeté l'anéantissement et nous sommes engagés sur la voie de la coopération pacifique.

471. M. CAHANA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation israélienne se félicite elle aussi de ce que l'Assemblée générale puisse s'achever en adoptant par consensus un document final qui contribuera beaucoup à la recherche du désarmement. Certes, comme d'autres délégations, nous avons quelques doutes et appréhensions au sujet de différents points et formules qui figurent dans le document final, mais nous n'en rendons pas moins hommage à tous ceux qui ont rendu ce document possible. Nous sommes particulièrement heureux de voir adopter un document dont les principes, s'ils sont dûment respectés et appliqués, au Moyen-Orient par exemple, nous rapprocheront considérablement de notre objectif : la paix et la sécurité.

472. Israël attache une grande importance, entre autres choses, à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. A notre avis, cela contribuerait à l'instauration dans la région d'une paix juste et durable. Etant donné la façon dont le document final est rédigé à ce sujet et les discussions à ce sujet pendant la session extraordinaire, nous pensons plus que jamais qu'une condition *sine qua non* de la création d'une telle zone serait des négociations entre tous les Etats de la région pour aboutir à une convention officielle, contractuelle, multilatérale, comme ce fut le cas pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine.

473. Pour faciliter le travail de la Commission spéciale, ma délégation s'est abstenue à la dernière séance de se prononcer sur les questions de procédure soulevées par le projet de résolution de l'Iraq. Comme je l'ai dit à une séance précédente de la Commission spéciale, la présentation de ce projet fut et demeure un acte d'hostilité politique injustifié à l'encontre d'Israël, en contradiction flagrante avec les principes et les idées défendus à cette session extraordinaire. S'il était examiné impartialement et sans parti pris, un tel document serait certainement rejeté.

474. D'évidence, comme je l'ai déjà signalé au cours de cette session, ma délégation ne saurait être partie à une recommandation qui prend note de ce projet de résolution et le renvoie à la prochaine session de l'Assemblée générale.

475. La session extraordinaire a reflété à la fois le côté sombre et le côté brillant de la réalité internationale. Espérons pouvoir œuvrer ensemble en faveur de la sécurité et de la paix pour toutes les nations.

476. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq pour une motion d'ordre.

477. M. KUBBA (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que vous ayez tardé à me donner la parole, Monsieur le Président, je n'en tiens pas moins à dire ce que je voulais dire. C'est la deuxième fois que l'Assemblée générale fait l'expérience d'une intervention malencontreuse et injustifiée du représentant sioniste. Comme toutes les délégations le savent fort bien, l'entente manifestée à la Commission spéciale et les commentaires faits par son président il y a quelques heures à peine montrent bien qu'il ne saurait y avoir de débat sur cette question. De toute évidence, le représentant sioniste essaie de troubler le travail de la session et de compromettre le résultat obtenu au prix d'immenses efforts.

478. J'aimerais que l'on mette un terme à de pareilles manœuvres.

479. M. SHAMMA (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais vous exprimer, Monsieur le Président, les sentiments de sincère gratitude de ma délégation pour les efforts que vous-même et tous ceux qui ont permis de mener à bien les travaux de cette session extraordinaire consacrée au désarmement avez déployés sans relâche. Pendant les cinq dernières semaines, nous nous sommes occupés d'un principe vital : la survie de l'humanité sur notre planète. De l'avis de ma délégation, cette entreprise a réussi, comme le montre le document final. Nous avons réussi parce que nous avions l'appui de nos gouvernements et de nos peuples, et sur-

tout parce que nous étions résolus à supprimer tous les obstacles qui mettent en danger notre survie.

480. Ce document contient les principes et le mécanisme qui permettront d'écarter la menace d'extinction de l'humanité. Nous avons tous constaté à quel point il a été difficile de produire un tel document. C'était une gageure, et nous pouvons être fiers des résultats de nos travaux. Mais il reste encore à traduire ces principes dans la réalité et à faire fonctionner le mécanisme prévu dans le document final.

481. Je ne voudrais pas donner l'impression que ce document est sans défaut, que ce soit voulu ou non, car, dans bien des cas, il ne traite pas de certaines questions qui, à notre avis, sont vitales pour le bien-être des peuples de la zone du Moyen-Orient.

482. Premièrement, ce document traite des questions du désarmement mais ne dit rien des causes qui ont mené aux armements nucléaires et classiques. A notre avis, une fois que l'on se sera occupé de ces causes, en particulier de celles du conflit au Moyen-Orient, et qu'on les aura fait disparaître, on aura grandement progressé dans le domaine du désarmement en général et contribué à l'instauration de la paix mondiale.

483. Deuxièmement, nous sommes heureux de constater que certaines puissances nucléaires ont donné l'assurance qu'elles ne se livreraient pas à une guerre ou à une attaque nucléaire contre des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A notre avis, cela ne répond pas entièrement aux espoirs des Etats non dotés d'armes nucléaires de notre région. Du fait des activités nucléaires menées par Israël au Moyen-Orient avec l'aide de l'Afrique du Sud, nous estimons que le document aurait dû demander aux puissances nucléaires de donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires du Moyen-Orient et de l'Afrique qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des garanties sûres contre des attaques nucléaires par une tierce partie. Je dis cela parce que, au Moyen-Orient et en Afrique, les peuples se demandent anxieusement s'ils vont survivre, tout comme se le demandent les puissances nucléaires et leurs alliés.

484. Troisièmement, le monde dépense chaque année 400 milliards de dollars en armements, et c'est autant de moins pour nourrir les affamés et aider les déshérités de par le monde, sans compter le gaspillage de ressources et de matières premières. La nuit dernière, en écoutant les chiffres des sommes allouées pour le désarmement, nous avons pu constater que le total se montait à un peu plus d'un demi million de dollars. Je ne veux pas faire de comparaison entre ces deux chiffres, mais je dois dire que nous dépensons des sommes énormes pour les armements et que nous sommes en train de dépenser encore de l'argent pour le désarmement, ce qui sera encore autant de moins pour les affamés de par le monde.

485. Le processus du désarmement doit être un processus librement imposé, réalisé par les organes des Nations Unies sans dépenses supplémentaires.

486. Nous pensons que cette session extraordinaire a engagé l'humanité vers une ère de paix et de prospérité. Nous pensons également que, tant qu'il y aura des armes nucléaires, le danger de voir l'humanité anéantie continuera de planer au-dessus de notre tête. C'est pourquoi nous avions espéré que le document final prévoirait un processus en vue de la décélération de la course aux armements nucléaires et classiques. Mais les dispositions du document ne répondent pas à nos espoirs.

487. Cela dit, je ne veux pas sembler trop pessimiste ni dire que le document final ne contient pas certains éléments très essentiels qui pourront contribuer au désarmement et à la paix internationaux. C'est pourquoi je déclare qu'aux yeux de ma délégation, de même que l'explosion du premier engin nucléaire a marqué le commencement de l'ère atomique, de même nous espérons, pour le salut de l'humanité et la survie de notre planète, que cette session extraordinaire aura marqué le début de l'ère du désarmement, nucléaire et classique.

488. M. TÜRKMEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation turque est encouragée par le résultat positif obtenu à cette session extraordinaire consacrée au désarmement. Je tiens à rendre hommage au Président de l'Assemblée générale, M. Mosjov, pour son dévouement et pour la diligence avec laquelle il a su diriger nos travaux vers une conclusion raisonnable et équilibrée. Je voudrais dire aussi combien nous devons de reconnaissance au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, et aux coordinateurs pour la contribution vitale qu'ils ont apportée à ce dénouement. Nous remercions également les membres du Secrétariat pour leurs inlassables efforts.

489. Pendant les travaux du Comité préparatoire et de l'Assemblée générale même, ma délégation n'a cessé d'exposer la nécessité d'assurer une participation plus vaste et plus souple à l'organe de négociation, qui sera désormais appelé Comité du désarmement. Nous avons préconisé à cette fin un système de roulement sur une base régionale qui assurerait la continuité nécessaire et tiendrait compte des responsabilités particulières de certains membres dans le domaine du désarmement.

490. Le document final que vient d'adopter l'Assemblée générale accroît le nombre des membres de l'organe de négociation. Nous nous félicitons de cette mesure qui, nous l'espérons, donnera un nouvel élan aux négociations en matière de désarmement, sur la base du document final. La Turquie, quant à elle, souhaite vivement devenir membre du Comité du désarmement.

491. Au paragraphe 120 du document final, il est prévu que la composition du Comité du désarmement sera réexaminée à intervalles réguliers. Nous estimons que ce réexamen devrait avoir lieu à intervalles réguliers ne dépassant pas trois ans.

492. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur un point de procédure concernant le rapport de la Commission spéciale figurant à la première partie du document A/S-10/23. Le paragraphe 9 énumère les documents dont la Commission spéciale était saisie. L'un d'eux a trait à une lettre datée du 29 juin 1978 adressée au Secrétaire général par le

représentant de la communauté chypriote grecque, contenue dans le document A/S-10/AC.1/39.

493. Le fait que le rapport fasse mention de cette lettre n'est pas conforme à la procédure établie. En effet, cette lettre n'avait pas été communiquée à la Commission spéciale avant que celle-ci termine ses travaux. C'est ce soir seulement que ce document a été distribué et, jusqu'alors, personne n'en connaissait le contenu. Ce n'est qu'à notre demande que le Secrétariat, à 18 heures, hier, nous en a donné un exemplaire.

494. La lettre de M. Rossides fait allusion à la déclaration faite par M. Kyprianou durant le débat général, à la 2e séance, et dans laquelle était contenue une proposition en vue de la démilitarisation et du désarmement complets de la République de Chypre. Etant donné que cette lettre, comme je l'ai déjà dit, a été mentionnée dans le rapport de la Commission spéciale, de façon incompatible avec la procédure ordinaire, et étant donné que M. Rossides est revenu sur ce sujet, je suis obligé de revenir brièvement sur le fond de la question.

495. Même avec le plus grand effort d'imagination, il est impossible de voir comment la proposition de M. Kyprianou relative à la démilitarisation de Chypre peut être liée en quoi que ce soit au désarmement. La démilitarisation et le désarmement de Chypre ne peuvent être décidés que par le peuple chypriote — et c'est le cas pour tous les pays du monde. Il n'y a pas lieu que l'Assemblée générale examine cette question dans le cadre de ses travaux sur le désarmement.

496. M. Kyprianou n'est en rien habilité à faire une déclaration concernant la démilitarisation de Chypre, pas plus qu'il ne peut représenter Chypre dans son ensemble. Il ne représente que la communauté grecque de l'île. Toute décision concernant l'île nécessitera l'accord de la communauté turque. M. Denktash, chef de la communauté turque, a déjà déclaré au Conseil de sécurité que, bien qu'il fût prêt à envisager favorablement l'idée d'une démilitarisation, cette question ne pouvait être tranchée que par les deux communautés, soit pendant les négociations sur l'avenir de l'île, soit à un stade ultérieur, lorsque la République aura été constituée sur une base bicommunautaire.

497. Par ailleurs, la déclaration de M. Kyprianou est trompeuse. Si l'on veut que la démilitarisation de Chypre ait vraiment un sens, sur une base régionale ou mondiale, elle devra comprendre les bases militaires étrangères qui opèrent sur le territoire de l'île. Or M. Kyprianou prend bien soin d'exclure ces bases du concept de démilitarisation qu'il nous propose. Il utilise l'expression "la République de Chypre", ce qui exclut évidemment les bases étrangères de l'île.

498. La référence à la lettre de M. Rossides dans le rapport de la Commission spéciale, outre qu'elle constitue une irrégularité de procédure, est totalement étrangère au désarmement.

499. M. LEONARD (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous trouvons tous ensemble ici, aujourd'hui, à la dernière séance de la plus vaste assemblée d'Etats jamais réunis dans toute l'histoire de notre planète pour discuter et traiter du désarmement. Nous sommes arrivés ici avec des points de vue différents reflétant une saine variété, inévitable lorsque 149 Etats s'attaquent à un problème aussi complexe et aussi important que le désarmement. Le fait même que nous nous soyons réunis en cette session est en soi un événement important. Pour beaucoup d'entre nous, notre accord de consensus sur le document final est un miracle — et pas un petit miracle.

500. Le fait que nous ayons réussi à dégager un consensus est dû aux efforts sincères faits par toutes les délégations et au sérieux avec lequel la communauté mondiale traite du problème du désarmement aujourd'hui.

501. Comme c'est nécessairement le cas pour tout texte de consensus, certains termes ne correspondent pas toujours à ceux que certains Etats auraient souhaité. Cela est aussi vrai pour la délégation des Etats-Unis, et je voudrais faire quelques remarques sur certains exemples de cette nature.

502. Les Etats-Unis appuient la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans des circonstances appropriées et, à l'heure actuelle, sont sur le point de ratifier le Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco. A ce propos, le Programme d'action invite les Etats dotés d'armes nucléaires à prendre des engagements à l'égard de ces zones, engagements dont les modalités devront être négociées avec les autorités compétentes des zones respectives. Je voudrais faire état de la façon dont nous interprétons le terme "modalités" qui se réfère à la fois aux dispositions de fond et à la procédure qui devront être inclus dans de tels engagements.

503. Les Etats-Unis appuient également la proposition générale selon laquelle une zone de paix définie de façon appropriée, déterminée librement par tous les Etats de la région intéressée, où qu'elle se trouve, peut promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Les Etats-Unis estiment que les zones de paix doivent tenir compte du droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective garanti par la Charte et des autres droits reconnus par le droit international, y compris le droit de passage inoffensif et les libertés historiques en haute mer, et ne peuvent y porter préjudice. La position des Etats-Unis quant à la création de zones particulières de paix dépendra de leurs caractéristiques.

504. Je voudrais en outre aborder un aspect de la question cruciale de la non-prolifération qui préoccupe de nombreux Etats.

505. Nous reconnaissons le droit de tous les Etats à un développement nucléaire pacifique et les Etats-Unis continueront à appuyer fermement la coopération internationale dans ce domaine. Cela a été confirmé au cours de la session extraordinaire lorsque nous avons parlé de notre plan visant à renforcer nos programmes d'assistance nucléaire pacifique, notamment par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Toutefois, une telle coopération n'est possible que si nous sommes tous conscients que nous partageons la responsabilité d'utiliser cette énergie dans de

bonnes conditions de sécurité. Il est essentiel que toutes les nations planifient leurs programmes nucléaires pacifiques en tenant compte des préoccupations en matière de non-prolifération. A long terme, c'est la meilleure garantie pour que toutes les nations puissent tirer des avantages considérables de l'énergie nucléaire sans pour autant accroître le risque d'un conflit nucléaire catastrophique, étant assurées que les perspectives d'un désarmement atomique ne seront pas menacées.

506. En ce qui concerne les essais nucléaires, le Gouvernement des Etats-Unis partage pleinement le désir, exprimé par une majorité écrasante de participants à la session extraordinaire, de voir une suspension prochaine de tous les essais nucléaires. Cet objectif a occupé une place centrale dans notre façon d'envisager le contrôle des armements et le désarmement, et a guidé nos efforts au cours des négociations trilatérales qui se déroulent actuellement à Genève. Nous voudrions néanmoins expliquer les raisons pour lesquelles un moratoire immédiat sur les essais nucléaires, fermement souhaité par de nombreuses nations, n'est pas, à notre avis, une bonne idée en soi.

507. Nous avons constamment et fermement déclaré qu'une interdiction complète de essais doit — si on veut qu'elle contribue à la stabilité et à la confiance mutuelle entre les participants — reposer sur des mesures adéquates de contrôle. Pour l'instant, nous participons au processus d'élaboration détaillé et techniquement complexe de ces mesures. Nous avons progressé constamment dans ces efforts et nous sommes certains que des solutions efficaces et mutuellement acceptables pourront être atteintes sous peu. Mais une cessation immédiate des essais nucléaires pourrait considérablement compliquer ces efforts. C'est pourquoi tout en comprenant parfaitement bien les motivations de ceux qui ont demandé un moratoire, nous pensons que la façon la plus sûre d'arriver à notre objectif commun — c'est-à-dire la réalisation la plus rapprochée possible d'une interdiction complète des essais susceptible de promouvoir réellement la confiance mutuelle entre les parties — réside dans les négociations à Genève. Nous assurons l'Assemblée que le Gouvernement des Etats-Unis fera tous les efforts possibles pour que ces négociations aboutissent rapidement et de façon satisfaisante.

508. Je voudrais également dire quelques mots sur la question de la réduction des budgets militaires. La session extraordinaire a noté à juste titre le montant excessif des ressources consacrées aux capacités militaires nationales. La limitation et la réduction des budgets militaires sont, pour tous, prometteuses. C'est pourquoi nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur un texte identifiant les premières mesures essentielles — mêmes méthodes de calcul et de présentation, élaboration des techniques de comparaison et de vérification internationales nécessaires à tout progrès vers des réductions négociées. Mon gouvernement continue à accorder de l'importance à cette question et nous espérons que l'Assemblée générale, au cours de sa trente-troisième session, pourra reprendre la question de façon constructive.

509. Je voudrais également faire de brèves observations sur une question de procédure. Ma délégation, à ce stade, ne s'oppose pas aux procédures suggérées en ce qui concerne les incidences financières des propositions adoptées par l'Assemblée à cette session. La fréquence croissante des sessions extraordinaires et l'importance des incidences financières de la présente session, toutefois, laissent sous-entendre qu'à l'avenir le Secrétariat et les délégations devraient prévoir et organiser les sessions extraordinaires de façon qu'un laps de temps suffisant soit accordé pour se conformer entièrement à l'article 153 du règlement intérieur.

510. Ces quelques observations que je viens de faire ne diminuent en rien l'importance que notre délégation attache au document que nous venons d'adopter et au fait qu'il ait été adopté par consensus.

511. En ce qui concerne le mécanisme du désarmement, et notamment l'organe de négociation, nous avons réalisé une percée importante en convenant d'établir un organe de négociation élargi ouvert à tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Les Etats-Unis se réjouissent de la participation active aux négociations de leur vieille amie et alliée, la France. Ils se félicitent également de la participation prochaine de la République populaire de Chine. Je dois faire observer que les membres actuels de l'organe de négociation seront, s'ils le désirent, membres du Comité du désarmement.

512. Un des résultats importants de cette session est d'avoir éveillé l'intérêt public et encouragé la participation à nos efforts communs. Aussi important que soit notre document final, il se peut fort bien que l'importance de la session extraordinaire, à long terme, soit celle que lui accordera le public.

513. C'était là un des objectifs des pays non alignés lorsqu'ils ont demandé la convocation de la présente session. Dans ce domaine, comme dans d'autres, ils ont réussi et nous voudrions les féliciter pour leurs efforts.

514. Beaucoup en fait méritent d'être félicités pour le succès de cette session. Vous, Monsieur le Président, êtes l'un d'entre eux et nous vous exprimons notre gratitude pour la façon dont vous avez dirigé vos travaux.

515. Nous remercions notamment le Président du Comité préparatoire et de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, dont la compétence, la patience et le dévouement ont été tels que nous lui devons tous quelque chose et nous nous excusons d'avoir tant compliqué sa tâche. Notre reconnaissance s'adresse également à cet homme admirable, que tous nous aimons tant, et qui a mis au service de notre cause ses talents professionnels et ses qualités humaines, M. García Robles. Nous savons que sa récompense est le résultat auquel il nous a tant aidé à parvenir. Nous avons également une grande dette de reconnaissance envers tous les coordonnateurs.

516. Au nom des Etats-Unis, je dois dire en terminant que nous avons été très heureux de voir cette session extraordinaire se tenir ici au Siège des Nations Unies à New York. Une fois de plus, nous avons été fiers d'être le pays hôte aux Nations Unies et, dans le cas présent, à la première, mais non la dernière, session consacrée au

désarmement convoquée par la communauté internationale.

517. Les Etats-Unis vous remercient tous de votre présence; nous espérons pouvoir contribuer davantage à la cause de l'humanité et à l'application de la Charte. Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux et nous vous souhaitons "bonne chance".

518. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Au cours du débat général, au moment où nos délibérations ne faisaient que commencer, j'ai déjà eu l'occasion de remercier d'avance le Président, M. Mojsov, pour l'importante contribution qu'il apporterait, j'en étais sûr, au succès de cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous avons eu également l'occasion d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général. Je crois qu'il serait superflu de revenir sur ce que j'ai dit.

519. Je ne voudrais pas non plus répéter ce que le Président de la Commission spéciale a dit lorsque cette dernière a terminé ses travaux hier à l'aube. Je suis entièrement d'accord sur ce qu'il a dit du travail remarquable du Rapporteur, des autres membres du Bureau, des Présidents des deux groupes de travail, de mes quatre collègues "coordonnateurs", fonction récemment créée mais dont l'efficacité est indubitable. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire non plus, puisque chacun le sait, de redire notre reconnaissance à tous les membres du Secrétariat des Nations Unies pour leur précieuse et unique collaboration.

520. J'aimerais aussi dire le bien que je pense de la façon magistrale dont M. Ortiz de Rozas a dirigé les travaux du Comité préparatoire au cours de ses cinq sessions, puis ceux de la Commission spéciale de l'Assemblée extraordinaire pendant un peu plus de six semaines. Je suis convaincu que son impartialité impeccable, aussi bien que son énergie courtoise, sa sérénité imperturbable et son esprit fécond dans la recherche de solutions de conciliation ont été des éléments déterminants pour le succès de la session.

521. Pour ce qui est des résultats de cette session, ma délégation estime que, pour tout observateur qui, sans manquer d'idéalisme, a cependant une idée très nette des réalités et est conscient des limites qu'elles imposent, nous avons, par nos efforts, obtenu tout ce que l'on pouvait espérer, surtout si l'on tient compte de certaines circonstances peu favorables sur la scène internationale.

522. Parmi les principaux résultats de cette réunion, nous devons souligner la création d'un organe délibérant, subsidiaire de l'Assemblée générale — la Commission du désarmement — à laquelle participeront tous les Membres des Nations Unies. Grâce à une autre décision de l'Assemblée, nous disposerons d'un autre organe de négociation, le Comité du désarmement, dont la composition sera un peu plus large que celle de la Conférence du Comité du désarmement — qui fonctionne depuis 1962 — et d'où disparaîtra le système de la coprésidence, qui fait l'objet de critiques du Mexique depuis environ 10 ans. Du fait que tous les membres exerceront la présidence par roulement, que les séances seront publiques, que les Etats non membres pourront participer à ses travaux et que de nouvelles procédures ont été introduites, nous bénéficierons de conditions qui, nous l'espérons, permettront au Comité d'être ouvert à tous les Etats dotés d'armes nucléaires et de pouvoir compter sur la participation active de la France et de la Chine.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

523. Au cours du débat général, l'Assemblée a entendu 126 représentants, parmi lesquels plus de 20 chefs d'Etat ou de gouvernement et une cinquantaine de ministres des affaires étrangères. Nous avons également entendu le message de Sa Sainteté le Pape Paul VI. Le Gouvernement de la Suisse, de hauts fonctionnaires des institutions spécialisées et d'autres institutions et programmes du système des Nations Unies, ainsi que des porte-parole de 25 organisations non gouvernementales et de six instituts de recherche sur le désarmement ont apporté une contribution précieuse aux travaux de la session extraordinaire.

524. Pour la première fois depuis bien longtemps, la France a pris une part active à nos travaux, jouant un rôle de premier plan dans des débats relatifs au désarmement aux Nations Unies, débats auxquels la Chine a également participé, bien qu'à un degré moindre, pour la première fois depuis 1971, date à laquelle elle a légitimement occupé la place qui lui appartenait dans l'Organisation.

525. Un document final a été adopté par consensus. Dans les quatre sections de ce document sont définis les principes fondamentaux, les objectifs, les priorités et les méthodes propres à encourager et à diriger les efforts de tous les pays, afin d'écarter la menace d'une guerre nucléaire, de mettre un terme à la course aux armements et d'élaborer un programme complet de désarmement englobant toutes les mesures souhaitables pour que le désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, devienne une réalité, dans un monde où règneront la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international sera renforcé.

526. A la demande du Comité préparatoire, le Centre des Nations Unies pour le désarmement a établi plus d'une douzaine de documents de travail qui seront des instruments utiles pour les chercheurs. Les documents officiels de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui comprendront, en dehors de ceux qui se trouvent déjà dans les sept volumes du rapport du Comité préparatoire avec ses annexes, tous les comptes rendus et toutes les propositions de l'Assemblée plénière et de la Commission spéciale, constitueront sans aucun doute une source précieuse de documentation pour les gouvernements et les travaux des universités et des instituts de recherche.

527. Je voulais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux nombreux représentants qui ont été fort généreux à mon égard pour le travail que j'ai fait au cours de la présente session de l'Assemblée. Comme l'a fort bien dit quelqu'un ici il y a quelques instants, ces résultats constituent pour moi, avec les commentaires qui ont été faits ici, ma meilleure récompense.

528. Voilà près de 15 ans, le 27 novembre 1963, alors que l'Assemblée générale venait d'adopter sa résolution 1911 (XVIII) sur ce qui, à l'époque, avait été appelé "Dénucléarisation de l'Amérique latine", j'ai eu l'honneur, du haut de cette même tribune, de décrire comment le Mexique envisageait l'énorme tâche qui nous attendait et j'ai conclu mon intervention en des termes qu'il me parait opportun de répéter :

"Nous n'allons pas agir de manière irréfléchie et précipitée. Nous allons nous hâter lentement, comme le conseille le sage proverbe latin; mais nous allons nous hâter.

"L'Amérique latine commence aujourd'hui, se fondant sur la résolution historique que cette assemblée vient d'approuver, sa marche vers la dénucléarisation. Nous sommes persuadés que cette marche, tôt ou tard, à court ou à long terme, deviendra un mouvement irrépressible, car elle compte sur l'appui sans réserve et enthousiaste de tous les peuples de l'Amérique latine[5]."

529. L'évolution des événements depuis lors a pleinement justifié notre optimisme, et le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, ou Traité de Tlatelolco, a peut-être été l'instrument international de désarmement qui a été le plus loué au cours des travaux de la présente session. Nous voudrions affirmer maintenant que le document final que nous avons approuvé, quelles qu'en soient les imperfections et les lacunes, constituera à notre avis une base solide pour bâtir une nouvelle stratégie du désarmement dont les buts sont bien définis dans l'Introduction et la Déclaration. Nous sommes certains qu'il en sera ainsi, surtout si l'on tient compte du fait que la session extraordinaire qui est sur le point de se terminer n'est que le début d'une nouvelle phase des efforts des Nations Unies dans le domaine du désarmement, comme le prouve le fait que l'on a déjà approuvé la tenue d'une deuxième session extraordinaire.

530. Nous sommes très optimistes car nous pensons que l'instinct de conservation est un instinct qui est profondément enraciné dans l'homme et que le désarmement est la tâche la plus urgente et la plus importante de nos jours, étant donné que, comme cela est dit dans une de nos conclusions, l'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr.

531. M. ADENIJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous nous rapprochons de la clôture de cette session historique, ma délégation voudrait dire combien elle est, en général, satisfaite de voir que la session a réussi à se terminer sur une note de consensus.

532. Une évaluation critique du document final conduirait indubitablement divers observateurs — tout comme divers représentants — à des conclusions diverses. Toutefois, tous les représentants qui ont pris part à l'élaboration du document final et tous les observateurs qui ont suivi nos travaux avec intérêt conviendront avec moi d'une chose, à savoir qu'un esprit constructif a régné parmi toutes les délégations au moment crucial de nos délibérations qui ont abouti au document de consensus.

533. Il ne devrait pas être surprenant que le consensus n'ait pu être dégagé qu'après des négociations longues et ardues. Un sujet aussi complexe et aussi délicat que le désarmement ne peut susciter que des positions très fermes de la part des pays, et notamment de la part de ceux qui croient en la sécurité en étant armés jusqu'aux dents, comme on le dit. Cependant, ceux qui voient la grande majorité de la population mondiale subvenir difficilement à ses besoins alors que d'énormes ressources sont gaspillées en armements, ne peuvent qu'adopter des positions tout aussi fermes en faveur de la sécurité par le désarmement et pour que les ressources humaines et matérielles du monde soient entièrement consacrées au développement économique et social.

534. En exprimant une certaine déception devant le document final, le porte-parole des pays non alignés, le représentant de Sri Lanka, a traduit fidèlement les espoirs de ces pays qui avaient lancé l'idée de la convocation de la session extraordinaire. Je me permettrai de rappeler ce qu'il est dit à la première phrase de la Déclaration du document final :

"Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre."

535. Il est inutile de dire que certaines parties du libellé du Programme d'action semblent ne pas refléter le caractère urgent du désarmement nucléaire que l'extrait de la Déclaration que je viens de citer laisse sous-entendre. Indiquer, comme le Programme d'action le fait au paragraphe 45, que "les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive....; armes classiques,...." signifie que le désarmement nucléaire doit être mis sur le même pied que le désarmement classique. De l'avis de ma délégation, cela ne reflète pas l'urgence qu'accordent la plupart des peuples du monde à la question du désarmement nucléaire.

536. Toutefois, ma délégation espère, malgré tout, que l'on accordera, dans la pratique, au désarmement nucléaire l'urgence et la priorité qu'il mérite.

537. Si le Programme d'action que nous avons adopté dans le document final ne contient pas tout ce qu'avaient espéré y voir de nombreux Membres, cela ne doit pas toutefois nous inciter à sous-estimer l'importance de ce programme ou l'importance du consensus qui s'est dégagé lors de son adoption.

538. Nous ne devons pas oublier que la communauté internationale, en fin de compte, jugera du succès ou de l'échec de la première session extraordinaire consacrée au désarmement par la façon dont le programme, bien que modeste, que nous avons adopté sera mis en œuvre.

---

[5] *Ibid., dix-huitième session, Séances plénières,* 1265e séance, par. 90 et 91.

Heureusement, nos décisions sur le mécanisme nous permettront non seulement de procéder à la mise en œuvre du Programme par l'intermédiaire de l'organe de négociation — le Comité du désarmement — mais nous donneront également les moyens de le contrôler et de le suivre par l'intermédiaire du nouvel organisme délibérant — la Commission du désarmement.

539. Pendant plusieurs années, la délégation du Nigéria s'est associée aux autres membres de la Conférence du Comité du désarmement pour demander des changements qui reflètent les réalités d'aujourd'hui et pour faire de cet organe de négociation un instrument plus efficace en matière de désarmement. Nous nous félicitons donc que la session extraordinaire ait pris des mesures pour que le Comité du désarmement n'hérite pas de l'anachronisme structurel de la Conférence du Comité du désarmement, qui, pendant de longues années, a été fort critiquée, même au sein de cet organisme même.

540. Nous espérons que, grâce à la décision prise par la session extraordinaire sur le mécanisme — notamment celle relative au mécanisme de négociation —, tous les Etats dotés d'armes nucléaires seront à même d'occuper la place qui leur revient au sein du Comité du désarmement. En fait, nous le leur demandons.

541. De toute façon, les résultats atteints au cours de la session extraordinaire sont en grande partie dus, Monsieur le Président, à votre compétence et à votre sagesse de même qu'aux capacités du Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, aidé avec tant d'habileté par M. García Robles, dont l'énergie est une source d'inspiration pour nous tous.

542. A ce propos, je voudrais également mentionner l'assistance précieuse que le Président de la Commission spéciale a reçue des Présidents des groupes de travail, de même que de la part de mes collègues du groupe de coordonnateurs.

543. Au cours de la phase préparatoire de la session extraordinaire, la délégation nigérienne avait noté que la participation des pays au Comité préparatoire n'avait pas été très large. Nous pensons que, si les Nations Unies doivent assumer un rôle central en matière de désarmement, leurs membres doivent être en mesure d'être informés et d'apporter leur contribution aux délibérations nécessaires, comme on l'a envisagé lors de la création du nouvel organisme délibérant.

544. C'est cette conviction qui a conduit la délégation du Nigeria à proposer un programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement [*voir A/S-10/AC.1/11*]. Ma délégation se félicite du fait que sa proposition a recueilli un appui unanime et qu'elle a été adoptée à cette session extraordinaire, ainsi que le montre le paragraphe 108 du document final.

545. L'Assemblée générale a donc décidé d'établir un programme de 20 bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. Nous sommes convaincus que ce programme aidera dans une grande mesure nombre de pays à prendre conscience des questions de désarmement. Le rôle constructif que l'opinion publique peut jouer dans de nombreux pays se reflète dans la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la présente session.

546. Comme suite à ce programme, nous espérons que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale verra une plus large représentation des pays en développement dans les délégations des organisations non gouvernementales.

547. Ma délégation tient à exprimer sa gratitude à toutes les délégations pour avoir appuyé cette initiative qui, nous en sommes convaincus, sera l'une des décisions de la présente session dont l'issue concrète pourrait apparaître rapidement.

548. M. MESHARRAFA (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous adresser nos félicitations pour la façon remarquable dont vous avez dirigé nos travaux.

549. Nous voulons également remercier M. Ortiz de Rozas, de l'Argentine, et M. García Robles, du Mexique, pour leur habileté et leur dévotion à leur tâche, de même que les deux Présidents des groupes de travail et les coordonnateurs des groupes de travail pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés.

550. Passant maintenant au document final de la dixième session extraordinaire dont nous sommes saisis, je voudrais faire observer que, bien qu'il ne soit pas parfait ou complet et que nombre de points essentiels en matière de désarmement n'aient pas été, à notre avis, traités de façon appropriée, la délégation égyptienne se félicite toutefois du consensus qui s'est dégagé et demande à tous les pays de le considérer comme un point de départ valable — ou, plutôt, comme la reprise d'un travail sérieux — vers la réalisation de progrès importants en matière de désarmement.

551. Nous nous félicitons de la prise de conscience constructive de la nécessité de réaliser le désarmement; nous nous félicitons également de l'évolution dynamique engendrée à cet égard par cette session extraordinaire. Nous approuvons la structure solide dans laquelle ont été placées les négociations et les mesures concernant le désarmement — à savoir que tous les Etats doivent réaffirmer leur engagement à l'égard des buts et des principes de la Charte et de l'obligation de respecter les principes du droit international relatifs à la paix et à la sécurité.

552. A cet égard, on souligne dans le document final la nécessité de s'abstenir de recourir à la force ou à la menace de l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats ou contre le droit des peuples qui luttent pour l'autodétermination. Nous soulignons que l'accent a été mis sur le rôle et la responsabilité primordiale des Nations Unies dans le domaine du désarmement et sur la nécessité impérieuse de tenir l'Organisation informée de toutes les mesures prises en matière de désarmement, que ce soit sur le plan unilatéral, bilatéral, régional ou multilatéral. En outre, la délégation de l'Egypte estime que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité décisive d'intervenir, par l'intermédiaire de son organe principal, le Conseil de sécurité, lorsqu'un armement

excessif de la part de certains Etats condamnés pour avoir bafoué les principes de la Charte constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, notamment, par exemple, si cela implique une collaboration dans le domaine nucléaire entre certains régimes racistes. Nous soulignons également l'accent qui a été mis dans le document sur le rôle du Conseil de sécurité pour ce qui est de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient. L'Egypte attache une grande importance à la question de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans le Sud-Est asiatique et dans l'océan Indien.

553. L'Egypte estime que l'arrêt de la diffusion des armes nucléaires est l'un des buts principaux de la communauté internationale et l'une des responsabilités essentielles de l'Organisation. En même temps, nous estimons que les mesures de non-prolifération ne devraient pas porter atteinte au droit de tous les Etats d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour leur développement économique et social. N'oublions pas cependant qu'aucun résultat pratique n'a été obtenu et qu'il n'y en aura peut-être pas en raison de l'écart énorme qui sépare les positions des divers pays. Néanmoins, nous espérons très sincèrement que bientôt le monde verra la conclusion heureuse et tant attendue de la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques et que les efforts internationaux vers un traité prévoyant l'arrêt complet des essais nucléaires seront couronnés de succès dans un proche avenir.

554. Enfin, en tant que membre de la Conférence du Comité du désarmement, l'Egypte est profondément consciente de la nécessité d'un forum unique de négociations multilatérales sur le désarmement, d'une composition adéquate, et nous nous félicitons de la création du nouvel organe.

555. En conclusion, je voudrais dire que la délégation de l'Egypte avait l'intention de faire des réserves à l'égard de certaines omissions ou de l'affaiblissement de certains paragraphes, par exemple en ce qui concerne les paragraphes sur les garanties. Cependant, nous nous abstiendrons de le faire en raison des circonstances dans lesquelles se sont déroulées nos délibérations.

556. M. PIZA-ESCALANTE (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans le rapport de la Commission spéciale contenu dans la première partie du document A/S-10/23, la note verbale du 28 juin adressée au Secrétaire général par le représentant du Costa Rica a été omise. Cette note avait pour but de présenter la proposition qui figure au paragraphe 142 du document A/S-10/AC.1/37 en tant que partie de la section F, intitulée "Désarmement et développement" du Programme d'action.

557. Il s'agit d'une proposition présentée par la délégation du Costa Rica et destinée, en premier lieu, à réaffirmer les résolutions déjà adoptées et les propositions présentées qui demandent la réduction immédiate des budgets militaires et la création d'un fonds supplémentaire pour aider les pays en développement et, ensuite, à demander de façon concrète qu'une partie importante des fonds économisés à la suite de la réduction des dépenses militaires soit consacrée à encourager les nations qui réduisent leurs dépenses militaires d'un certain pourcentage — à établir — de leur budget public ou de leur produit national, sans tenir compte de leur niveau de développement et en tant que stimulant direct et efficace pour le désarmement.

558. Notre proposition n'a pas eu de chance à la Commission spéciale ni au groupe de travail et tous nos efforts pour modifier et atténuer le texte ont été infructueux dans la recherche d'un consensus. Il est curieux qu'alors que certains délégués faisaient objection à notre texte parce qu'il était trop concret, d'autres ont jugé son caractère trop général et trop anodin alors qu'il avait été modifié en fonction des objections présentées; il y a eu même une longue discussion sémantique sur la simple forme de la traduction de notre proposition en anglais, sans qu'on se rende compte peut-être que le texte original était rédigé en espagnol et que l'espagnol est encore une langue officielle des Nations Unies et a la même importance que les autres.

559. Dans ces conditions, nous nous sommes trouvés devant l'alternative suivante : ou bien notre proposition restait entre crochets, et elle disparaissait donc du projet de résolution final, ou bien elle était soumise à toute une série de modifications qui en faisaient une résolution superficielle et inutile pour tenir compte des oppositions sémantiques et de fond.

560. Nous avons choisi la première voie et nous avons demandé, en conséquence, que notre texte original soit maintenu puisqu'il était déjà bien plus inoffensif que le premier que nous voulions présenter. Cela impliquait son inclusion parmi les documents de travail pour être examiné plus tard par les groupes de négociation correspondants.

561. C'est ce que nous a promis le Président de la Commission spéciale et nous pensons que l'omission de notre document dans la résolution finale est due à une simple erreur qui sera corrigée par le Secrétariat, et que notre document fera partie du document officiel de cette session extraordinaire.

562. Malgré cela, je voudrais me joindre au Secrétaire général et aux représentants qui ont parlé avant moi pour dire que mon gouvernement est heureux que la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, ait pu avoir lieu et qu'en dépit de toutes les difficultés elle ait pu arriver à des résultats positifs. Il en est deux qu'à mon avis il faut mettre en relief : tout d'abord, tous les Etats Membres des Nations Unies, par le truchement de leur chef d'Etat ou de gouvernement, de leur ministre des affaires étrangères ou de leurs ambassadeurs se sont mis d'accord sur la nécessité d'aboutir rapidement au désarmement général et complet sous contrôle international efficace; deuxièmement, les grandes puissances, les puissances nucléaires, les pays producteurs et exportateurs d'armes ont accepté que cette question du désarmement soit discutée dans cette instance mondiale et ils ont participé aux délibérations en tenant compte de l'égalité de tous les Etats Membres.

563. Les impatients — et j'en suis parfois — estimeront sans doute que l'on a beaucoup parlé et que l'on a très peu fait. C'est vrai, surtout s'il s'agit de résultats concrets d'une efficacité immédiate. Je crois pourtant qu'en dépit de ces réserves de choses importantes et positives ont été dites. Ce ne sont que des mots, peut-être, mais je pense, comme je l'ai déjà dit au cours du débat général, qu'en fin de compte la parole est le propre de l'homme et le moteur principal de l'histoire au cours des temps.

564. Je voudrais ouvrir une parenthèse pour dire que, en tant que latino-américain, je suis fier de l'importante participation au débat de la communauté dont je fais partie, grâce au Président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, et à son collaborateur, M. García Robles.

565. En tant que costaricien, je suis fier aussi du rôle joué par l'Amérique dans l'adoption et l'entrée en vigueur de la première convention destinée à interdire les armes nucléaires dans notre région, le Traité de Tlatelolco. Je suis fier aussi que dans la Déclaration du document final il soit fait allusion à la Déclaration d'Ayacucho. Ce sont là deux preuves de notre bonne foi et de notre participation concrète à la tâche du désarmement, avec des références précises aux problèmes de l'interdiction des armes classiques, qui est une des manifestations les plus dangereuses et immédiates de la folie des armements.

566. Je conclurai en réitérant un appel que j'adresse à tous les Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'engagent, sans réserve ni condition, à ne pas employer d'armes nucléaires sauf en cas de légitime défense contre une attaque nucléaire. Je m'adresse à tous les Etats en général pour qu'ils entendent la voix de leur peuple et de tous les peuples de la terre qui réclament la paix et que, comme garantie immédiate de cette paix, ils s'efforcent d'aboutir à un désarmement général et complet. Je lance un appel à tous les hommes pour qu'ils remplacent la méfiance par la bonne foi, la crainte par l'espérance, la haine par l'amour.

567. Je me crois autorisé à lancer cet appel parce que je représente une des deux ou trois seules nations désarmées du monde. J'y suis autorisé aussi, surtout, en ma qualité d'être humain, membre d'une humanité que la folie de la course aux armements risque d'anéantir.

568. M. ANDREW CONTEH (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Sierra Leone aimerait s'associer aux félicitations chaleureuses qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, par le Secrétaire général et les autres représentants qui nous ont précédé à la tribune.

569. Nous aimerions également remercier de tout cœur le Président si compétent de la Commission spéciale et les coordonnateurs des comités de rédaction, pour le bon travail accompli.

570. Nous comprenons fort bien que, dans une instance comme celle-ci, où a été discutée une question aussi importante et fondamentale que le désarmement, vitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et notamment pour les intérêts des nations, nos négociations, de par la nature même des choses, devraient être ardues et compliquées. Quoi qu'il en soit, nous avons pu aboutir à un document historique sur le désarmement.

571. Si ce document apparaît faible dans certaines de ses parties et incomplet dans d'autres, c'est une indication claire de l'état même des choses dans le monde aujourd'hui, à savoir le manque de volonté ou de capacité des Etats de désarmer. Cependant, nous sommes certains que nous ne devons pas pour autant relâcher nos efforts, mais au contraire poursuivre résolument l'objectif du désarmement général et complet. Nous l'affirmons, car nous pensons que c'est là le début d'une marche longue et difficile qui, finalement, nous amènera au but souhaité du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

572. Le fait que nos négociations ont abouti à l'adoption par consensus d'une déclaration sur le désarmement n'enlève absolument rien à son importance. Nous partons du principe que, selon la pratique des Nations Unies, une déclaration est un engagement officiel et solennel contracté par les Etats Membres et qu'ils doivent respecter. Nous osons donc espérer que ce document sera la base d'une obligation de désarmer.

573. Nous croyons toutefois devoir terminer ces quelques remarques sur une note peut-être un peu sombre. Je veux parler de l'absence de dispositions adéquates, dans la Déclaration, sur la question du renforcement de la paix internationale et de la confiance entre les Etats.

574. Nous pensons aussi que l'on n'a pas consacré une attention suffisante à la question du désarmement et du développement économique en vertu du nouvel ordre économique international, même si tous les participants ont fait état au cours du débat général de l'interdépendance entre désarmement et développement.

575. Enfin, nous tenons à remercier sincèrement le personnel du Secrétariat pour l'immense travail effectué pendant toute la session.

576. M. MUSSA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais joindre la voix de ma délégation à celle de tous les orateurs qui vous ont rendu un hommage si mérité, Monsieur le Président, et dire notre gratitude au Président de la Commission spéciale et à tous les membres du Bureau. Je souhaite également exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général.

577. Je voudrais évoquer le paragraphe 26 du document final. Je tiens plus spécifiquement à relever les mots "inviolabilité des frontières internationales". Pour la délégation somalienne, ces termes ne s'appliquent qu'aux frontières internationales qui ont été légalement établies ou acceptées par les parties intéressées. Je souhaite que le compte-rendu de cette réunion reflète la position de ma délégation sur ce point.

578. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste.

579. Je donne la parole au représentant de Chypre, dans l'exercice de son droit de réponse.

580. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette qu'il me soit nécessaire, à la fin de cette session si positive consacrée au désarmement, de répondre à une déclaration si négative, mais je me propose de parler moi-même de façon positive dans l'espoir que le positif l'emportera sur le négatif, la conciliation sur l'aggressivité et la paix à Chypre sur l'occupation agressive par un pays étranger.

581. La question de Chypre n'est pas un problème intérieur; c'est un problème international. C'est un problème international né du fait que la Turquie, en poursuivant son occupation agressive de Chypre après avoir expulsé de l'île la population chypriote grecque majoritaire afin de modifier Chypre sur le plan démographique, ne respecte pas la Charte et les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

582. Naturellement, nous ne pouvions espérer que le resprésentant de la Turquie accueillerait favorablement la proposition visant à la démilitarisation de l'île, au développement pacifique et à la conciliation. La politique de la Turquie a toujours été d'empêcher de bonnes relations entre les Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs, dans le dessein de modifier la démographie de l'île et de la partager. Je comprends fort bien ce que fait le représentant de la Turquie et je ne le blâme pas, car il ne fait que suivre la politique de son pays. Mais il est une contre-vérité qu'il a dite et qu'il me faut redresser.

583. Il a dit que la lettre adressée au Secrétaire général n'est pas conforme à la procédure établie, que son contenu n'en a pas été communiqué à la Commission spéciale avant que celle-ci achève ses travaux et que le document en question n'a été distribué que ce soir, qu'il n'en savait rien et qu'il n'a pu en prendre connaissance qu'à 18 heures. Mais, en réalité, le contenu de la lettre figurait dans la déclaration que j'ai faite à la 13e séance de la Commission spéciale, le 23 juin, quand j'ai lu cette proposition. Il aurait dû être là, puisque tous les Membres des Nations Unies étaient représentés dans cette commission, de sorte qu'il aurait dû en avoir connaissance. Donc, ce qui l'ennuie, ce n'est pas d'avoir ou non été au courant de ce document; c'est le contenu, la substance dudit document, autrement dit ce qui est positif, favorable à la paix, à la conciliation, à la délimitarisation. Naturellement, étant donné l'occupation agressive dont Chypre fait l'objet, la démilitarisation mettrait en cause la Turquie.

584. D'autre part, je dois apporter une autre correction à ce qu'il a dit, à savoir que la démilitarisation de Chypre mettrait en cause les bases britanniques. Je réponds que, dans le document, la démilitarisation se limite à la République de Chypre, de sorte que ce qu'il a dit à ce sujet est faux. Avant de parler, il pourrait au moins s'assurer du bien-fondé de ce qu'il avance. C'est là un aspect négatif des choses. Mais essayons de voir le côté positif, bien que la Turquie considère déjà cette partie de Chypre comme annexée et l'appelle le district de Mersin. Les habitants se voient interdire d'utiliser le nom de Chypre dans leur correspondance et sont dans l'obligation, à la place, d'écrire Mersin, Turquie, et d'utiliser des timbres turcs. La Turquie considère donc cette partie de Chypre comme étant entièrement annexée, et il est évident que la délégation turque ne veut pas que cette partie annexée soit comprise dans la démilitarisation.

585. Quant à l'accord de Denktash, Denktash n'est que l'instrument d'Ankara. Tout cela est une moquerie! Mais nous ne voulons pas terminer sur cette note; nous voulons que nos dernières paroles soient positives.

586. Je terminerai donc cette déclaration en soulignant combien cette session extraordinaire a été constructive. Elle a été le premier pas, à l'échelle mondiale, vers la sécurité internationale et le désarmement. Elle est riche de promesses pour l'avenir, plus particulièrement grâce à l'excellente déclaration qui en est résultée; elle est conforme en tous points à la Charte et nous assure que la prochaine session extraordinaire sur le désarmement traitera efficacement de sa mise en œuvre dans un climat de sécurité internationale.

587. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen des points 9 à 12 de l'ordre du jour.

588. Nous touchons maintenant à la fin de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je rappelle à l'Assemblée que les présidents des groupes régionaux et le représentant du pays hôte ont bien voulu se dispenser de faire les déclarations traditionnelles de clôture de session. Je les en remercie.

Déclaration de clôture du Président

589. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale touche à sa fin. Ce fut la première session extraordinaire consacrée au désarmement dans toute l'histoire si riche d'événements des Nations Unies, une histoire au cours de laquelle l'Organisation a dû faire face à tant de problèmes et tant de situations urgentes. Si nous contemplons le chemin parcouru, si nous nous rappelons les discussions et les obstacles que nous avons surmontés pour lancer et préparer cette session extraordinaire, si nous jetons un coup d'œil sur le travail si complexe réalisé pendant ces cinq semaines, nous devons nous poser ces trois questions : qu'avons-nous accompli? Tous nos efforts ont-ils été fructueux? Avons-nous répondu aux espoirs et aux attentes?

590. Tout bien considéré, je crois que nous pouvons avec confiance répondre positivement à ces trois questions. Il se peut que nous ne soyons pas tous pleinement satisfaits des travaux et des résultats de cette session extraordinaire. Nous attendions peut-être davantage et nous avons pu souhaiter des résultats plus substantiels, mais cela, précisément, prouve que nous nous attaquions à l'un des problèmes les plus difficiles des relations internationales contemporaines. Ces relations sont par ailleurs si complexes, sujettes à tant de controverses, qu'il est pour ainsi dire impossible de réaliser une percée et d'assurer à l'humanité une totale sécurité en tenant seulement une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

591. Toutefois, nous avons bien avancé sur la voie qui nous rapproche d'un monde meilleur et plus sûr. Avant tout, cela a été la réunion la plus représentative, dans

l'histoire des relations internationales, qui ait traité exclusivement de questions relatives à la cessation de la course aux armements et à l'ouverture de nouvelles possibilités de négociations plus actives et plus efficaces en ce qui concerne le désarmement.

592. De plus, nous avons eu un débat général très important et très productif et qui s'est tenu au niveau le plus élevé que le dialogue international ait jamais connu en matière de désarmement. Nous avons entendu une série complète d'arguments et maintes propositions et suggestions très précieuses sur la façon et les raisons de mettre un terme à la situation intenable actuelle de la course aux armements, sur les dépenses militaires croissantes, de même que pour nous prémunir contre les dangers d'un cataclysme mondial qui, vu ses conséquences effroyables, serait sans précédent dans l'histoire de la civilisation humaine.

593. Notre travail, nos débats et nos négociations ont été suivis avec grand intérêt par tous les peuples du monde, et notamment par un grande nombre d'organisations non gouvernementales et de mouvements qui ont fait une grande contribution en décrivant sous son vrai jour aux peuples du monde l'accélération sans fin de la course aux armements. Des dizaines de millions de personnes ont apposé leurs signatures sur les appels adressés aux Nations Unies, exigeant la prise de mesures efficaces pour interdire une course aux armements suicidaire et imprévisible. Ces pétitions, qui sont déposées dans le dossier de l'Organisation, illustrent le rôle que les Nations Unies jouent de nos jours et la confiance que le commun des mortels place en elles.

594. Avec cette session extraordinaire, nous avons ramené les questions de désarmement dans le cadre des Nations Unies. Le rôle des Nations Unies, à l'égard de ce problème crucial, est devenu irremplaçable. Il a été prouvé que les Nations Unies sont la seule instance où, en dépit des difficultés d'ordre politique ou des difficultés de négociation, il est possible d'examiner, sur une pied d'égalité et avec la participation de tous les intéressés, les problèmes très importants pour certaines puissances ayant une responsabilité et un rôle particuliers. Ces problèmes ne sauraient être réglés de façon satisfaisante dans le cercle étroit de ces puissances, qui est le plus souvent un cercle vicieux de rivalités, de méfiance, et où l'on s'efforce donc d'accroître les stocks d'armes.

595. Ces dernières semaines, surtout ces derniers jours, ont été les témoins non seulement de discussions et de débats sur les nouvelles idées et propositions, mais également de négociations intenses sur tous les aspects de la situation actuelle en ce qui concerne la course aux armements et ses conséquences. Si nous y ajoutons les cinq sessions du Comité préparatoire, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale représente les négociations les plus intenses qui aient jamais eu lieu en matière de désarmement, même si elle n'est pas parvenue à aboutir à des traités internationaux ou à des accords fermes. L'ensemble du processus des préparatifs et de la tenue de la session a abouti à l'évaluation profonde de la situation actuelle et de l'action des Nations Unies pour trouver des solutions aux problèmes qui se sont accumulés dans le domaine complexe du désarmement.

596. Aujourd'hui, nous avons adopté le document final, qui est le fruit de négociations très patientes et parfois très ardues. Ce faisant, nous avons vu des approches très diverses, présentées en respectant les positions mutuelles de tous les participants à ces négociations intensives. Dans ces circonstances, le document que nous venons d'adopter représente la base la plus large possible qui permettra aux Nations Unies de poursuivre leur travail et de déployer des efforts supplémentaires en matière de désarmement.

597. Comme il ressort clairement des déclarations et explications données au cours de la séance d'aujourd'hui et de ce soir, nous ne pourrions tous — ni ne saurions — être satisfaits de toutes les parties et de tous les paragraphes du document final. Il n'a pas été possible d'adopter un texte qui contienne une évaluation plus précise et plus pertinente des problèmes, ni des recommandations ou propositions plus concrètes, étant donné les objections diverses et la méthode de travail dont nous avons convenu, caractérisée par une harmonisation patiente et des décisions prises par consensus. Des concessions nécessaires et importantes, notamment pendant les négociations de dernière minute, ont été faites par de nombreux participants dans ce que je dois décrire comme une tâche réellement monumentale.

598. Du haut de cette tribune, je voudrais remercier ceux qui, tout en défendant leur position et souvent leurs propres intérêts, ont permis, dans un esprit de compréhension mutuelle, l'adoption de cet important document. Je suir sûr que cela représente un nouveau chapitre dans l'histoire des activités de notre Organisation mondiale.

599. Je voudrais également exprimer mes remerciements aux auteurs des projets de résolutions pour avoir renoncé à demander un vote, notamment aux 33 pays qui ont soumis, pour examen, un projet de résolution [*A/S-10/AC.1/L.1/Rev. 1*] dans lequel ils exprimaient la grave préoccupation de ce large groupe d'Etats devant le problème. Ce faisant, ils ont apporté une contribution importante à nos travaux et ont permis à la dixième session extraordinaire de se terminer dans un climat d'unanimité. Cela reflète la grave préoccupation de l'ensemble de la communauté internationale devant la phase cruciale de la course aux armements et la nécessité de poursuivre des négociations efficaces tendant à limiter la course aux armements et à y mettre fin.

600. L'évaluation, les mesures et les propositions contenues dans les 129 paragraphes du document final représentent, notamment sous certains aspects, des positions nouvelles importantes, harmonisées au sein des Nations Unies. A l'époque où l'idée visant à convoquer la dixième session extraordinaire a été approuvée et durant la phase initiale de ses préparatifs sont apparus dans la situation internationale, notamment dans les relations entre les grandes puissances, certains éléments qui ont suscité un certain optimisme et accru nos espoirs quant aux résultats finals de la session, mais les accords

bilatéraux et multilatéraux que l'on attendait et qui avaient fait l'objet de négociations prolongées n'ont pu être conclus. Nous espérions également que certaines mesures unilatérales seraient prises à nouveau par plusieurs pays, notamment par les grandes puissances, en ce qui concerne le gel et la réduction des budgets militaires, l'arrêt de la conception et de la fabrication de types spécifiques d'armes et du perfectionnement des armes de destruction massive, de même qu'en ce qui concerne les mesures visant à susciter la confiance entre les pays au sujet de certains aspects délicats de la course aux armements. L'aggravation du climat international qui en a découlé ne pouvait que porter préjudice aux résultats de la session extraordinaire consacrée exclusivement au désarmement. Ceci est dû tout particulièrement à la complexité de la question du désarmement, qui est inséparable non seulement de la situation d'ensemble des relations internationales, mais également de chaque problème international. C'est pourquoi nous espérons que la dixième session extraordinaire nous aidera à surmonter les difficultés actuelles rencontrées dans les négociations entre les puissances et insufflera un nouvel élan au mécanisme de négociation.

601. S'il n'a pas été possible de conclure la seconde série de négociations sur la limitation des armes stratégiques et le traité d'interdiction globale des essais avant la convocation de la dixième session extraordinaire, je suis certain que ces accords seront conclus dans les prochains mois, à la lumière du débat qui a eu lieu ici et de l'atmosphère d'accommodation et de négociation qui a caractérisé cette session. Cela représentera sans aucun doute des résultats supplémentaires importants du dialogue international auquel nous avons tous participé ici, du 23 mai à cette heure tardive.

602. Le renforcement du mécanisme, et notamment de l'organe de négociation qui facilitera les délibérations futures, ainsi que l'harmonisation et la conclusion d'un certain nombre de mesures visant le désarmement étaient le point central de la session. Ce fait ressortait clairement des déclarations de nombreuses personnalités politiques du monde. Il est évident que ce n'est que par la voie des négociations qu'il sera possible, au cours des prochaines années, de progresser réellement et de façon substantielle dans tous les domaines du problème complexe du désarmement qui figurent à notre ordre du jour. Il ne fait aucun doute que les décisions du document final relatives à cette question représentent des réalisations historiques très importantes de la session. Le rôle des Nations Unies et de l'Assemblée générale en matière de désarmement a été renforcé. La Commission du désarmement des Nations Unies, organe délibérant, permettra de poursuivre, à l'avenir, le dialogue commencé au cours de la session extraordinaire. Dans quelques années, nous tiendrons une autre session extraordinaire consacrée au désarmement, session qui aboutira à de nouvelles décisions et à de nouvelles mesures. Un organe de négociation a été créé et travaillera dans l'esprit des propositions présentées au cours de cette session. Le processus de négociation se poursuivra donc. Des négociations seront menées sur un certain nombre de mesures, conformément aux décisions prises au cours de la présente session, et cet organe de négociation deviendra encore plus étroitement lié aux Nations Unies et à ses procédures. Pour ce qui est de l'accord intervenu sur l'avenir de l'organe de négociation, je voudrais déclarer officiellement qu'il a été conclu, étant entendu que les membres de l'ordre de négociation existant sont membres du Comité du désarmement.

603. De nombreuses propositions soumises au cours de la session extraordinaire, et à propos desquelles il n'a pas été possible de se mettre d'accord pour diverses raisons, feront l'objet de délibérations ultérieures et de prises de décision dans le cadre des Nations Unies et des organes créés à cette fin au cours de la présente session extraordinaire.

604. Tout ce que nous avons fait mérite l'attention soutenue de la communauté internationale. Si nous n'avons pas répondu aux espoirs les plus optimistes, et si nous n'avons pas réalisé de résultats encore plus importants, cela ne doit pas être un prétexte pour la déception et la désillusion. De toute évidence, nous n'avons pas fait une grande percée vers l'arrêt de la course aux armements. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur des mesures nouvelles et efficaces de désarmement. Ce que nous n'avons pas fait, nous le ferons plus tard. Ce que nous avons fait, c'est tracer une voie nouvelle et ouvrir de nouvelles possibilités pour des négociations dans l'avenir.

605. Tout ce que nous avons fait et tout ce que nous avons réalisé est dû aux efforts déployés par toutes les délégations, qui ont travaillé avec diligence pour assurer le succès de la session extraordinaire. Nous le devons notamment à l'infatigable président de la Commission spéciale, M. Ortiz de Rozas, à tous les membres du Bureau de la Commission, et, en particulier, au Président du groupe de travail A, M. Templeton, de la Nouvelle-Zélande, au Président du groupe de travail B, M. Jaroszek, de la Pologne, ainsi qu'au Coordonnateur des groupes de travail, M. García Robles, du Mexique. Ils ont tous apporté une contribution précieuse à l'élaboration du document final et, par là même, à l'heureux dénouement de la session extraordinaire.

606. Je voudrais également adresser mes remerciements à tous les Vice-Présidents de l'Assemblée générale qui ont partagé avec moi la responsabilité de guider cette session importante et difficile de l'Assemblée générale.

607. Le rôle, les activités et le travail dévoué du Secrétaire général, M. Waldheim, au cours de cette session extraordinaire, sont bien connus et appréciés de tous. Une fois de plus, il a fait preuve de dynamisme et de dévouement à la cause des objectifs de l'Organisation mondiale. Mes remerciements s'adressent également au Secrétaire général adjoint, M. Buffum, et à tous les autres membres du Secrétariat pour leurs services exemplaires au cours de la session extraordinaire. Je voudrais tout particulièrement remercier les interprètes et les autres membres du Secrétariat qui ont facilité le déroulement harmonieux de la session, session au cours de laquelle tant de réunions des groupes de travail et autres organes consultatifs ont été tenues.

608. Dans quelques instants, nous allons nous séparer, assumer de nouvelles fonctions et entreprendre de nouvelles activités. J'espère que notre expérience commune au cours de la dixième session extraordinaire stimulera de plus grands efforts et de plus grands succès au cours des futures sessions et activités des Nations Unies. Je vous souhaite bon boyage à tous et des vacances bien méritées.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

609. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la médiation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

610. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je déclare close la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée le samedi 1er juillet, à 2 h 30.